



Société anonyme au capital de 1 015 044 435 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

DEUXIÈME AMENDEMENT

AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2024

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2024
sous le numéro D.24-0094.

1^{er} amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mai
2024 sous le numéro D-24-0094-A01.



Le second amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 2 août 2024 sous le numéro D-24-0094-A02 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

SOMMAIRE

1.	CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3
2.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE	6
3.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	41
4.	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	43
5.	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE	69
6.	ÉTATS FINANCIERS	70
7.	ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES	172
8.	RESPONSABLE DU DEUXIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ..	174
9.	TABLE DE CONCORDANCE	176
	GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS	180

1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

1.1 Stratégie et évolutions récentes

Actualisation des pages 18 et 19 du document d'enregistrement universel 2024

L'environnement mondial est caractérisé par un ralentissement graduel aux Etats-Unis et par la faiblesse des perspectives de croissance dans le reste du monde. Cela s'explique par le resserrement des politiques économiques dans les pays développés, sans doute pour les deux prochaines années, et par la plus faible capacité de rebond des économies des pays émergents.

Le rythme de la désinflation et les signes d'une moindre tension sur les marchés du travail ouvrent la voie à de premières baisses de taux au second semestre 2024 aux Etats-Unis et à de nouvelles baisses des taux en zone euro. Toutefois, le niveau des taux d'intérêt restera supérieur à ce que l'on pourrait considérer comme expansionniste et le resserrement quantitatif devrait se poursuivre. Sur le plan budgétaire, un resserrement se profile en zone euro avec la réactivation des règles budgétaires, ainsi qu'aux États-Unis, mais l'incertitude est importante aux Etats-Unis avec les prochaines élections présidentielles et en France après les élections législatives.

Les spreads des entreprises et des marchés émergents se sont dans l'ensemble resserrés et sont redevenus proches des niveaux observés avant le début du cycle de resserrement monétaire. Dans la zone euro, les spreads souverains se sont toutefois élargis après les élections européennes et en particulier en France après les élections législatives.

Les défauts d'entreprises ont commencé à augmenter aux États-Unis et en Europe, tandis que les problèmes de solvabilité des pays émergents les plus fragiles demeurent. Les spreads obligataires pourraient donc être testés tant pour le crédit que pour les obligations souveraines de la zone euro. Les spreads de crédit subiront des pressions du fait des faillites d'entreprises, tandis que les spreads de la zone euro pourraient pâtir du ralentissement et des incertitudes politiques, en particulier en France concernant la politique budgétaire après l'entrée en procédure de déficit excessif. Une plus grande volatilité des marchés ne peut être exclue.

Les risques géopolitiques restent élevés. Les mesures protectionnistes et les politiques industrielles gagnent du terrain. Les élections présidentielles aux Etats-Unis pourraient avoir un impact significatif sur la politique étrangère vis-à-vis de la Chine, de l'OTAN et du Moyen-Orient. Les problèmes environnementaux, tant physiques que de transition, pourraient accroître la volatilité des perspectives d'inflation et de croissance, et peser sur des finances publiques déjà tendues.

Sur le plan réglementaire, les autorités politiques continuent de s'adapter à la nouvelle donne géopolitique et économique mondiale.

- Le contexte géopolitique dégradé, marqué par des conflits et des politiques protectionnistes dans plusieurs régions du monde, a contraint les pouvoirs publics à prendre des mesures afin d'assurer la résilience de leur économie et de leur système financier. L'UE a poursuivi sa politique de sanctions financières tout en développant des réflexions autour de son autonomie stratégique avec notamment deux propositions (EU Net Zero Industry Act et EU Critical Raw Materials Act) visant à répondre aux mesures mises en place par les États-Unis (notamment par l'Infrastructure Investment and Jobs Act et l'Inflation Reduction Act). L'UE a également encouragé les investissements d'infrastructures (Next Generation EU), énergétiques (REPowerEU) et de défense (European Defense Industrial Strategy). En France en particulier, le Gouvernement a réussi à porter ses projets d'autonomie stratégique et d'investissement productif en encourageant la réindustrialisation verte et innovante et le renforcement de l'attractivité économique de la place de Paris.
- L'environnement économique, toujours marqué par des taux d'intérêts élevés et une inflation persistante quoiqu'en baisse, continue de préoccuper les autorités réglementaires dans un contexte de resserrement budgétaire. Dans ce cadre, les banques européennes ont déjà fait face à de nouvelles mesures pesant sur leur rentabilité (prélèvements fiscaux exceptionnels par certains pays membres, durcissement des exigences de réserves de la BCE). En France, les débats parlementaires ont abouti à des propositions législatives consuméristes et à des engagements des banques dont les impacts restent, pour l'heure, maîtrisés (e.g. taux d'usure, tarification bancaire, mesures de soutien à l'économie et au marché immobilier). A la suite des résultats des élections législatives anticipées, certaines mesures sont susceptibles de faire l'objet de nouveaux débats (e.g. fiscalité des opérations de marché ou de l'épargne). Des mesures fiscales portant sur les grandes entreprises, proposées par la coalition de gauche, ou sur les rachats d'actions, proposées par le parti présidentiel, pourraient être votées par la nouvelle Assemblée nationale. Enfin, l'Union européenne a formellement lancé le vendredi 26 juillet des procédures pour déficit public excessif ciblant sept Etats membres, dont la France.
- Une redéfinition des priorités politiques est donc à l'œuvre, dans une année électorale 2024 historique ayant convoqué plus de la moitié de la population mondiale aux urnes. A mi-année, plusieurs élections ont mis en difficulté le pouvoir en place ou ont apporté l'alternance politique dans un certain nombre de pays (législatives à Taiwan, législatives au Portugal, législatives en Inde, législatives en France, législatives au Royaume-Uni), quand d'autres ont

assuré la continuité politique (présidentielle en Finlande, présidentielle, législatives et sénatoriales au Mexique, législatives en UE). En particulier :

- Les récentes élections des parlementaires européens n'ont que peu changé l'équilibre global des forces au Parlement européen, dont les partis majoritaires (PPE, S&D) se maintiennent. L'affaiblissement des Libéraux et des Verts à la faveur des partis d'extrême droite y est néanmoins notable et pourra peser sur les priorités politiques du mandat à venir.
- Les élections législatives en France provoquées par la dissolution de l'Assemblée nationale ont majoritairement porté au pouvoir des députés de partis opposés au parti présidentiel, sans donner la majorité à aucun d'entre eux. Cela ouvre la voie à des blocages politiques empêchant le vote des textes : à date, il n'est pas déterminé si une coalition centriste large disposera d'une majorité à l'Assemblée nationale lui permettant d'appliquer un contrat de gouvernement, ou s'il n'y aura simplement aucun parti majoritaire et donc un gouvernement relégué à la simple gestion des affaires courantes pour une à plusieurs années.
- L'élection présidentielle aux États-Unis (en novembre 2024) sera également un marqueur important. Les priorités de la future administration seront donc à suivre de près, car elles pourront avoir un impact sur la compétitivité des entreprises françaises et européennes.

En Europe, avec le renouvellement des institutions, les textes de niveau 1 connaissent une relative accalmie, pour laisser la place à leur mise en œuvre et à de nombreux textes de niveau 2 produits par les autorités de supervision européennes. Le processus législatif est en effet à l'arrêt du côté du Parlement depuis la campagne législative ; les textes continuent de progresser au Conseil mais sont freinés durant l'été en raison du renouvellement de la Commission européenne. Les négociations pourront reprendre à l'automne sur les textes en cours de négociation, mais les nouvelles propositions émanant de la Commission Européenne devraient être plus tardives.

- Les propositions CRD6 et CRR3 transposant les accords de Bâle dans l'UE ont fait l'objet d'un accord entre colégislateurs, pour une entrée en vigueur prévue en janvier 2025. A noter, face au retard des États-Unis et du Royaume-Uni dans l'application de ces règles, la Commission a proposé de retarder d'un an la date de mise en œuvre des charges en capital sur le risque de marché, « FRTB » (Fundamental Review of the Trading Book) qui auraient sinon pu créer une forte distorsion de concurrence internationale entre les banques intervenant sur les activités de marché.
- Les négociations visant à renforcer le cadre européen en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont également pu aboutir en S1 2024, avec en particulier l'adoption du cadre réglementaire de la future autorité européenne (AMLA) qui sera établie à Francfort et opérationnelle à l'horizon 2027-2028.
- La CE a publié sa proposition de réforme du cadre de gestion de crise bancaire CMDI (Crisis Management and Deposit Insurance) dans l'objectif d'étendre la résolution à davantage de petites et moyennes banques. Ces négociations se poursuivront en 2025. Un débat plus large autour de la finalisation de l'Union Bancaire pourrait se matérialiser sous la prochaine législature (2024-2029) mais *a priori* pas avant que le dossier CMDI soit conclu (donc pas avant 2026).
- Le cadre réglementaire en matière de durabilité, désormais en phase de mise en œuvre, continue de s'affermir en 2024.

En plus des objectifs climatiques déjà adoptés, la taxonomie européenne des activités durables s'est enrichie de plusieurs objectifs supplémentaires. Des initiatives sectorielles apportent des éléments d'appui à la trajectoire de transition des banques (e.g. *Fit for 55* et *Green Deal Industrial Plan for the Net Zero Age*, comportant les NZIA et CRMA susmentionnés). Les risques ESG font depuis 2023 partie intégrante du cadre législatif prudentiel européen et les banques européennes devront dès 2026 mettre en place un plan de transition prudentiel dont le contenu sera précisé par l'Autorité bancaire européenne. Le Groupe se prépare aux premières publications en 2025 au titre de la directive sur les publications des entreprises en matière de durabilité CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Les banques européennes, à l'instar du groupe Société Générale, ont également publié leur premier ratio d'alignement à la taxonomie (*green asset ratio*) mettant en exergue les problématiques de la disponibilité de la donnée liée aux critères de la taxonomie ainsi que celle du mode de calcul du ratio d'alignement des banques.

Par ailleurs, la directive sur le devoir de vigilance européen CS3D (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) a été publiée en juillet 2024 et exige de mieux responsabiliser les entreprises sur leurs impacts en matière de droits humains et environnementaux, probablement à partir de 2027.

Alors que les initiatives se multiplient au niveau international et au sein d'autres juridictions, la question de l'articulation du cadre européen avec ceux adoptés en dehors de l'UE reste plus que jamais d'actualité. Il s'agira pour l'UE de confirmer son rôle pionnier et d'éviter les distorsions de concurrence par rapport aux acteurs non européens ou non réglementés.

- La transformation digitale et l'innovation autour des services financiers, dont les chantiers seront poursuivis en 2024 et par la prochaine Commission, restent une priorité réglementaire.

Les réflexions sur les paiements (e.g. le projet EPI et l'accélération de la diffusion du paiement instantané) ont été complétées par des propositions sur l'*open finance* : la revue de la directive sur les services de paiement (DSP3), un nouveau texte autour du partage des données financières (Financial Data Access) et la proposition européenne autour d'une monnaie numérique de banque centrale (digital euro). En parallèle, les discussions continuent sur l'identité numérique (e-IDAS) qui pourrait compléter l'authentification forte des systèmes de paiement actuels et pour laquelle les banques seront des intermédiaires de confiance pour les consommateurs.

L'accord européen de décembre 2023 pour réglementer les usages abusifs de l'IA encadre en partie les capacités d'innovation tout en renforçant les contrôles sur les cas d'usage considérés à haut risque, dont certains aspects de la décision de crédit et de la gestion du risque. Les adaptations requises seront conduites dans des délais rapprochés, tout en suivant attentivement les développements relatifs au Pacte de l'UE qui concerne les IA génératives, en poursuivant le dialogue avec les autorités européennes.

- Enfin, à l'approche du renouvellement institutionnel de l'UE, dans le contexte post-Brexit et d'accroissement des besoins de financement induits par les défis auxquels fait face l'UE, plusieurs institutions, tant européennes que nationales, souhaitent redonner un élan au développement de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC).

Plusieurs réformes critiques ont déjà été engagées – et pour certaines finalisées – dans le cadre de l'UMC, avec la volonté de privilégier l'approfondissement et l'intégration des marchés européens et *in fine* d'assurer l'autonomie financière européenne, avec les revues de :

- MIFIR (règlement des marchés d'instruments financiers) ;
- La directive afférente à la gestion alternative (AIFM) ;
- Le règlement relatif aux fonds d'investissement long terme (ELTIF) ;
- EMIR, pour l'instauration d'un système de compensation « sûr, fiable et attractif », assurant la relocalisation progressive d'une partie de la compensation des produits Euro au sein de l'UE ;
- L'établissement d'un point centralisé d'accès aux informations financières et extra-financières des entreprises (ESAP) ;
- La simplification des régimes d'accès à la cotation en bourse (Listing Act).

Les colégislateurs continuent de travailler à établir une stratégie d'investissement pour les investisseurs particuliers (RIS), qui vise à faciliter l'accès des épargnants aux marchés des capitaux. Les trilogues devraient commencer à l'automne 2024. Cette proposition s'est toutefois attirée de vives critiques de la part des producteurs et des distributeurs de produits financiers, certaines de ses mesures risquant en pratique d'avoir de nombreux effets contreproductifs sur l'investissement des ménages européens.

Au-delà des réformes déjà en cours, les autorités européennes et parfois nationales ont engagé d'intenses réflexions sur les priorités à donner à la prochaine mandature européenne afin d'assurer, dans un contexte de besoins de financement et de tensions géopolitiques croissants, la compétitivité et l'indépendance stratégique de l'UE. C'est dans ce cadre que Paschal Donohoe, président de l'Eurogroupe, a formulé à la demande des ministres des finances de la zone euro des recommandations politiques sur l'avenir des marchés européens des capitaux et des marchés financiers, qu'Enrico Letta a publié son rapport à destination du Conseil sur la nécessité de dépasser les blocages à l'intégration européenne, particulièrement à l'Union des Marchés de Capitaux. Mario Draghi devrait également rendre dans les semaines qui viennent le rapport commandé par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, sur l'avenir de la compétitivité européenne. C'est également dans ce contexte que la France a mandaté Christian Noyer, et que les autorités néerlandaises ont mandaté la banque centrale et l'AFM afin de proposer des priorités en matière financière à la prochaine Commission.

Sans préjuger du contenu du rapport Draghi, les différentes réflexions s'accordent sur la nécessité de (i) continuer à œuvrer pour l'harmonisation de la réglementation et des pratiques de supervision dans l'Union, (ii) intégrer de manière plus systématique les notions de compétitivité, d'attractivité et d'agilité dans l'approche législative européenne, (iii) relancer de manière volontariste le marché de la titrisation en Europe et (iv) mobiliser l'épargne européenne au profit du financement de l'économie, via des produits pan-européens d'épargne long terme, éventuellement soutenus par des incitations fiscales.

1.2 Les métiers du groupe

La dénomination des activités de Banque de détail à l'international, Services de Mobilité et de Leasing est modifiée comme suit : Mobilité, Banque de détail à l'International et Services Financiers. Ce changement de nom n'a aucun impact sur les résultats financiers historiques du pilier.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

2.1 Communiqué de presse du 19 juin 2024 : Société Générale a conclu un accord exclusif avec Ageras en vue de la cession de Shine

Le groupe Société Générale a conclu un accord exclusif avec le groupe Ageras en vue de céder sa filiale Shine qui propose un compte professionnel totalement en ligne pour les entrepreneurs et les indépendants.

Ce projet de cession participe à la simplification de Société Générale. Il permet au Groupe de se recentrer sur SG, son réseau de banque de détail en France, pour continuer à se développer sur le segment de clientèle des professionnels. Dans le cadre de son déploiement, la banque SG s'appuie sur un nouveau dispositif dédié à ce marché cœur fondé sur l'expertise des conseillers et sur des offres omnicanales afin d'accompagner les clients professionnels en agence ou à distance.

Ageras reprendrait l'ensemble des activités de Shine ainsi que l'ensemble des collaborateurs de cette entité. Ce projet sera soumis aux procédures sociales applicables, aux conditions suspensives usuelles, et à l'approbation des autorités financières et réglementaires compétentes. La finalisation du projet est attendue au premier semestre 2025.

2.2 Communiqué de presse du 30 juillet 2024 : Société Générale signe un accord avec l'État Béninois en vue de la cession de Société Générale Bénin

Société Générale a signé un accord avec l'État Béninois qui prévoit la cession totale des parts du groupe (93,43%)¹ dans Société Générale Bénin, incluant sa succursale Société Générale Togo. Selon les engagements pris, l'État Béninois reprendrait la totalité des activités opérées par cette filiale, ainsi que l'intégralité des portefeuilles clients et l'ensemble des collaborateurs de cette entité. Cette transaction aurait un impact positif d'environ 2 points de base sur le ratio de CET1 du Groupe à la date de finalisation attendue d'ici la fin du premier trimestre 2025. L'annonce de cet accord induit un impact comptable négatif d'environ -25 millions d'euros sur les résultats du troisième trimestre 2024 du Groupe.² Ce projet de cession est soumis à l'approbation des instances de gouvernance des entités, aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes.

2.3 Communiqué de presse du 31 juillet 2024 : Société Générale initie son investissement d'un milliard d'euros dans la transition énergétique en acquérant 75% de Reed Management

Société Générale annonce le projet d'acquisition d'une participation majoritaire dans Reed Management SAS, une société de gestion alternative fondée par des spécialistes chevronnés de l'investissement dans le domaine de l'énergie. En tant qu'investisseur de référence³, le Groupe s'engage à allouer 250 millions d'euros dans le fonds inaugural. Ce fonds serait lancé avant la fin de l'année et soutiendrait les investissements en capital dans les leaders émergents de la transition énergétique.

Société Générale a annoncé en septembre dernier dans sa feuille de route stratégique un investissement d'un milliard d'euros dans la transition énergétique pour soutenir les leaders émergents, les solutions fondées sur la nature et les projets de finance à impact afin de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Cet engagement initial de 250 millions d'euros, qui pourrait augmenter jusqu'à 350 millions d'euros, s'inscrit dans l'enveloppe de 700 millions d'euros d'investissement en fonds propres et est dédié aux leaders émergents. Les investissements envisagés se

¹ Incluant les parts (2,5%) détenues par Société Générale Côte d'Ivoire dans Société Générale Bénin et sa succursale Société Générale Togo

² Données non auditées

³ Anchor investor

concentreraient sur les projets d'infrastructures hybrides combinant savoir-faire technologique et industriel dans les secteurs de l'énergie, des déchets et de l'eau.

Reed Management SAS est une société de gestion de portefeuille qui cible les infrastructures essentielles au moyen de solutions durables, industrialisables et économiquement pertinentes. L'entreprise a été fondée par Julien Touati, un spécialiste renommé de l'investissement alternatif qui cumule près de 20 ans d'expérience dans les infrastructures et la transition énergétique, dont 12 passés chez Meridiam où il a lancé et géré avec succès le fonds Meridiam Transition. Dans le cadre de l'acquisition, Société Générale acquerrait 75% de la société, qui opérerait sous la marque « REED - Societe Generale Group » et serait dirigée par Julien Touati en tant que Directeur général.

L'ambition de REED est d'être un investisseur de premier plan dans la transition énergétique. Les investissements se feraient à travers des prises de participation directes en capital dans des nouveaux acteurs de la transition vers une économie bas carbone, contribuant ainsi à l'émergence de champions européens de la transition énergétique. S'appuyant sur la conviction que la transition énergétique nécessite une approche d'investissement innovante, la stratégie de REED pour créer de la valeur reposerait sur une approche hybride des infrastructures et sur sa capacité à combiner réduction des risques et passage à l'échelle des projets et sociétés en portefeuille.

Slawomir Krupa, Directeur général de Société Générale, a commenté : « Cette acquisition est une nouvelle étape dans l'exécution de la feuille de route stratégique du Groupe et s'inscrit dans notre ambition de renforcer notre leadership dans le domaine de l'ESG. Société Générale a pour ambition de stimuler les investissements pour contribuer aux besoins de financement spécifiques des leaders émergents de la transition énergétique, qui nécessitent des capitaux sur mesure pour déployer leurs solutions innovantes. Je crois fermement au développement de cette capacité d'investissement complémentaire qui permettrait d'enrichir l'expertise de Société Générale dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et de la mobilité, et d'offrir un continuum de solutions actions et dette. Je me réjouis de la perspective d'avoir Julien Touati, un professionnel reconnu dans son domaine, à nos côtés pour diriger REED. »

La finalisation de l'acquisition est attendue en septembre 2024 et reste soumise aux conditions usuelles de clôture.

2.4 Communiqué de presse du 1^{er} août 2024 : résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2024

Actualisation des pages 32 à 45 du document d'enregistrement universel 2024

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Revenus trimestriels à 6,7 milliards d'euros, en hausse de +6,3% vs. T2-23, portés par un excellent trimestre sur les Activités de Marché et de *Transaction Banking*, des marges en hausse pour Ayvens et une amélioration en cours de la marge nette d'intérêt en France malgré des éléments adverses du fait d'une part croissante des dépôts rémunérés et d'une moindre origination de crédits dans un environnement attentiste

Effets de ciseaux positifs, bonne tenue des frais de gestion en hausse de +2,9% vs. T2-23 et de +0,7%* à périmètre et change constants

Coefficient d'exploitation à 68,4% au T2-24, en amélioration de 2,2 points de pourcentage vs. T2-23 et de 6,5 points de pourcentage vs. T1-24⁴

Coût du risque à 26 points de base au T2-24, stock de provisions sur encours sains de 3,2 mds d'euros

Résultat net part du Groupe à 1,1 milliard d'euros, en hausse de +24% vs. T2-23

Rentabilité (ROTE) à 7,4%

RÉSULTATS SEMESTRIELS

Revenus semestriels à 13,3 milliards d'euros, en progression de +2,9% vs. S1-23

Effets de ciseaux positifs, frais de gestion en légère hausse de +0,6% vs. S1-23, en baisse de -3,2%* à périmètre et change constants

Coefficient d'exploitation à 71,6% au S1-24, en amélioration de 1,7 point de pourcentage vs. S1-23¹

Rentabilité (ROTE) à 5,8%

BILAN ET PROFIL DE LIQUIDITÉ SOLIDES

Ratio de CET 1 à 13,1%⁵ à fin T2-24, environ 285 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire, **attendu supérieur à 13% à fin 2024**

Liquidity Coverage Ratio à 152% à fin T2-24

Provision pour distribution de 0,91⁶ euro par action, à fin juin 2024

Finalisation du programme de rachat d'actions 2023, d'un montant d'environ 280 millions d'euros

Slawomir Krupa, Directeur Général du Groupe, a commenté :

« Au deuxième trimestre, nos performances commerciales et financières progressent nettement, en ligne avec nos objectifs pour 2024 et notre feuille de route 2026. Nos revenus sont portés par un excellent trimestre de la Banque de Grande Clientèle et de Solutions Investisseurs, une performance soutenue de nos activités bancaires à l'international, la progression des marges chez Ayvens tandis que dans les activités de détail en France, la marge nette d'intérêt s'améliore mais reste pénalisée par l'augmentation de la part des dépôts rémunérés et une faible dynamique des crédits dans un contexte attentiste. La croissance des revenus, combinée au maintien d'une gestion disciplinée des frais généraux et des risques, nous permet d'améliorer sensiblement le coefficient d'exploitation et la rentabilité. Nos ratios de capital et de liquidité demeurent très solides. Nous continuons à avancer de manière ordonnée et efficace dans la mise en œuvre de notre feuille de route stratégique comme l'illustrent nos investissements dans le développement soutenu de BoursoBank qui dépasse désormais le seuil de 6,5 millions de clients ou encore le lancement de la première brique de notre investissement de 1 milliard d'euros dédié à la transition énergétique. Nous poursuivons également les travaux de simplification de notre portefeuille d'activités et nous sommes déterminés à capitaliser sur cette dynamique positive et à poursuivre la bonne exécution de notre plan stratégique, afin de bâtir une banque plus rentable et de créer plus de valeur dans la durée pour toutes nos parties prenantes.»

Le renvoi * dans ce document correspond à des données à périmètre et change constants

⁴ Coefficient d'exploitation publié de 70,6% au T2-23, de 74,9% au T1-24 et de 73,3% au S1-23

⁵ Ratio phasé, pro-forma, incluant les résultats du T2-24

⁶ Basé sur un taux de distribution de 50% du Résultat Net part du Groupe, dans le haut de la fourchette du taux de distribution de 40% à 50%, conformément à la réglementation, retraité des éléments non monétaires et après déduction des intérêts sur les TSS et les TSDI

1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

En M EUR	T2-24	T2-23	Variation		S1-24	S1-23	Variation	
Produit net bancaire	6 685	6 287	+6,3%	+4,8%*	13 330	12 958	+2,9%	-0,5%*
Frais de gestion	(4 570)	(4 441)	+2,9%	+0,7%*	(9 550)	(9 498)	+0,6%	-3,2%*
Résultat brut d'exploitation	2 115	1 846	+14,5%	+15,0%*	3 780	3 460	+9,2%	+6,8%*
Coût net du risque	(387)	(166)	x 2,3	x 2,3*	(787)	(348)	x 2,3	x 2,2*
Résultat d'exploitation	1 728	1 680	+2,8%	+3,5%*	2 993	3 112	-3,8%	-6,2%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(8)	(81)	+90,6%	+90,9%*	(88)	(98)	+10,6%	+5,9%*
Impôts sur les bénéfices	(379)	(425)	-10,8%	-10,3%*	(653)	(753)	-13,2%	-15,9%*
Résultat net	1 348	1 181	+14,1%	+15,4%*	2 265	2 273	-0,4%	-2,7%*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	235	281	-16,5%	-25,3%*	472	506	-6,7%	-20,4%*
Résultat net part du Groupe	1 113	900	+23,7%	+29,5%*	1 793	1 768	+1,4%	+2,6%*
ROE	6,5%	4,9%			5,1%	4,9%		
ROTE	7,4%	5,6%			5,8%	5,6%		
Coefficient d'exploitation	68,4%	70,6%			71,6%	73,3%		

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi le 31 juillet 2024, a examiné les résultats du deuxième trimestre et du premier semestre de l'année 2024 du Groupe Société Générale.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du trimestre s'établit à 6,7 milliards d'euros, en hausse de +6,3% vs. T2-23.

Les revenus de la **Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances** progressent de +1,1% vs. T2-23 et s'établissent à 2,1 milliards d'euros au T2-24. Toujours pénalisée par l'impact résiduel des couvertures à court terme comptabilisées jusqu'au début de l'année 2022 (environ -150 millions d'euros sur le trimestre), la marge nette d'intérêt a poursuivi son rebond au T2-24 (+10% vs. T2-23) en dépit d'une hausse de la part des dépôts rémunérés et d'un environnement attentiste sur les crédits dans un marché compétitif. Les métiers de **Banque Privée et d'Assurances** ont vu leurs actifs sous gestion fortement progresser sur le trimestre, respectivement de +6% et +7% au T2-24 vs. T2-23. Enfin, **BoursoBank** poursuit une conquête commerciale soutenue avec plus de 300 000 nouveaux clients sur le trimestre, permettant de dépasser les 6,5 millions de clients à fin juin 2024.

La **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** affiche des revenus en forte hausse de +10,0% par rapport au T2-23. Ils s'établissent à 2,6 milliards d'euros sur le trimestre, portés par l'excellente performance des **Activités de Marché** ainsi que des activités de **Global Transaction & Payment Services** qui progressent respectivement de +15,7% et +13,5% vs. T2-23. Sur les Activités de Marché, les revenus des métiers actions croissent de +24% portés par des volumes élevés dans un environnement porteur. Les métiers de taux et de change affichent quant à eux une hausse de +3% dans un contexte de resserrement de *spreads* de taux et de faible volatilité sur le change. Les activités de **Financement et Conseil** extériorisent au global un niveau solide de revenus de 879 millions d'euros, en hausse de 2,9% par rapport à un niveau élevé au T2-23. Ils ont été portés par un très bon trimestre sur la titrisation, un rebond des activités de banque d'investissement et une dynamique commerciale toujours soutenue dans les activités de financement. Les activités de **Global Transaction & Payment Services** affichent des revenus en hausse de +13,5% par rapport au T2-23, tirés par un environnement de marché favorable et un développement commercial soutenu dans l'ensemble des métiers.

Les revenus des activités de **Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International** sont en baisse de -2,3% vs. T2-23. Ceux de la **Banque de détail à l'international** s'établissent à 1,0 milliard d'euros, stables vs. T2-23 grâce notamment à une dynamique favorable en Roumanie et en Afrique. Les revenus des activités de **Mobilité et Services financiers à l'international** sont, de leur côté, en recul de -4,0% vs T2-23 en raison d'un effet de base élevé d'environ 200 millions d'euros sur Ayvens dont les revenus avaient notamment profité au T2-23 d'effets positifs importants liés aux réductions des coûts de dépréciations (environ +160 millions d'euros au T2-23) alors qu'ils sont négativement impactés au

T2-24 en particulier par l'hyperinflation en Turquie pour près de 40 millions d'euros. En dehors de ces éléments, les marges d'Ayvens sont en nette progression sur le trimestre par rapport au T1-24 et les résultats réalisés sur les ventes secondaires poursuivent leur normalisation avec un niveau moyen de 1 480 euros par voiture⁷ au T2-24. Les revenus de la **Gestion Propre** ressortent quant à eux à -206 millions d'euros au T2-24.

Sur le semestre, le produit net bancaire est en hausse de +2,9% vs. S1-23.

Frais de gestion

Au T2-24, les frais de gestion sont de 4 570 millions d'euros en hausse de +2,9% vs. T2-23.

Ils intègrent un effet périmètre d'environ 105 millions d'euros lié à l'intégration des activités de LeasePlan et de Bernstein. La légère hausse des frais de gestion au T2-24 provient pour l'essentiel d'une progression de 81 millions d'euros vs. T2-23 des charges liées aux rémunérations variables ainsi qu'à la participation et l'intéressement des salariés en France en lien avec l'évolution de la performance du Groupe. Retraités de ces éléments, les frais généraux reculent de -56 millions d'euros au T2-24 vs. T2-23.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 68,4% au T2-24 en baisse par rapport au T2-23 (70,6%) et au T1-24 (74,9%).

Sur le semestre, les frais de gestion sont en légère progression (+0,6% vs. S1-23) et le coefficient d'exploitation s'établit à 71,6% (vs. 73,3% au S1-23).

Coût du risque

Le coût du risque atteint 26 points de base au T2-24, soit 387 millions d'euros, un niveau qui se situe dans la fourchette de 25 à 30 points de base anticipée pour l'année 2024. Il se décompose en une provision sur encours douteux de 501 millions d'euros (environ 34 points de base), qui comprend l'impact de dossiers de place en France, et une reprise sur encours sains de -114 millions d'euros (environ -8 points de base).

Le Groupe dispose à fin décembre d'un stock de provision sur encours sains de 3 178 millions d'euros en baisse de -394 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 du fait notamment de l'application de la norme IFRS 5 sur les activités en cours de cession.

Le taux brut d'encours douteux s'élève à 3,0%^{8,9} au 30 juin 2024. Le taux de couverture net des encours douteux du Groupe est de 80%¹⁰ au 30 juin 2024 (après prise en compte des garanties et des collatéraux).

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 1 113 millions d'euros sur le trimestre, en hausse de +24% par rapport au T2-23, ce qui correspond à une rentabilité sur actifs net tangibles (*ROTE*) de 7,4%.

Sur le semestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 1 793 millions d'euros, soit une rentabilité sur actifs net tangibles (*ROTE*) de 5,8%.

⁷ Hors impact de la précédente réduction des coûts de dépréciation et du processus de *Purchase Price Allocation*

⁸ Ratio calculé selon la méthodologie de l'Autorité Bancaire Européenne publiée le 16 juillet 2019

⁹ Ratio qui exclut les encours des sociétés en cours de cession en application de la norme IFRS 5 (en particulier Société Générale Equipement Finance, SG Marocaine de Banques et La Marocaine Vie)

¹⁰ Ratio des provisions en étape 3, des garanties et des collatéraux sur la valeur comptable brute des créances douteuses

ESG

Société Générale continue d'exécuter avec succès sa feuille de route ESG et a atteint sa cible de 300 milliards d'euros de contribution à la finance durable avec plus de 18 mois d'avance (cible initiale entre fin 2021 et fin 2025).

Le Groupe est régulièrement reconnu par ses parties prenantes comme un acteur de référence en ESG. Il a récemment été évalué meilleure banque diversifiée au niveau mondial par l'agence de notation Moody's ESG (note de 72/100) et a été classé meilleure banque pour sa stratégie de transition par Euromoney, et ce pour la troisième année consécutive.

Le projet d'acquisition d'une participation majoritaire dans Reed Management SAS récemment annoncé est une parfaite illustration des ambitions du Groupe en matière d'ESG. Il contribue à positionner Société Générale comme un acteur de référence de l'investissement en capital dans les leaders émergents de la transition énergétique. Cette acquisition représente l'étape-clé d'un investissement de 1 milliard d'euros pour la transition énergétique¹.

Enfin, le Groupe renforce l'accompagnement de ses clients dans leur transition énergétique, en leur offrant les solutions financières les plus innovantes et complètes et en mettant en place de nouveaux partenariats avec des acteurs pertinents de la transition.

¹ Investissement du Groupe pour la transition énergétique d'1 milliard d'euros, annoncé lors du Capital Markets Day en septembre 2023, avec 3 composantes : les leaders émergents pour la transition énergétique, les solutions fondées sur la nature et les projets de finance à impact contribuant aux ODD des Nations unies

2. STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

Au 30 juin 2024, le ratio **Common Equity Tier 1** du Groupe s'établit à 13,1%¹¹, soit environ 285 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire. De même, le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 152% à fin juin 2024 (149% en moyenne sur le trimestre) et le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à un niveau de 118% à fin juin 2024.

Le Conseil de Résolution Unique a notifié au Groupe Société Générale les exigences de *Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities* (MREL) applicables à compter de juin 2024. Celles-ci s'établissent à 23,27% des RWA, auxquelles s'ajoutent le CBR¹², (vs. 22,96% précédemment) et à 6,23% des expositions de levier du Groupe (vs. 6,08% précédemment). A fin T2-24, le ratio MREL s'établissait à 33,1% des RWA et 8,8% de l'exposition de levier, largement au-dessus de l'exigence réglementaire. Par ailleurs, Société Générale a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72 ter (3) du règlement *Capital Requirements Regulation* d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect de l'exigence TLAC.

Tous les ratios de capital et de liquidité s'établissent bien au-dessus des exigences réglementaires.

	30/06/2024	31/12/2023	Exigences actuelles
CET1⁽¹⁾	13,1%	13,1%	10,26%
CET1 non phasé	13,1%	13,1%	10,26%
Tier 1 ratio	15,7%	15,6%	12,19%
Total Capital ⁽¹⁾	18,5%	18,2%	14,75%
Ratio de levier	4,2%	4,3%	3,6%
TLAC (%RWA)⁽¹⁾	28,4%	31,9%	22,33%
TLAC (%leverage)⁽¹⁾	7,5%	8,7%	6,75%
MREL (%RWA)⁽¹⁾	33,1%	33,7%	27,60%
MREL (%leverage)⁽¹⁾	8,8%	9,2%	6,23%
LCR fin de période	152%	160%	>100%
LCR moyen de la période	149%	155%	>100%
NSFR	118%	119%	>100%

En Md EUR	30/06/2024	31/12/2023
Total bilan consolidé	1 592	1 554
Capitaux propres part du Groupe	67	66
Encours pondérés des risques (RWA)	389	389
dont au titre du risque de crédit	327	326
Total bilan financé	965	970
Encours de crédit clientèle	466	497
Dépôts clientèle	620	618

Au 17 juillet 2024, la maison mère a émis 34,0 milliards d'euros de dette à moyen et long terme, dont 17,6 milliards d'euros d'émissions vanilles. Les filiales ont émis 4,0 milliards d'euros. Au total, le Groupe a émis 38,0 milliards d'euros.

Le Groupe est noté par quatre agences de notation : (i) FitchRatings - notation long terme « A- », perspectives positives, notation dette senior préférée « A », notation court terme « F1 » (ii) Moody's - notation long terme (dette senior préférée) « A1 », perspectives négatives, notation court terme « P-1 » (iii) R&I - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables ; et (iv) S&P Global Ratings - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables, notation court terme « A-1 ».

¹¹Ratio phasé, pro-forma incluant les résultats du T2-24

¹²Combined Buffer Requirement (CBR) : exigence de coussin combiné de 4,33% à fin T2-24

3. BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE, BANQUE PRIVÉE ET ASSURANCES

En M EUR	T2-24	T2-23	Variatio	S1-24	S1-23	Variatio
Produit net bancaire	2 125	2 103	+1,1%	4 136	4 189	-1,3%
<i>Produit net bancaire hors PEL/CEL</i>	2 122	2 099	+1,1%	4 133	4 195	-1,5%
Frais de gestion	(1 649)	(1 618)	+1,9%	(3 377)	(3 464)	-2,5%
Résultat brut d'exploitation	476	485	-1,7%	759	725	+4,7%
Coût net du risque	(173)	(110)	+57,1%	(420)	(198)	x 2,1
Résultat d'exploitation	304	375	-19,0%	339	527	-35,6%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8	(1)	n/s	8	3	x 2,4
Résultat net part du Groupe	236	279	-15,4%	263	396	-33,6%
RONE	6,0%	7,3%		3,4%	5,1%	
Coefficient d'exploitation	77,6%	77,0%		81,7%	82,7%	

Activité commerciale

Réseau SG, Banque Privée et Assurances

Les encours moyens de dépôts du Réseau SG s'élèvent à 235 milliards d'euros au T2-24. Ils sont en hausse de 2 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent (-2% vs. T2-23), avec une hausse des dépôts rémunérés et de l'épargne financière.

Les encours moyens de crédits du réseau SG sont en recul de -5% par rapport au T2-23 à 197 milliards d'euros. Les encours de crédits aux entreprises et professionnels sont stables vs. T2-23 hors PGE, les encours de PGE étant en recul de 3 milliards d'euros vs. T2-23. La production de prêts immobiliers poursuit son rebond, avec une hausse de +49% sur le trimestre par rapport au T2-23, à des niveaux qui restent néanmoins encore inférieurs d'environ 65% par rapport à la moyenne trimestrielle de 2021.

Le ratio crédits sur dépôts moyens est de 83,8% au T2-24, en recul de 2,7 points vs. T2-23.

Les activités de **Banque Privée**, qui recouvrent les activités en France et à l'international, voient leurs actifs sous gestion atteindre un niveau record de 152 milliards d'euros au T2-24. Le rythme de collecte d'actifs (collecte nette annualisée divisée par les actifs sous gestion) progresse de +6% depuis le début de l'année, la collecte nette s'établissant à 2,2 milliards d'euros au T2-24. Le produit net bancaire s'établit à 377 millions d'euros sur le trimestre, en recul de -0,9% vs. T2-23 et à 753 millions d'euros sur le semestre, en hausse de +0,7% vs. S1-23.

Les activités **d'Assurances**, qui incluent les activités en France et à l'international, affichent de très solides performances commerciales. Les encours d'assurance-vie épargne sont en hausse de +7% vs. T2-23 pour atteindre leur niveau record à 143 milliards d'euros à fin juin 2024. La part d'unités de compte reste élevée à 39% et en progression de +1 point par rapport au T2-23. La collecte brute de l'activité d'assurance-vie épargne s'établit à 5,3 milliards d'euros au T2-24, en forte hausse de +67% vs. T2-23.

Les primes en prévoyance et en assurance dommages affichent une croissance de +3% vs. T2-23.

BoursoBank

Avec un nombre toujours élevé de nouveaux clients de plus 300 000 sur le T2-24, BoursoBank fait montre d'une gestion maîtrisée et équilibrée de sa conquête clients, en cohérence avec ses ambitions stratégiques, avec sur le trimestre un coût d'acquisition par client en baisse de -14% par rapport au trimestre précédent. La banque en ligne dépasse le seuil de 6,5 millions clients à fin juin 2024, en hausse de +31% vs. T2-23.

A l'image des précédents trimestres, BoursoBank poursuit ses gains de part de marché et extériorise un taux d'attrition en baisse à environ 3%, un niveau en deçà de celui du marché.

Les encours moyens de crédits sont stables par rapport au T2-23 à 15 milliards d'euros au T2-24. La production de crédits confirme son rebond au T2-24 tant sur l'habitat (+23,9% vs. T1-24) que sur le crédit à la consommation (+12,8% vs. T1-24), à des niveaux qui demeurent toutefois en retrait de ceux de 2021.

Les encours moyens d'épargne, qui incluent les dépôts et l'épargne financière, sont en hausse de +14,6% par rapport au T2-23 à 61 milliards d'euros. Avec des encours moyens de 37 milliards d'euros au T2-24, les dépôts ont fortement cru sur la période (+17,1% vs. T2-23), grâce à une collecte dynamique notamment sur des supports rémunérés. L'assurance-vie affiche des encours moyens de 12 milliards d'euros au T2-24 (dont 46% en unités de compte, +3,8 points de pourcentage vs. T2-23), en forte hausse de +6,5% vs. T2-23 du fait d'une collecte brute élevée sur le trimestre (+62,0% vs. T2-23). Le courtage enregistre de son côté plus de 2,2 millions de transactions ce trimestre (+42% vs. T2-23).

Les revenus (hors PEL/CEL et frais d'acquisition clients) progressent de plus de +9,1% vs. T2-23.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, les revenus ressortent à 2 125 millions d'euros, en hausse de +1,1% vs. T2-23 hors provision PEL/CEL. La marge nette d'intérêt est en hausse de +10,6% vs. T2-23 (+8,6% vs. T1-24) à 893 millions d'euros au T2-24 (hors provision PEL/CEL). Les commissions⁽¹³⁾ sont stables par rapport au T2-23, mais en progression de +2,3% hors coûts d'acquisition client de BoursoBank (+1,3% vs. T1-24).

Sur le semestre, les revenus atteignent 4 136 millions d'euros en recul de -1,5% vs. S1-23 hors provision PEL/CEL. La marge nette d'intérêt hors PEL/CEL progresse de +3,7% vs. S1-23. Les commissions⁽¹⁾ sont en hausse de +0,6% vs. S1-23.

Au cours du second trimestre, la part des dépôts rémunérés a continué de progresser et le marché du crédit est resté attentiste dans un marché toujours compétitif. Dans ce contexte et sur la base des dernières hypothèses la marge nette d'intérêt de la Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances, est désormais attendue, selon les meilleures prévisions, à environ 3,8 milliards d'euros pour l'année 2024.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion s'établissent à 1 649 millions d'euros en hausse de +1,9% par rapport au T2-23. Ils sont en recul de -1,7% en retraitant de la reprise de provision exceptionnelle de 60 millions d'euros comptabilisée au T2-23. Les frais de gestion au T2-24 tiennent compte de 45 millions d'euros de coûts de transformation. Le coefficient d'exploitation s'établit à 77,6% au T2-24.

Sur le semestre, les frais de gestion ressortent à 3 377 millions d'euros (-2,5% par rapport au S1-23). Le coefficient d'exploitation est de 81,7% en amélioration de 1 point de pourcentage vs. S1-23.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque commercial s'établit à 173 millions d'euros, soit 29 points de base, en recul par rapport au T1-24 (41 points de base).

Sur le semestre, le coût du risque commercial s'établit à 420 millions d'euros, soit 35 points de base.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 236 millions d'euros. La rentabilité normative ressort à un niveau de 6,0% sur T2-24.

Sur le semestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 263 millions d'euros. La rentabilité normative ressort à 3,4% sur S1-24.

¹³ Y compris revenus des activités d'Assurance

4. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En M EUR	T2-24	T2-23	Variation		S1-24	S1-23	Variation	
Produit net bancaire	2 621	2 383	+10,0%	+8,6%*	5 244	5 148	+1,9%	+1,3%*
Frais de gestion	(1 647)	(1 638)	+0,6%	-0,6%*	(3 404)	(3 709)	-8,2%	-8,7%*
Résultat brut d'exploitation	973	745	+30,6%	+28,9%*	1 840	1 439	+27,9%	+26,9%*
Coût net du risque	(21)	27	n/s	n/s	(1)	22	n/s	n/s
Résultat d'exploitation	952	772	+23,3%	+21,7%*	1 839	1 461	+25,8%	+24,8%*
Résultat net part du Groupe	770	620	+24,3%	+23,1%*	1 462	1 168	+25,1%	+24,3%*
RONE	20,4%	16,2%			19,5%	15,0%		
Coefficient d'exploitation	62,9%	68,7%			64,9%	72,1%		

Produit net bancaire

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs délivre, une nouvelle fois, un très bon trimestre avec des revenus de 2 621 millions d'euros, en hausse de +10,0% par rapport au deuxième trimestre 2023.

Sur le semestre, les revenus sont en progression de +1,9% par rapport au S1-23 (5 244 millions d'euros contre 5 148 millions d'euros).

Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs voient leurs revenus progresser de +14,0% sur le trimestre par rapport au T2-23 et s'établir à 1 742 millions d'euros. Sur le S1-24, ils s'élèvent à 3 485 millions d'euros en légère hausse de +1,1% vs. S1-23. Cette croissance est portée par les **Activités de Marché** qui présentent une performance très solide avec des revenus de 1 560 millions d'euros au T2-24, (en forte hausse de +15,7% par rapport au T2-23) du fait d'un contexte de marché porteur, notamment sur les actions. Sur le semestre, ils s'inscrivent à 3 142 millions d'euros, en hausse de +2,8% par rapport au S1-23.

Les activités Actions ont délivré une excellente performance avec des revenus à 989 millions d'euros au T2-24, en progression de +24,4% par rapport au T2-23, l'activité ayant bénéficié d'un environnement de marché favorable sur l'ensemble des activités. Sur le semestre, ils s'inscrivent à 1 858 millions d'euros, en hausse de +14,2% par rapport au S1-23.

Les activités Taux, Crédit et Change affichent une bonne performance avec des revenus en hausse de +3,0% à 571 millions d'euros, grâce notamment à une forte demande dans les solutions d'investissement, qui a plus que compensé le recul des activités de flux et de couverture dans un contexte de spreads de taux plus serrés et d'une faible volatilité sur le change. Sur le semestre, les revenus sont en recul de -10,3% à 1 284 millions d'euros par rapport au S1-23.

Les revenus du Métier Titres sont en hausse de +1,1% par rapport au T2-23 à 181 millions d'euros et en progression de +2,0% hors effet lié aux participations. L'activité a bénéficié d'une tendance porteuse sur les commissions, en revanche la marge nette d'intérêt reste impactée par la fin de la rémunération des réserves obligatoires. Sur le S1-24, les revenus sont en recul de -12,0% et en légère baisse de -1,4%, en excluant les participations. Les actifs en conservation et les actifs administrés du Métier Titres s'élèvent respectivement à 4 808 milliards d'euros et 598 milliards d'euros.

Les revenus des **Activités de Financement et Conseil** s'élèvent à 879 millions d'euros, en progression de +2,9% vs. T2-23. Sur le semestre, ils s'inscrivent à 1 760 millions d'euros, en hausse de +3,4% par rapport au S1-23.

Le métier **Global Banking & Advisory** est globalement stable par rapport au T2-23. Le trimestre a été excellent pour les produits de titrisation. On observe un fort rebond de la banque d'investissement tiré par les activités de fusions et acquisitions et de marchés de capitaux dettes. En revanche, les volumes restent faibles dans les activités de marchés de capitaux actions. Les activités de financement affichent une performance soutenue, en légère baisse par rapport à un T2-23 élevé. Sur le S1-24, les revenus sont en hausse de +1,1% par rapport au S1-23.

Le métier **Global Transaction & Payment Services** a réalisé une nouvelle fois une très bonne performance par rapport au T2-23 avec des revenus en forte hausse de +13,5%, portés par une forte dynamique commerciale et des conditions de marché toujours favorables avec des taux d'intérêts qui restent à des niveaux élevés. Sur le semestre, les revenus sont en hausse de +10,6% par rapport au S1-23.

Frais de gestion

Les frais de gestion ressortent à 1 647 millions d'euros sur le trimestre dont 29 millions d'euros de charges de transformation. Ils sont en légère hausse de +0,6% par rapport au T2-23 et en progression de +5,5% hors effets exceptionnels au T2-23 et effet périmètre. Le coefficient d'exploitation ressort à un niveau de 62,9% au T2-24.

Sur le premier semestre 2024, les frais de gestion sont en baisse de -8,2% par rapport au S1-23, se traduisant par un coefficient d'exploitation de 64,9%.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque est à un niveau faible de 21 millions d'euros, soit 5 points de base.

Sur le semestre, le coût du risque est de 1 million d'euros, soit 0 point de base.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe ressort en forte progression de +24,3% par rapport au T2-23 à **770 millions d'euros**. Sur le semestre, il est en hausse de +25,1% à 1 462 millions d'euros.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche une **rentabilité normative de 20,4% sur le trimestre et de 19,5% sur le semestre**.

5. MOBILITÉ, BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS À L'INTERNATIONAL

En M EUR	T2-24	T2-23	Variation		S1-24	S1-23	Variation	
Produit net bancaire	2 145	2 196	-2,3%	-5,7%*	4 295	4 263	+0,8%	-9,3%*
Frais de gestion	(1 261)	(1 153)	+9,3%	+3,4%*	(2 611)	(2 240)	+16,6%	+2,7%*
Résultat brut d'exploitation	884	1 043	-15,2%	-15,6%*	1 684	2 023	-16,8%	-22,7%*
Coût net du risque	(189)	(83)	x 2,3	x 2,2*	(370)	(174)	x 2,1	x 2,0*
Résultat d'exploitation	696	960	-27,5%	-27,6%*	1 313	1 849	-29,0%	-34,7%*
Participations ne donnant pas le contrôle	208	247	-15,9%	-25,6%*	400	437	-8,4%	-24,1%*
Résultat net part du Groupe	316	473	-33,3%	-28,6%*	589	948	-37,9%	-40,0%*
RONE	12,1%	20,5%			11,3%	20,6%		
Coefficient d'exploitation	58,8%	52,5%			60,8%	52,5%		

Activité commerciale

Banque de détail à l'international

L'activité commerciale de la **Banque de détail à l'international**¹⁴ reste solide au T2-24 avec un niveau d'encours de crédits à 67 milliards d'euros, en hausse de 1,4% par rapport au T2-23 (+4,5%* vs. T2-23). Les encours de dépôts sont en hausse de +2,9% par rapport au T2-23 à 83 milliards d'euros au T2-24 (+6,5%* vs. T2-23).

L'**Europe** affiche une bonne performance commerciale auprès des différents segments de clientèle dans les deux entités, avec une croissance totale des crédits de +1,5% vs. T2-23 (+5,9%*, encours de 42 milliards d'euros au T2-24) et de +3,3% pour les dépôts vs. T2-23 (+7,7%*, encours de 55 milliards d'euros au T2-24).

Les encours de crédits de la région **Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer** sont en hausse de +2,2%* vs. T2-23 (25 milliards d'euros d'encours au T2-24). Les encours de dépôts s'élèvent à 28 milliards d'euros au T2-24. Ils progressent de +4,2%* vs. T2-23, tendance observable sur tous les segments tant dans le Bassin Méditerranéen qu'en Afrique sub-Saharienne.

Mobilité et services financiers

Les activités de **Mobilité et Services financiers** affichent une performance commerciale d'ensemble satisfaisante.

Au niveau d'Ayvens, les actifs productifs s'établissent à 53,2 milliards d'euros à fin juin 2024, en progression d'environ +10%, par rapport à fin juin 2023 (environ +1% vs. T1-24).

Avec 23 milliards d'encours au T2-24, les activités de **Crédit à la consommation** évoluent en recul de -4,2% vs. T2-23 dans un environnement toujours exigeant notamment en France.

Les encours de **financement des ventes et des biens d'équipement professionnels** sont quant à eux en légère hausse par rapport à l'an dernier, à 15 milliards d'euros au T2-24.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, les revenus du pôle **Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International** diminuent de -2,3% vs. T2-23 à 2 145 millions d'euros.

Sur le semestre, les revenus atteignent 4 295 millions d'euros, en hausse de +0,8% par rapport aux six premiers mois de 2023.

Le produit net bancaire de la **Banque de détail à l'international** est stable sur le trimestre par rapport au T2-23 à 1 040 millions d'euros, en hausse de +3,5%* à périmètre et changes constants. Sur le semestre, les revenus s'élèvent à 2 073 millions d'euros, stables vs. S1-23, en hausse de +3,5%* à périmètre et changes constants.

¹⁴ Incluant les encours au Maroc

L'**Europe** maintient des revenus élevés sur le deuxième trimestre 2024 à 492 millions d'euros, en légère hausse de +0,8%* vs. T2-23 (-3,3% à change courant). Ils sont tirés par un niveau élevé de commissions réalisé par la KB et une marge nette d'intérêt en hausse en Roumanie, contrairement à la République Tchèque où les marges nettes d'intérêts des banques sont négativement impactées par la fin de la rémunération des réserves obligatoires.

L'**Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer** enregistre une progression du produit net bancaire de 5,9%* à 547 millions d'euros par rapport au T2-23, portée par une forte croissance des commissions et une hausse de la marge nette d'intérêts vs. T2-23.

Les revenus du périmètre **Mobilité et des Services financiers** sont en baisse de -4,0% au T2-24 par rapport au T2-23, à 1 105 millions d'euros. Ils progressent de +1,7% sur le semestre à 2 222 millions d'euros.

Au niveau d'**Ayvens**, le produit net bancaire est en retrait de -4,2%¹⁵ au T2-24 vs. T2-23. Cette variation prend en compte les évolutions de périmètre ainsi qu'un effet de base négatif sur les éléments non-récurrents. En comparaison du T1-24, les revenus retraités des éléments non-récurrents progressent de +4,5%¹⁶. Ayvens affiche une marge de 539 points de base¹⁷ sur le trimestre, en hausse par rapport au T1-24 (522 points de base³), ainsi que 27 millions d'euros de nouvelles synergies (47 millions d'euros au S1-24), en ligne avec l'objectif annuel de 120 millions d'euros. S'agissant des ventes secondaires de véhicules d'occasion, le résultat moyen par véhicule continue de se normaliser à 1 480 euros¹⁸ par unité ce trimestre (hors réduction des coûts de dépréciation et *Purchase Price Allocation*), vs. 1 661 euros⁴ au T1-24.

Concernant les activités de **Crédits à la consommation**, dont les encours baissent de 4,2% vs. T2-23, les revenus restent pénalisés par un environnement toujours exigeant, notamment en France, qui se traduit par un recul de -4,9% du produit net bancaire au T2-24 vs. T2-23. Les activités de **Financement des ventes et des biens d'équipement professionnels** publient de leur côté un produit net bancaire stable sur la même période.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion ressortent à 1 261 millions d'euros, en hausse de +9,3% par rapport au T2-23 (+3,4%* à périmètre et change constants). Ils tiennent compte, d'une part, de l'intégration des coûts de LeasePlan sur un trimestre plein et, d'autre part, de charges de transformation à hauteur de 50 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation s'établit à 58,8% au T2-24.

Sur le semestre, les frais de gestion s'élèvent à 2 611 millions d'euros, en hausse de +16,6% vs. S1-23.

La **Banque de détail à l'international** enregistre une hausse contenue des coûts de +2,7% vs. T2-23 en dépit du contexte inflationniste (596 millions d'euros au T2-24).

Dans le pôle **Mobilité et Services financiers**, les coûts progressent de +16,0% sur le trimestre vs. T2-23 à 665 millions d'euros, du fait notamment de l'intégration des coûts de LeasePlan et des frais de restructuration liés à l'intégration. Les frais de gestion sont stables* vs. T2-23 à périmètre et change constants.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque se normalise à un niveau de 45 points de base (soit 189 millions d'euros).

Sur le semestre, le coût du risque est de 44 points de base.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe ressort à 316 millions d'euros. La rentabilité normative ressort à 12,1% au T2-24. Dans la Banque de détail à l'international, la rentabilité normative est de 15,4% et de 10,0% dans la Mobilité et Services financiers au T2-24.

Sur le semestre, le résultat net part du Groupe ressort à 589 millions d'euros. La rentabilité normative ressort à 11,3% au S1-24. Dans la Banque de détail à l'international, la rentabilité normative est de 13,8% et de 9,7% dans la Mobilité et Services financiers au S1-24.

¹⁵ -3,9% vs. T2-23 retraités à la fois d'éléments non-récurrents (notamment l'impact des coûts de réduction de dépréciation à 7 M EUR au T2-24 contre 158 M EUR au T2-23 et par l'hyperinflation en Turquie à -37 M EUR au T2-24 contre 1 M EUR au T2-23) et de l'effet périmètre incluant le *Purchase Price Allocation*, i.e. composantes financières du prix d'acquisition (effet de base ~130 millions d'euros lié à la contribution de LeasePlan qu'à partir du 22 mai 2023 au T2-23)

¹⁶ Hors éléments non-récurrents (tirés par l'hyperinflation en Turquie pour -37 M EUR au T2-24 contre -2 M EUR au T1-24)

¹⁷ Annualisés et en pourcentage des actifs productifs moyens

¹⁸ Hors impact de la réduction des coûts d'amortissement et *Purchase Price Allocation*

6. HORS PÔLES

En M EUR	T2-24	T2-23	Variation		S1-24	S1-23	Variation	
Produit net bancaire	(206)	(395)	+47,7%	+48,5%*	(345)	(642)	+46,3%	+47,0%*
Frais de gestion	(13)	(32)	-57,9%	-69,4%*	(158)	(85)	+87,3%	+78,8%*
Résultat brut d'exploitation	(220)	(426)	+48,5%	+50,1%*	(503)	(727)	+30,8%	+32,5%*
Coût net du risque	(4)	(0)	n/s	n/s	5	2	n/s	n/s
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(15)	(80)	+81,1%	+81,1%*	(99)	(100)	+1,2%	+1,2%*
Impôts sur les bénéfices	61	57	-6,6%	-2,5%*	145	129	-12,0%	-8,8%*
Résultat net part du Groupe	(209)	(472)	+55,7%	+56,9%*	(521)	(745)	+30,2%	+31,5%*

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les activités de centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux ainsi que certains coûts engagés par le Groupe non refacturés aux métiers.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à -206 millions d'euros, contre un montant de -395 millions d'euros au T2-23.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion s'élèvent à -13 millions d'euros au T2-24 contre -32 millions d'euros au T2-23.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -209 millions d'euros contre -472 millions d'euros au T2-23.

Société Générale a reçu fin juillet 2024 une somme de 301 millions d'euros qui solde ses dernières expositions en Russie liées à son ancienne présence locale via Rosbank. Ces expositions, valorisées à zéro ou provisionnées dans les comptes du Groupe, ont fait l'objet d'un recouvrement conformément aux réglementations en vigueur et après approbations des différentes autorités réglementaires compétentes. Les éléments financiers liés à cette opération seront enregistrés dans les comptes du troisième trimestre 2024, ils occasionneront une contribution positive au résultat net part du Groupe comprise entre 200 et 250 millions après impôts.

7. CALENDRIER FINANCIER 2024 ET 2025

Calendrier de communication financière 2024 et 2025

31 octobre 2024	Résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2024
6 février 2025	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2024
30 avril 2025	Résultats du premier trimestre de l'année 2025

Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, coût du risque en points de base, ROE, ROTE, RONE, Actif net, Actif net tangible sont présentés dans les notes méthodologiques, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale. Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (disponible sur le site <https://investors.societegenerale.com/fr>).

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

8. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER

En M EUR	T2-24	T2-23	Variation	S1-24	S1-23	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	236	279	-15,4%	263	396	-33,6%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	770	620	+24,3%	1 462	1 168	+25,1%
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	316	473	-33,3%	589	948	-37,9%
Total Métier	1 322	1 372	-3,7%	2 313	2 513	-7,9%
Hors Pôles	(209)	(472)	+55,7%	(521)	(745)	+30,2%
Groupe	1 113	900	+23,7%	1 793	1 768	+1,4%

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

En M EUR	T2-24	T2-23	S1-24	S1-23
Produit Net Bancaire - Total éléments exceptionnels	0	(240)	0	(240)
Eléments exceptionnels hérités du passé - Gestion Propre	0	(240)	0	(240)
Frais de gestion - Total éléments exceptionnels et charges de transformation	(124)	(271)	(476)	(517)
Charges de transformation	(124)	(236)	(476)	(482)
<i>Dont Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances</i>	(45)	(134)	(127)	(284)
<i>Dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</i>	(29)	(32)	(183)	(61)
<i>Dont Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International</i>	(50)	(70)	(119)	(137)
<i>Dont Gestion Propre</i>	0	0	(47)	0
Eléments exceptionnels	0	(35)	0	(35)
Autres éléments exceptionnels - Total	0	(79)	0	(79)
Gains ou pertes nets sur autres actifs - Cessions	0	(79)	0	(79)

BILAN CONSOLIDÉ

En M EUR	30/06/2024	31/12/2023
Caisse et banques centrales	223 220	223 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	530 826	495 882
Instruments dérivés de couverture	5 352	10 585
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	92 138	90 894
Titres au coût amorti	30 353	28 147
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	78 415	77 879
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	455 438	485 449
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(1 259)	(433)
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	473	459
Actifs d'impôts	4 583	4 717
Autres actifs	77 131	69 765
Actifs non courants destinés à être cédés	28 661	1 763
Participations dans les entreprises mises en équivalence	387	227
Immobilisations corporelles et incorporelles	61 356	60 714
Ecarts d'acquisition	5 070	4 949
Total	1 592 144	1 554 045

En M EUR	30/06/2024	31/12/2023
Banques centrales	9 522	9 718
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	407 702	375 584
Instruments dérivés de couverture	12 189	18 708
Dettes représentées par un titre	161 886	160 506
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	105 778	117 847
Dettes envers la clientèle	540 355	541 677
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(6 994)	(5 857)
Passifs d'impôts	2 405	2 402
Autres passifs	97 255	93 658
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	19 219	1 703
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	146 420	141 723
Provisions	4 143	4 235
Dettes subordonnées	15 852	15 894
Total dettes	1 515 732	1 477 798
Capitaux propres	-	-
Capitaux propres part du Groupe	-	-
Actions ordinaires et réserves liées	20 966	21 186
Autres instruments de capitaux propres	9 357	8 924
Réserves consolidées	34 207	32 891
Résultat de l'exercice	1 793	2 493
Sous-total	66 323	65 494
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	506	481
Sous-total capitaux propres part du Groupe	66 829	65 975
Participations ne donnant pas le contrôle	9 583	10 272
Total capitaux propres	76 412	76 247
Total	1 592 144	1 554 045

9. ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1 - Les éléments financiers présentés au titre du deuxième trimestre et du premier semestre de l'année 2024 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 31 juillet 2024 et ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les procédures d'examen limité par les commissaires aux comptes sont en cours sur les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2024.

2 - Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 42 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

3 - Frais de gestion

Les Frais de gestion correspondent aux « Charges Générales d'exploitation » telles que présentées dans la note 5 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023. Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d'exploitation.

Le Coefficient d'exploitation est défini en page 42 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale.

4 - Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque est défini en pages 43 et 770 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

En M EUR		T2-24	T2-23	S1-24	S1-23
Banque de Détail en France, Banque Privée et Assurances	Coût net du risque	173	109	420	198
	Encours bruts de crédits	236 044	249 843	237 219	251 266
	Coût du risque en pb	29	18	35	16
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Coût net du risque	21	(27)	1	(22)
	Encours bruts de crédits	164 829	165 847	163 643	171 719
	Coût du risque en pb	5	(7)	0	(3)
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Coût net du risque	189	83	370	174
	Encours bruts de crédits	166 967	137 819	167 429	136 404
	Coût du risque en pb	45	24	44	26
Gestion propre	Coût net du risque	4	1	(5)	(2)
	Encours bruts de crédits	24 583	18 873	23 974	17 705
	Coût du risque en pb	6	2	(5)	(2)
Groupe Société Générale	Coût net du risque	387	166	787	348
	Encours bruts de crédits	592 422	572 382	592 265	577 093
	Coût du risque en pb	26	12	27	12

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

5 - ROE, ROTE, RONE

La notion de ROE (Return on Equity) et de ROTE (Return on Tangible Equity) ainsi que la méthodologie de calcul sont précisées en pages 43 et 44 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres et des fonds propres tangibles de Société Générale.

Le RONE (Return on Normative Equity) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 44 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale.

Le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission ». Pour le ROTE, le résultat est également retraité des dépréciations des écarts d'acquisition.

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE et du ROTE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Détermination du ROTE : méthodologie de calcul

Fin de période (en M EUR)	T2-24	T2-23	S1-24	S1-23
Capitaux propres part du Groupe	66 829	68 007	66 829	68 007
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(9 747)	(10 815)	(9 747)	(10 815)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	(19)	(28)	(19)	(28)
Gains/Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	705	688	705	688
Provision pour distribution ⁽²⁾	(718)	(982)	(718)	(982)
Distribution à verser au titre de N-1	-	(441)	-	(441)
Fonds propres ROE fin de période	57 050	56 430	57 050	56 430
Fonds propres ROE moyens	56 797	56 334	56 660	56 203
Écarts d'acquisition moyens ⁽³⁾	(4 073)	(4 041)	(4 040)	(3 847)
Immobilisations incorporelles moyennes	(2 937)	(3 117)	(2 947)	(2 997)
Fonds propres ROTE moyens	49 787	49 176	49 673	49 359
Résultat net part du Groupe	1 113	900	1 793	1 768
Intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission	(190)	(216)	(356)	(379)
Annulation des dépréciations d'écarts d'acquisitions	-	-	-	-
Résultat net Part du Groupe corrigé	923	684	1 437	1 390
ROTE	7,4%	5,6%	5,8%	5,6%

¹⁹ Intérêts nets d'impôt

²⁰ La provision est calculée sur la base d'un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe, retraité des éléments non-cash et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

²¹ Hors écarts d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers (M EUR)

En M EUR	T2-24	T2-23	Variatio	S1-24	S1-23	Variatio
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	15 642	15 219	+2,8%	15 560	15 403	+1,0%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	15 125	15 340	-1,4%	14 978	15 567	-3,8%
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	10 413	9 222	+12,9%	10 417	9 190	+13,3%
Total Métier	41 180	39 782	+3,5%	40 955	40 160	+2,0%
Hors Pôles	15 617	16 552	-5,6%	15 705	16 043	-2,1%
Groupe	56 797	56 334	+0,8%	56 660	56 203	+0,8%

6 - Actif net et Actif net tangible

L'Actif net et l'Actif net tangible sont définis dans la méthodologie, page 45 du Document d'enregistrement universel 2024 du Groupe. Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après :

Fin de période (en M EUR)	S1-24	T1-24	2023
Capitaux propres part du Groupe	66 829	67 342	65 975
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(9 747)	(10 166)	(9 095)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	(19)	(71)	(21)
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités du trading	96	54	36
Actif Net Comptable	57 159	57 158	56 895
Ecart d'acquisition ⁽²⁾	(4 143)	(4 004)	(4 008)
Immobilisations incorporelles	(2 917)	(2 958)	(2 954)
Actif Net Tangible	50 099	50 196	49 933
Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA⁽³⁾	787 442	799 161	796 244
Actif Net par Action	72,6	71,5	71,5
Actif Net Tangible par Action	63,6	62,8	62,7

²² Intérêts nets d'impôt

²³ Hors d'écart d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

²⁴ Nombre d'actions pris en compte : nombre d'actions ordinaires émises en fin de période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe (exprimé en milliers de titres)

7 - Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. page 44 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE et du ROTE. Le calcul du Bénéfice Net par Action est décrit dans le tableau suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	S1-24	T1-24	2023
Actions existantes	802 980	802 980	818 008
Déductions			
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	4 791	5 277	6 802
Autres actions d'auto-détention et d'auto-contrôle	3 907	0	11 891
Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA⁽⁴⁾	794 282	797 703	799 315
Résultat net part du Groupe (en M EUR)	1 793	680	2 493
Intérêts sur TSS et TSDI (en M EUR)	(356)	(166)	(759)
Résultat net part du Groupe corrigé (en M EUR)	1 437	514	1 735
BNPA (en EUR)	1,81	0,64	2,17

8 - Fonds propres Common Equity Tier 1 du Groupe Société Générale

Ils sont déterminés conformément aux règles CRR2/CRD5 applicables. Les ratios de solvabilité non phasés sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Lorsqu'il est fait référence aux ratios phasés, ceux-ci n'intègrent pas les résultats de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Le ratio de levier est également déterminé selon les règles CRR2/CRD5 applicables intégrant la notion de phasage suivant la même logique que pour les ratios de solvabilité.

9 - Bilan financier, ratio crédits sur dépôts

Le bilan financier est basé sur les états financiers du Groupe. Il est obtenu en deux étapes :

- Une première étape visant à reclassifier les postes des états financiers selon des natures permettant une lecture plus économique du bilan. Principaux retraitements :
 - Assurances : regroupement des montants comptables relevant des assurances dans un poste unique à l'actif et au passif.
 - Crédits à la clientèle : incluent les encours de crédit avec les clients (nets de provisions et dépréciations, y compris les encours nets de location financement et les opérations en juste valeur par résultat) ; excluent les actifs financiers reclassés en prêts et créances en application d'IFRS 9 (ces positions ont été reclassées dans leurs lignes d'origine).
 - Wholesale funding : inclut les passifs interbancaires et les dettes représentées par un titre. Les opérations de financement ont été réparties en ressources à moyen-long terme et ressources à court-terme sur la base de la maturité des encours, supérieure ou inférieure à 1 an.
 - Reclassement de la quote-part des émissions placées par les Réseaux de Banque de détail en France (inscrites parmi les opérations de financement à moyen-long terme), et de certaines opérations effectuées avec des contreparties assimilables à des dépôts clients (figurant précédemment parmi les financements à court terme)
- Déduction des dépôts de la clientèle et réintégrés aux financements à court terme certaines opérations assimilables à des ressources de marché.
- Une seconde étape visant à exclure les actifs et passifs des filiales d'assurance et à compenser les opérations de pensions livrées et de prêt/emprunts de titres, les opérations de dérivés, les comptes de régularisation et les dépôts en banques centrales.

Le ratio crédits sur dépôts du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts à la clientèle et les dépôts de la clientèle tels que présentés dans le bilan financier.

NB (1) En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.
(2) Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

10. ANNEXE 3 : CHANGEMENT D'APPELATION DES ACTIVITÉS DE BANQUE DE DÉTAIL A L'INTERNATIONAL, SERVICES DE MOBILITÉ ET DE LEASING

L'appellation des activités de Banque de détail à l'international, Services de Mobilité et de Leasing est modifiée comme suit : Mobilité, Banque de détail à l'International et Services Financiers. Ce changement d'appellation n'a aucun impact sur les résultats financiers historiques du pilier.

11. ANNEXE 4 : PUBLICATION DE NOUVELLES SÉRIES TRIMESTRIELLES

Société Générale publie ce jour de nouvelles séries trimestrielles reflétant principalement les impacts des changements d'organisation intervenus au sein des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

En lien avec l'objectif stratégique d'un modèle plus léger en capital, le Groupe a créé au second trimestre 2024 une plateforme de vente commune entre les équipes de Financement et Conseil et des Activités de Marché afin d'accroître la distribution d'encours à l'actif. Cette évolution se traduit, d'une part par le regroupement au sein d'une même entité des revenus et des coûts associés, et d'autre part par une évolution de leur répartition entre les sous pôles Financement et Conseil et Activités de Marché.

Par ailleurs, les données historiques ont aussi été ajustées par rapport au données publiées en raison d'ajustements mineurs.

Les séries trimestrielles 2022, 2023 et T1-24 sont ajustées en conséquence et disponibles sur le site Société Générale. (Les données de ce communiqué de presse n'ont pas été auditées.)

Impacts financiers 2022, 2023 et T1-24 sur les activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

2022 (En M EUR)

	Activités de Marché et Services aux Investisseurs			Financement & Conseil			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
	Publié 03/05/2024	Publié 01/08/2024	Ecart	Publié 03/05/2024	Publié 01/08/2024	Ecart	Publié 03/05/2024	Publié 01/08/2024	Ecart
Produit net bancaire	6 721	6 671	-50	3 387	3 438	51	10 108	10 110	2
Frais de gestion	-4 878	-4 791	87	-1 954	-2 038	-84	-6 832	-6 830	2
Résultat brut d'exploitation	1 843	1 880	37	1 433	1 400	-33	3 276	3 280	4
Résultat net part du Groupe	1 402	1 429	27	891	868	-23	2 293	2 297	4

2023 (En M EUR)

	Activités de Marché et Services aux Investisseurs			Financement & Conseil			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
	Publié 03/05/2024	Publié 01/08/2024	Ecart	Publié 03/05/2024	Publié 01/08/2024	Ecart	Publié 03/05/2024	Publié 01/08/2024	Ecart
Produit net bancaire	6 299	6 273	-26	3 341	3 369	28	9 640	9 642	2
Frais de gestion	-4 755	-4 698	57	-2 032	-2 091	-59	-6 787	-6 788	-1
Résultat brut d'exploitation	1 544	1 575	31	1 309	1 279	-30	2 853	2 854	1
Résultat net part du Groupe	1 166	1 191	25	1 114	1 090	-24	2 280	2 280	0

T1-24 (En M EUR)

	Activités de Marché et Services aux Investisseurs			Financement & Conseil			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
	Publié 03/05/2024	Publié 01/08/2024	Ecart	Publié 03/05/2024	Publié 01/08/2024	Ecart	Publié 03/05/2024	Publié 01/08/2024	Ecart
Produit net bancaire	1 764	1 743	-21	859	881	+22	2 623	2 623	0
Frais de gestion	-1 198	-1 185	+13	-559	-572	-13	-1 757	-1 757	0
Résultat brut d'exploitation	566	558	-8	316	309	+9	866	867	1
Résultat net part du Groupe	428	421	-7	262	270	+8	690	691	1

2.5 Présentation des principales activités de Société Générale

Actualisation des pages 30 et 31 du document d'enregistrement universel 2024

Groupe Société Générale		Groupe Société Générale	
Hors Pôles		Banque de détail en France, Banque Privée & Assurance (RPBI)	
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS)		Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'international (MIBS)	
FRANCE		FRANCE	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Société Générale* 100% ▶ Généfinance 100% ▶ SG Financial SH 100% ▶ Sogéparticipations 100% ▶ Société Générale SFH 100% ▶ Société Générale SCF 100% ▶ Sogefim Holding 100% ▶ Galybet 100% ▶ Genealmy 100% ▶ Valminvest 100% ▶ Sogemarché 100% ▶ Sogecampus 100% 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Société Générale* 100% ▶ Boursorama 100% ▶ Franfinance 100% ▶ Sogefinancement 100% ▶ Sogelease France 100% ▶ Sogeprom 100% ▶ Sogessur 100% ▶ Sogecap 100% ▶ Société Générale Capital Partenaires 100% 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Société Générale* 100% ▶ CALIF 100% ▶ Société Générale Factoring 100% 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CGL 99.9% ▶ Banque Française Commerciale Ocean Indien 50% ▶ SGEF SA 100% ▶ Ayvens 52.6%
EUROPE		EUROPE	
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SG Kleinwort Hambros Limited Royaume-Uni 100% ▶ SG Private Banking Suisse 100% ▶ SG Private Banking Monaco 100% 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Société Générale Luxembourg Luxembourg 100% ▶ SG Investments (U.K.) Ltd Royaume-Uni 100% ▶ Société Générale International Ltd Londres Royaume-Uni 100% ▶ Société Générale Effekten Allemagne 100% ▶ SG Issuer Luxembourg 100% ▶ SGSS Spa Italie 100% ▶ Société Générale* succursales de : Londres Royaume-Uni Milan Italie Francfort Allemagne Madrid Espagne 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hanseatic Bank Allemagne 75% ▶ Komerčni Banka A.S République Tchèque 61% ▶ BRD-Groupe SG Roumanie 60.2% ▶ Fiditalia S.P.A. Italie 100%
AFRIQUE - MÉDITERRANÉE		AFRIQUE - MÉDITERRANÉE	
			<ul style="list-style-type: none"> ▶ SG Marocaine de Banques Maroc 57.7% ▶ Société Générale Algérie 100% ▶ Société Générale Côte d'Ivoire 73.3% ▶ Union Internationale de Banques 55.1%
AMERIQUE		AMERIQUE	
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Banco SG Brazil SA Brésil 100% ▶ SG Americas, Inc. États-Unis 100% ▶ SG Americas Securified Holdings, LLC États-Unis 100% ▶ Société Générale* succursales de : New York États-Unis Montréal Canada 	
ASIE - AUSTRALIE		ASIE - AUSTRALIE	
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Société Générale (China) Ltd Chine 100% ▶ SG Securified Asia International Holdings Ltd Hong Kong 100% ▶ SG Securified Korea Co, Ltd Corée du Sud 100% ▶ SG Securified Japan Limited Japon 100% ▶ Société Générale* succursales de : Séoul Corée du Sud Taipei Taiwan Singapour Mumbai Sydney 	

* Société mère

Remarques :

- Les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la filiale détenue.
- Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité

2.6 Nouveaux produits ou services importants lancés

2.6.1 Société Générale et Envision s'associent pour accélérer la transition énergétique

Communiqué de presse du 28 mai 2024

Société Générale et Envision ont signé un protocole d'accord (Memorandum of Understanding) pour accompagner le développement des technologies vertes et contribuer à la réduction de l'empreinte carbone des entreprises.

A travers ce protocole d'accord, Société Générale soutiendra le développement de technologies vertes d'Envision, tels que les parcs éoliens intelligents, l'hydrogène vert, les gigafactories de batteries et les projets de parcs industriels zéro carbone, en apportant sa gamme complète de services de finance durable et de banque d'investissement. Cette collaboration a déjà fait ses preuves, Société Générale ayant joué un rôle de premier plan dans le conseil et le financement d'un projet de gigafactory, contribuant à accélérer la transition énergétique et les efforts de décarbonation en France et dans le reste du monde.

De manière non-exclusive, Société Générale envisagera également l'application des technologies net zéro et les solutions de décarbonation d'Envision, pour contribuer à la réduction de son empreinte carbone et celle de ses clients.

Pierre Palmieri, Directeur général délégué de Société Générale, commente :

« Ce partenariat est une nouvelle preuve de notre engagement pour construire un avenir durable, en proposant des solutions de conseil et de financement qui permettront de développer une énergie propre à long terme. Il renforce également l'une de nos principales priorités stratégiques, à savoir le soutien aux objectifs de développement durable des Nations unies. »

Lei Zhang, Fondateur et Directeur général d'Envision, ajoute:

« Atteindre l'objectif net zéro nécessitera une action collective. Notre partenariat avec Société Générale nous permettra d'intensifier le développement de notre gamme de technologies vertes innovantes, d'accélérer le déploiement de systèmes d'énergie renouvelable et d'accompagner la banque dans la décarbonation de ses activités. »

2.6.2 Société Générale lance un « Sustainable GTB Framework »

Société Générale ouvre la voie pour rendre le Global Transaction Banking (GTB) plus responsable, en accompagnant ses clients dans leur transition vers une économie plus durable et inclusive.

Face à l'évolution des attentes du marché et en l'absence de normes établies pour définir les solutions GTB durables, les entreprises cherchent de plus en plus à quantifier l'impact de leurs transactions et satisfaire à leurs exigences de reporting. Société Générale a donc élaboré un cadre de référence pour les activités de Global Transaction Banking durables, le « Sustainable GTB Framework », permettant à ses clients d'évaluer et de suivre les impacts environnementaux et sociaux de leurs transactions au quotidien, de leur trésorerie et de leur gestion de la liquidité.

Le Framework de Société Générale est l'un des premiers dédiés aux solutions GTB relatives à des actifs identifiés. Il aide les trésoriers à accompagner la transition de leur entreprise en identifiant :

- les activités considérées comme présentant un impact environnemental et/ou social positif,
- les approches permettant de rendre compte de l'impact de ces transactions,
- les moyens par lesquels le Global Transaction Banking peut soutenir ces activités.

Ce Framework repose sur un processus de qualification ESG1 tangible et transparent. Cette méthodologie a été établie en cohérence avec les meilleures pratiques de marché, comme les Green ou Social Loan Principles², tout en tenant compte des spécificités du GTB. Afin de garantir la robustesse du Framework, Société Générale a fait appel à ISS-Corporate en qualité de tiers indépendant, pour évaluer les éléments clés du système de qualification permettant d'identifier les solutions GTB durables et d'analyser les critères d'éligibilité.

David Abitbol, responsable Global Transaction and Payment Services chez Société Générale, déclare : « Le Sustainable GTB Framework constitue une étape clé dans l'ambition de Société Générale d'être une banque de premier plan en matière d'ESG et un partenaire de confiance pour ses clients. Nous nous appuyons sur l'expertise de la Banque en matière de transition environnementale et sur sa capacité à développer des solutions innovantes. »

« Le Sustainable GTB Framework adopté par Société Générale représente une innovation importante dans le secteur financier, en cohérence avec la stratégie de durabilité de la Banque, déclare Federico Pezzolato, directeur exécutif, responsable mondial de la finance durable chez ISS-Corporate. Le Framework offre une approche structurée pour classer les solutions GTB en fonction de leur impact. Il soutient l'évolution des services financiers présentant des caractéristiques environnementales et sociales claires, avec une explication détaillée du processus d'identification des transactions éligibles. »

Le Framework porte sur les solutions GTB durables que Société Générale propose aux grandes entreprises, en matière de cash management (crédit revolving pour financer les besoins d'exploitation), de financement du commerce international (facilités et garanties, lettres de crédit, lettres de crédit stand-by) et d'affacturage (financement de créances et forfaiting). Société Générale participe à plusieurs alliances internationales qui développent des standards économiques et financiers de référence. Le Groupe est à l'origine de l'Initiative Positive Impact de l'UNEP-FI, qui regroupe des institutions financières

et qui vise à développer des principes et méthodes pour accroître les impacts positifs et limiter les impacts négatifs en référence aux 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Grâce à ces travaux et à sa solide expertise ESG, Société Générale accompagne ses clients en apportant une meilleure appréhension des enjeux, des outils et des méthodologies associés afin de les aider à accélérer leur transition.

Notes :

(1) ESG : critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

(2) Sont également inclus (sans s'y limiter) les « Technical Screening Criteria » (TSC) définis par la taxonomie verte de l'Union européenne, les lignes directrices pour les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, les Principes applicables aux obligations durables et à impact positif.

2.7 Analyse du bilan consolidé

Actualisation des pages 64 et 65 du document d'enregistrement universel 2024

2.7.1 Bilan consolidé

ACTIF

<i>(en M EUR)</i>	2024.06	2023.12
Caisse et banques centrales	223,220	223,048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	530,826	495,882
Intruments dérivés de couverture	5,352	10,585
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	92,138	90,894
Titres au coût amorti	30,353	28,147
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	78,415	77,879
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	455,438	485,449
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1,259	-433
Actifs de contrats d'assurance	473	459
Actifs d'impôts	4,583	4,717
Autres actifs	77,131	69,765
Actifs non courants destinés à être cédés	28,661	1,763
Participations dans les entreprises mises en équivalence	387	227
Immobilisations corporelles et incorporelles	61,356	60,714
Ecarts d'acquisitions	5,070	4,949
Total	1,592,144	1,554,045

PASSIF

<i>(en M EUR)</i>	2024.06	2023.12
Banques centrales	9,522	9,718
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	407,702	375,584
Instruments dérivés de couverture	12,189	18,708
Dettes représentées par un titre	161,886	160,506
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	105,778	117,847
Dettes envers la clientèle	540,355	541,677
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-6,994	-5,857
Passifs d'impôts	2,405	2,402
Autres passifs	97,255	93,658
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	19,219	1,703
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	146,420	141,723
Provisions	4,143	4,235
Dettes subordonnées	15,852	15,894
Capitaux propres part du Groupe	66,829	65,975
Participations ne donnant pas le contrôle	9,583	10,272
Total	1,592,144	1,554,045

2.7.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un

caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2024 par rapport au périmètre du 31 décembre 2023 sont les suivantes :

CESSION DE SOCIETE GENERALE TCHAD

Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SG Tchad, sa filiale tchadienne. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 0,3 milliard d'euros.

CREATION D'UNE COENTREPRISE PAR SOCIETE GENERALE ET ALLIANCEBERSTEIN

Le 1er avril 2024, Société Générale et AllianceBernstein ont lancé Bernstein, une coentreprise combinant leurs activités de cash actions et de recherche actions.

La coentreprise s'organise autour de deux véhicules juridiques distincts : Sanford C. Bernstein Holdings Limited, portant les activités Europe et Asie, avec un siège social à Londres, et Bernstein North America Holdings LLC, portant les activités Amérique du Nord, avec un siège social à New York, complétés par des hubs majeurs à Paris et à Hong Kong ainsi que plusieurs bureaux régionaux.

Depuis le 1er avril 2024, l'entité Sanford C. Bernstein Holdings Limited, contrôlée de manière exclusive par le Groupe (participation de 51%), est consolidée par intégration globale, et l'entité Bernstein North America Holdings LLC, sur laquelle le Groupe exerce une influence notable (participation de 33,33%), est mise en équivalence.

Des options pourraient permettre à Société Générale, sous réserve d'obtention des approbations réglementaires requises, d'atteindre d'ici cinq ans une participation de 100% dans les deux entités.

Sanford C. Bernstein Holdings Limited (entité consolidée par intégration globale)

Le 1er avril 2024, Société Générale a acquis 51% de la holding Sanford C. Bernstein Holdings Limited pour un montant de 108 millions d'euros.

En raison du faible délai écoulé depuis la finalisation de l'acquisition, le Groupe a enregistré, dans ses comptes consolidés semestriels au 30 juin 2024, les actifs et passifs identifiables de sa nouvelle filiale à leurs valeurs comptables. Le Groupe dispose de 12 mois pour finaliser l'évaluation des actifs et passifs identifiables de la holding à leur juste valeur et le calcul de l'écart d'acquisition.

L'option de vente négociée en vue de racheter les participations ne donnant pas le contrôle (49%) a donné lieu à l'enregistrement d'une dette représentative de la valeur actuelle du prix d'exercice pour un montant de 61 millions d'euros avec un impact sur les capitaux propres, part du Groupe, de 17 millions d'euros.

Au 30 juin 2024, le Groupe a ainsi comptabilisé un écart d'acquisition provisoire de 26 millions d'euros.

<i>(En M EUR)</i>	Affectation temporaire au 30 juin 2024
Immobilisations corporelles et incorporelles	3
Prêts et créances envers les établissements de crédit	251
Actifs d'impôts nets	7
Dettes envers la clientèle	(80)
Autres actifs et passifs nets	(18)
Provisions	(3)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS ACQUIS (C)	160
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE ⁽¹⁾ (B)	78
PRIX D'ACHAT (A)	108
ECART D'ACQUISITION (GOODWILL) (A) + (B) - (C)	26

(1) Les Participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées sur la base de la quote-part de l'actif net réévalué.

Bernstein North America Holdings LLC (entité mise en équivalence)

Le 1er avril 2024, Société Générale a acquis 33,33% de la holding Bernstein North America Holdings LLC pour un montant de 180 millions d'euros.

2.7.3 Variations sur les postes significatifs du bilan consolidé

Le poste **Caisse et banques centrales** à l'actif et au passif est resté stable par rapport au 31 décembre 2023.

Les **actifs financiers à la juste valeur par résultat** augmentent de 34,9 milliards d'euros (+7,0%) par rapport au 31 décembre 2023. Cette évolution résulte principalement d'une augmentation du portefeuille de transaction avec notamment une hausse de +33,7 milliards d'euros relative aux actions et titres assimilés, +8,7 milliards d'euros sur les obligations et autres instruments de dette et +7,8 milliards d'euros concernant les instruments financiers dérivés. Ces hausses sont contrebalancées par une baisse de -14,4 milliards d'euros relative aux titres reçus en pension livrée.

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** augmentent de 32,1 milliards d'euros (+8,6%) par rapport au 31 décembre 2023. Cette évolution résulte principalement des hausses des emprunts livrés pour 12,3 milliards d'euros, des instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option (essentiellement les émissions structurées) du groupe pour 10,8 milliards d'euros et d'instruments dérivés sur actions et indices liés au trading pour 9,2 milliards d'euros.

Les **instruments dérivés de couverture** baissent de 5,2 milliards d'euros à l'actif (-49,4%) et de 6,5 milliards d'euros au passif (-34,8%) par rapport au 31 décembre 2023. Cette variation est liée à la baisse des instruments de couverture de juste valeur et principalement des swaps de taux d'intérêts.

Les **prêts et créances sur la clientèle**, enregistrés au coût amorti, baissent de 30,0 milliards d'euros (-6,2%) par rapport au 31 décembre 2023. Cette variation est principalement expliquée par un impact de -22,7 milliards d'euros lié aux actifs reclassés en actifs non courants détenus en vue de la vente (IFRS5) ainsi que par un contexte de taux d'intérêts élevés peu propice à la production de crédit, par des remboursements des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) en France et par la baisse des obligations d'état reçues en pension livrées.

Les **dettes envers la clientèle** diminuent de 1,3 milliards d'euros (-0,2%). Cette diminution inclut un impact de -8,7 milliards d'euros lié aux dettes reclassées en passifs non courants détenus en vue de la vente. Cette baisse est compensée par une hausse des dépôts clientèle qui s'accompagne d'une réorientation des liquidités des particuliers des comptes à vue vers les comptes à terme du fait de la hausse des taux observée depuis 2023.

Les **dettes envers les établissements de crédit** diminuent de 12,1 milliards d'euros (-10,2%) par rapport au 31 décembre 2023. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des dépôts à terme pour -19,9 milliards d'euros, principalement en lien avec des remboursements anticipés d'une partie des emprunts TLTRO, contrebalancée par une augmentation des titres donnés en pension livrée de +5,1 milliards d'euros.

Les **autres actifs** et **autres passifs** augmentent respectivement de EUR 7,4 milliards (+10,6%) et de EUR 3,6 milliards (+3,8%) par rapport au 31 décembre 2023, principalement en raison d'une augmentation des comptes de règlement sur opérations sur titres.

Les **actifs** et **passifs non courants destinés à la vente** augmentent respectivement de 26,9 milliards d'euros et 17,5 milliards correspondant principalement aux actifs et aux passifs des activités de Société Générale Equipment Finance (SGEF) et de SG Marocaine de Banques.

Les **passifs de contrats d'assurance** augmentent de 4,7 milliards d'euros (+3,3%) par rapport au 31 décembre 2023 en lien avec la collecte nette positive enregistrée depuis le début de l'année 2024.

Les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 66,8 milliards d'euros au 30 juin 2024 contre 66,0 milliards d'euros au 31 décembre 2023. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- Résultat part du Groupe 2024 : 1,8 milliards d'euros ;

- Distribution de dividendes : - 0,7 milliards d'euros ;
- Elimination des titres auto-détenus : - 0,3 milliards d'euros.

Après intégration des participations ne donnant pas le contrôle (9.6 milliards d'euros), les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 76.4 milliards d'euros au 30 juin 2024.

2.8 Propriétés immobilières et équipements

Actualisation de la page 71 du document d'enregistrement universel 2024

La valeur brute totale des immobilisations corporelles du groupe Société Générale s'élève au 30 juin 2024 à 84 milliards d'euros. Elle comprend la valeur des terrains et constructions pour 5,1 milliards d'euros, de droits d'utilisations pour 3,7 milliards d'euros, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 68,7 milliards d'euros, des immeubles de placement pour 0,7 milliard d'euros (principalement liés à aux activités d'assurance) et des autres immobilisations corporelles pour 5,8 milliards d'euros.

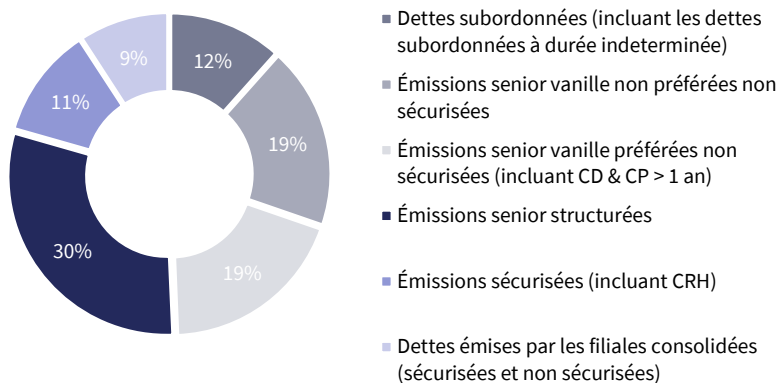
La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation, des immeubles de placement du groupe et du droit d'utilisation de la Société Générale s'élève à 58,0 milliards d'euros, soit seulement 3,6% du total de bilan consolidé au 30 juin 2024.

De fait, par la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

2.9 Politique financière

Situation d'endettement du Groupe - actualisation des pages 68 et 69 du document d'enregistrement universel 2024

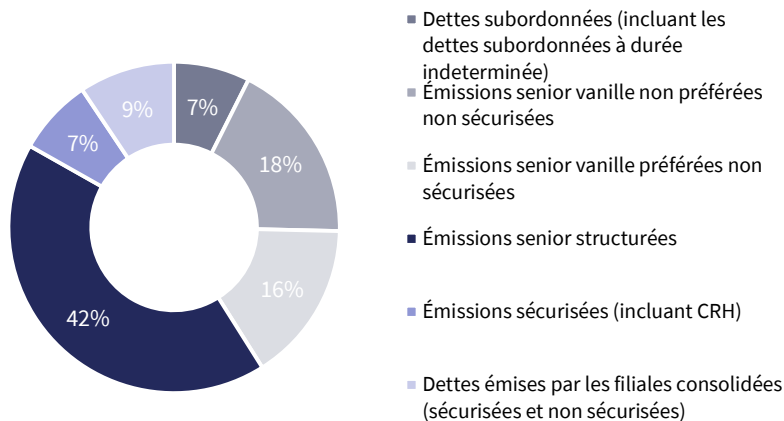
ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE ÉMIS SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX AU 30 JUIN 2024 : 222,9 MD EUR*



* L'endettement court et long terme du Groupe s'élevait à 272,2 milliards d'euros au 30 juin 2024, dont :

- 13 milliards d'euros au titre des conduits (court terme), et
- 63,3 milliards d'euros au titre des émissions senior structurées de faible dénomination (moins de 100 000 EUR), distribuées de façon prépondérante à de la clientèle de détail.

RÉALISATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT 2024 : 36,3 MD EUR AU 30 JUIN 2024



Notations long terme, court terme, notes de contrepartie et évolutions au cours de l'exercice - actualisation de la page 69 du document d'enregistrement universel 2024

Le tableau ci-après résume les notes de contreparties et les notations senior long terme et court terme de Société Générale au 30 juin 2024 :

	FitchRatings	Moody's	R&I	Standard & Poor's
Note de contrepartie long terme/court terme	A(dcr)/F1	A1(CR)/P-1(CR)	n/a	A/A-1
Notation senior long terme préférée	A (Positif)	A1 (Négatif)	A (Stable)	A (Stable)
Notation senior court terme	F1	P-1	n/a	A-1

Moody's a revu les perspectives de la notation long terme du Groupe de « stables » à « négatives » le 31 mai 2024.

2.10 Principaux investissements et cessions effectués

Métier	Description des investissements
ANNÉE 2024	
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Création d'une coentreprise Bernstein dans les activités de cash et de recherche actions
ANNÉE 2023	
Mobilité, Banque de détail à l'international et Services financiers	Acquisition de LP Group B.V. holding de LeasePlan Corporation N.V. un des leaders mondiaux de la location longue durée.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Prise de participation minoritaire dans EIT InnoEnergy, société d'investissements, principal moteur d'innovation européen dans le domaine de l'énergie durable.
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	Prise de participation majoritaire dans PayXpert, Fintech spécialisée dans les services de paiements.
ANNÉE 2022	
	Aucune acquisition finalisée en 2022.

Métier	Description des cessions
ANNÉE 2024	
Mobilité, Banque de détail à l'international et Services financiers	Cession de la totalité de la participation de Société Générale dans Société Générale Tchad
ANNÉE 2023	
Mobilité, Banque de détail à l'international et Services financiers	Cession de trois filiales ALD (Irlande, Norvège et Portugal) et de trois filiales LeasePlan Corporation N.V. (République Tchèque, Finlande et Luxembourg) dans le cadre de l'acquisition de LP Group B.V
Mobilité, Banque de détail à l'international et Services financiers	Cession de la participation de SG dans Société Générale Congo
Mobilité, Banque de détail à l'international et Services financiers	Cession de la totalité de la participation du Groupe dans ALD Automotive en Russie
ANNÉE 2022	
Mobilité, Banque de détail à l'international et Services financiers	Cession de la totalité de la participation du groupe Société Générale dans Rosbank et de la participation de Sogecap (81%) dans deux JV co-détenues avec Rosbank (Société Générale Strakhovanie LLC et Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC).
Hors Pôles	Ouverture du capital (5%) de Treezor à Master Card en complément d'un partenariat
Mobilité, Banque de détail à l'international et Services financiers	Cession d'une participation minoritaire dans l'agence allemande d'évaluation de crédit Schufa.

2.11 Acquisitions et cessions en cours

Société Générale a signé des accords en vue de la cession totale des parts du Groupe dans ses filiales locales africaines : Société Générale de Banques en Guinée Équatoriale, Société Générale Burkina Faso, Banco Société Générale Moçambique, Société Générale Mauritanie et Société Générale Tchad, actuellement détenues respectivement à 57,2%, 52,6%, 65%, 100% et 67,92% par le groupe Société Générale.

La cession de Société Générale Tchad est effective depuis le mois de janvier 2024. La réalisation des opérations restantes, qui pourrait intervenir en 2024, est soumise à l'approbation des instances de gouvernance des entités, aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes.

Société Générale a signé un protocole d'accord avec le groupe BPCE en vue de la cession des activités de Société Générale Equipment Finance. La finalisation de l'opération est attendue au premier trimestre 2025.

Le groupe Société Générale a signé deux contrats de cession avec le groupe Saham, soumis à l'approbation des autorités compétentes, en vue de céder Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales, et La Marocaine Vie. Les deux groupes ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme.

Société Générale a signé un accord avec l'État Béninois qui prévoit la cession totale des parts du groupe (93,43%) dans Société Générale Bénin, incluant sa succursale Société Générale Togo. Ce projet de cession est soumis à l'approbation des instances de gouvernance des entités, aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes.

Société Générale a conclu un accord exclusif avec le groupe Ageras en vue de céder sa filiale Shine qui propose un compte professionnel totalement en ligne pour les entrepreneurs et les indépendants. Ce projet sera soumis aux procédures sociales applicables, aux conditions suspensives usuelles, et à l'approbation des autorités financières et réglementaires compétentes. La finalisation du projet est attendue au premier semestre 2025.

2.12 Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2023

Le tableau ci-dessous remplace celui figurant en pages 73-74 du Document d'Enregistrement Universel 2024 :

Pays	Effectifs*	PNB*	Résultat avant		Impôts sur les		Subventions*
			impôt sur	Impôts sur les	bénéfices	Autres taxes*	
			bénéfices*	bénéfices*	différés*		
Afrique du Sud	-	0	-	-	-	(0)	-
Algérie	1 653	192	86	(25)	3	(6)	-
Allemagne	3 305	1 335	588	(163)	(42)	(4)	-
Arabie saoudite	5	(0)	0	(0)	(0)	(0)	-
Australie	76	48	8	(5)	1	(1)	-
Autriche	235	47	19	(3)	(2)	(1)	-
Biélorussie	-	1	1	(0)	0	-	-
Belgique	645	213	111	(40)	11	(1)	-
Bénin	122	26	11	(2)	(2)	(1)	-
Bermudes ⁽¹⁾	-	5	5	-	-	-	-
Brésil	451	105	56	(11)	(19)	(3)	-
Bulgarie	38	7	5	(0)	0	-	-
Burkina Faso	284	46	6	(3)	2	(4)	-
Cameroun	655	150	58	(23)	2	(3)	-
Canada	585	42	25	(5)	(0)	(0)	-
Chili	41	3	(0)	-	0	(0)	-
Chine	250	61	23	(3)	(0)	(0)	-
Colombie	32	(0)	(2)	(0)	(3)	(0)	-
Congo	-	28	5	(3)	(0)	(1)	-
Corée du Sud	103	109	39	1	(12)	(3)	-
Côte d'Ivoire	1 515	371	191	(40)	(1)	(6)	-
Croatie	60	15	11	(2)	(0)	(0)	-
Danemark	276	80	37	(0)	(7)	-	-
Émirats arabes unis	64	33	15	-	-	(0)	-
Espagne	1 166	464	247	(61)	(4)	(4)	-
Estonie	14	3	2	(0)	-	(0)	-
États-Unis d'Amérique	1 980	1 906	649	(162)	(60)	(9)	-
Finlande	125	50	31	(4)	0	-	-
France	54 413	10 106	(1 605)	110	(139)	(1 317)	-
Ghana	530	92	44	(20)	(0)	(0)	-
Gibraltar	38	17	3	-	(0)	-	-
Grèce	266	44	23	0	(3)	(0)	-
Guinée	296	95	55	(17)	(2)	(2)	-
Guinée équatoriale	230	22	7	1	-	(1)	-
Hong Kong	1 027	588	198	(26)	(1)	(1)	-
Hongrie	245	41	23	(4)	(0)	(1)	-
Îles Caïmans ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-
Île de Man	-	-	-	-	-	-	-
Île Guernesey	56	36	12	(1)	(0)	-	-
Inde ⁽³⁾	11 680	134	142	(58)	1	(2)	-
Irlande	441	164	148	(13)	(2)	(0)	-
Italie	2 509	1 129	622	(97)	(65)	(3)	-
Japon	230	220	74	(25)	2	(5)	-
Jersey	182	32	12	(2)	0	-	-
Lettonie	22	4	2	(1)	-	-	-
Lituanie	12	5	4	(1)	(0)	-	-
Luxembourg	1 415	928	604	(53)	17	(24)	-
Madagascar	1 055	86	40	(9)	0	(5)	-
Malaisie	16	0	(1)	-	0	-	-
Maroc	4 020	545	227	(85)	(6)	(26)	-
Maurice	-	-	0	-	-	-	-
Mauritanie	169	36	7	(1)	0	(1)	-
Mexique	300	48	25	(21)	5	(0)	-
Monaco	296	132	59	(17)	-	(1)	-
Norvège	141	53	22	0	(7)	-	-
Nouvelle-Calédonie	344	80	41	(16)	(5)	(0)	-
Pays-Bas	2 622	(361)	(466)	(27)	165	(1)	-
Pérou	32	4	2	(2)	1	-	-

Pays	Effectifs*	PNB*	Résultat avant impôt sur bénéfices*	Impôts sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices différés*	Autres taxes*	Subventions*
Pologne	728	148	88	(15)	(2)	(3)	-
Polynésie française	265	68	36	(19)	0	(1)	-
Portugal	401	69	34	(7)	(2)	(0)	-
République tchèque	8 012	1 551	826	(140)	(4)	(55)	-
Roumanie	8 885	795	431	(69)	(3)	(17)	-
Royaume-Uni	3 486	1 721	743	(194)	10	(11)	-
Russie, Fédération	54	21	17	(3)	(1)	(0)	-
Sénégal	920	133	54	(16)	(0)	(5)	-
Serbie	32	12	9	(2)	1	(0)	-
Singapour	222	153	5	(2)	(0)	(0)	-
Slovaquie	181	44	26	(6)	(1)	(0)	-
Slovénie	15	5	4	(1)	(0)	(0)	-
Suède	351	103	46	(8)	0	(0)	-
Suisse	599	276	66	(13)	0	(0)	-
Taiwan	44	25	1	(1)	(3)	(2)	-
Tchad	207	31	2	(2)	0	(2)	-
Thaïlande	-	(0)	(1)	-	-	-	-
Togo	29	8	3	(1)	-	(0)	-
Tunisie	1 359	160	63	(29)	1	(5)	-
Turquie	279	141	107	(0)	(31)	(0)	-
Ukraine	45	19	17	(3)	(1)	(0)	-
TOTAL	122 379	25 105	5 128	(1 470)	(209)	(1 537)	-

* **Effectifs** : Effectifs en Équivalent Temps Plein (ETP) à la date de clôture. Les effectifs des entités mises en équivalence et des entités sorties sur l'année ne sont pas retenus.

PNB (en millions d'euros) : Contribution de l'implantation au produit net bancaire consolidé en millions d'euros. Le PNB en contribution au résultat consolidé du Groupe s'entend avant élimination des charges et produits résultant d'opérations réciproques réalisées entre sociétés consolidées du Groupe. La quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence est enregistrée directement dans le résultat avant impôt, leur contribution au PNB consolidé est donc nulle.

Résultat avant impôt sur les bénéfices (en millions d'euros) : Contribution de l'implantation au résultat avant impôt consolidé du Groupe avant élimination des charges et produits résultant d'opérations réciproques réalisées entre sociétés consolidées du Groupe.

Impôts sur les bénéfices (en millions d'euros) : Tels que présentés dans les comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS et en distinguant les impôts courants des impôts différés.

Autres taxes (en millions d'euros) : Les autres taxes comprennent entre autres les taxes sur les salaires, la C3S, la CET, la contribution au FRU et des taxes locales. Les données sont issues du reporting comptable consolidé et d'informations de gestion.

Subventions publiques reçues : Sommes accordées sans contrepartie ou revêtant un caractère non remboursable, versées effectivement par une entité publique à titre ponctuel ou reconductible en vue de concourir à la réalisation d'une finalité précise.

(1) Le résultat de l'entité implantée dans les Bermudes est taxé en France.

(2) Le résultat de l'entité implantée aux îles Caïmans est taxé aux États-Unis.

(3) L'essentiel des effectifs présents en Inde est affecté à un centre de services partagés dont le produit de refacturation est enregistré en frais généraux et non en PNB.

2.13 Déclaration relative aux événements post-clôture

Actualisation de la page 72 du document d'enregistrement universel 2024

Depuis la fin du dernier exercice, il n'est survenu aucun autre changement significatif de la performance financière du Groupe que ceux décrits dans l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 3 mai 2024 sous le numéro D-24-0094-A01 et que ceux décrits dans le présent amendement au document d'enregistrement universel déposé le 1^{er} août 2024 sous le numéro D-24-0094-A02 auprès de l'AMF.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 22 mai 2024

L'Assemblée générale des actionnaires de Société Générale s'est tenue le 22 mai 2024 à la Maison de la Mutualité – 24 rue Saint-Victor – 75005 Paris, sous la présidence de M. Lorenzo Bini Smaghi. Le quorum s'est établi à 55,61 % (contre 53,45 % en 2023) :

- 631 actionnaires ont participé en assistant personnellement à l'Assemblée générale au lieu où elle s'est tenue le 22 mai 2024 ;
- 898 actionnaires étaient représentés à l'Assemblée générale par une personne autre que le Président ;
- 11 113 actionnaires ont voté par Internet ;
- 2 186 actionnaires ont voté par correspondance ;
- 10 044 actionnaires, dont 7 650 par Internet, représentant 1,10 % du capital, ont donné pouvoir au Président ;

Au total 24 872 actionnaires étaient présents ou représentés et ont ainsi participé au vote.

Le point inscrit à l'ordre jour, sans vote, a été l'occasion de présenter et de débattre avec les actionnaires de la stratégie climatique et de la responsabilité sociale et environnementale du Groupe.

Par ailleurs, 13 actionnaires ont transmis 72 questions écrites avant l'Assemblée. Les réponses ont été rendues publiques avant l'Assemblée générale sur le site institutionnel.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées, notamment :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023 ;
- le dividende par action a été fixé à 0,90 euro. Il sera détaché le 27 mai 2024 et mis en paiement à compter du 29 mai 2024 ;
- le renouvellement d'une administratrice pour 4 ans : Mme Annette Messemer ;
- la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs ;
- les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 aux Dirigeants mandataires sociaux ;
- un avis favorable a été émis sur la rémunération versée en 2023 aux personnes régulées ;
- la nomination des sociétés KPMG S.A et PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaires aux comptes en charge de la mission de certification des comptes et de la mission de certification des informations en matière de durabilité ;
- l'autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'acheter des actions ordinaires de la Société a été renouvelée pour 18 mois dans la limite de 10 % du capital ;
- les autorisations d'augmentation de capital, notamment celle permettant l'émission d'actions en faveur des salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, ainsi que l'autorisation d'attribuer des actions de performance émises ou à émettre, pour 26 mois ; et
- les modifications statutaires relatives aux modalités d'élection des administrateurs représentant les salariés élus par le personnel salarié et de l'administrateur représentant les salariés actionnaires nommé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le résultat détaillé des votes est disponible ce jour sur le site Internet de la Société dans la rubrique « Assemblée générale ».

3.2 Conseil d'administration

À la suite du renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Annette Messemer, le Conseil d'administration reste composé d'un censeur et de 15 administrateurs, dont (i) 2 administrateurs réélus par les salariés en mars 2024 et (ii) 1 administrateur représentant les salariés actionnaires nommé par l'Assemblée générale.

Conformément aux statuts, les deux administrateurs salariés ont été réélus, lors du scrutin du 18 mars 2024, pour 4 ans à compter de l'Assemblée générale.

En conséquence, le Conseil d'administration demeure composé ainsi :

- M. Lorenzo Bini Smaghi, Président et administrateur ;
- M. Slawomir Krupa, administrateur ;
- M. William Connelly, administrateur ;
- M. Jérôme Contamine, administrateur ;
- Mme Béatrice Cossa-Dumurgier, administratrice ;
- Mme Diane Côté, administratrice ;
- Mme Ulrika Ekman, administratrice ;
- Mme France Houssaye, administratrice élue par les salariés ;
- Mme Annette Messemer, administratrice ;

- M. Henri Poupart-Lafarge, administrateur ;
- M. Johan Praud, administrateur élu par les salariés ;
- Mme Lubomira Rochet, administratrice ;
- M. Benoît de Ruffray, administrateur ;
- Mme Alexandra Schaapveld, administratrice ;
- M. Sébastien Wetter, administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- M. Jean-Bernard Levy (censeur).

Le Conseil d'administration reste composé de 50 % de femmes et de plus de 90 % (11/12) d'administrateurs indépendants si l'on exclut des calculs les trois administrateurs représentant les salariés conformément à l'alinéa 1 de l'article L. 225-23 du Code de commerce, à l'alinéa 2 de l'article L. 225-27 du Code de commerce ainsi qu'au code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration tenu après l'Assemblée Générale a décidé, qu'à compter du 22 mai 2024, les comités du conseil sont composés comme suit :

- Comité d'audit et de contrôle interne : Mme Alexandra Schaapveld (Présidente), M. Jérôme Contamine, Mme Diane Côté, Mme Ulrika Ekman et M. Sébastien Wetter ;
- Comité des risques : M. William Connelly (Président), Mme Béatrice Cossa Dumurgier, Mme Diane Côté, Mme Ulrika Ekman, Mme Annette Messemer et Mme Alexandra Schaapveld ;
- Comité des rémunérations : M. Jérôme Contamine (Président), M. Benoit de Ruffray, Mme France Houssaye et Mme Annette Messemer ;
- Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise : M. Henri Poupart-Lafarge (Président), M. William Connelly, M. Benoît de Ruffray et Mme Lubomira Rochet.

Biographies

Mme Annette Messemer, de nationalité allemande, doctorat en sciences politiques de l'Université de Bonn (Allemagne), master en économie internationale de la Fletcher School de la Tufts University (États-Unis) et diplômée de Sciences Po Paris. Commence sa carrière en Banque d'Investissement chez JP Morgan à New York en 1994, puis à Francfort et Londres. Elle quitte JP Morgan en 2006 en tant que banquier Conseil pour rejoindre Merrill Lynch et prendre un poste de membre du Comité exécutif pour la filiale allemande. En 2010, elle est nommée au Conseil de surveillance de WestLB, par le ministère des Finances allemand, avant de rejoindre Commerzbank en 2013 où elle est membre du Comité exécutif Groupe et Dirigeante de la Division Clients corporates et institutionnels jusqu'en juin 2018.

Mme France Houssaye, Animatrice de la Prescription et des Partenariats, DCR de Rouen, salariée de Société Générale depuis 1989.

M. Johan Praud, Gestionnaire Logistique, salarié de Société Générale depuis 2005.

Les déclarations réglementaires sur l'absence de conflit d'intérêts et l'absence de condamnation mentionnées en page 166 du Document d'enregistrement universel déposé par Société Générale le 11 mars 2024 à l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro D.24-0094, relatives notamment aux trois administrateurs dont les mandats sont renouvelés à compter de l'Assemblée générale du 22 mai 2024, demeurent valables.

4. RISQUES ET ADÉQUATION DES FOND PROPRES

4.1 Facteurs de risques

Actualisation des pages 191 à 203 du document d'enregistrement universel 2024

La numérotation des facteurs de risques est inchangée par rapport à celle publiée dans le document d'enregistrement universel 2024. Les facteurs de risques non mentionnés dans cet amendement sont réputés inchangés.

4.1.1 Risques liés aux environnements macroéconomiques, géopolitiques, de marché et réglementaires

4.1.1.1 Le contexte économique et financier mondial, les tensions géopolitiques ainsi que l'environnement des marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe exerce 40% de son activité en France (en termes de produit net bancaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023), 38% en Europe, 8% en zone Amériques et 14% dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique résultant notamment de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales et d'une volatilité des cours des matières premières (notamment le pétrole et le gaz naturel). D'autres facteurs peuvent expliquer ces dégradations tels que la variabilité des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou la déflation, des dégradations de notation, des restructurations ou des défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore des événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). Par ailleurs, l'apparition de nouvelles pandémies de type Covid-19 ne peut être exclue. De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets pourraient ne pas avoir été anticipés et couverts, sont susceptibles d'affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles le Groupe évolue et d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière, son coût du risque et ses résultats.

L'environnement économique et financier est exposé à des risques géopolitiques qui s'intensifient. La guerre en Ukraine qui a débuté en février 2022 provoque des tensions élevées entre la Russie et les pays occidentaux, avec des impacts sur la croissance mondiale, sur le prix de l'énergie et des matières premières et sur la situation humanitaire, ainsi que des sanctions économiques et financières mises en place par un grand nombre de pays, notamment en Europe et aux États-Unis. La guerre entre Israël et le Hamas qui a débuté en octobre 2023 pourrait avoir des impacts similaires ou y contribuer. Les tensions toujours en cours autour de la mer Rouge pourraient potentiellement peser sur l'approvisionnement en gaz et en pétrole, ou sur leur prix et leurs délais de livraison.

L'année 2024 est également marquée par un grand nombre d'élections, en France, en Europe et dans le monde, avec notamment l'élection présidentielle américaine prévue en novembre. A la suite des élections européennes et législatives en juin et juillet 2024, les incertitudes politiques en France pourraient être sources de tensions financières. A moyen terme, la fragmentation du paysage politique européen pourrait être de nature à perturber la coordination des politiques liées à la défense, la transition écologique, l'union bancaire et des marchés des capitaux.

En Asie, les relations américano-chinoises, entre la Chine et Taïwan et les relations entre la Chine et l'Union européenne sont porteuses de tensions géopolitiques et commerciales, de relocalisations de production et de risques de fractures technologiques.

L'environnement de taux plus élevés et la faiblesse de la croissance pourrait avoir un impact sur les actifs boursiers, et les secteurs sensibles aux taux d'intérêt comme l'immobilier sont en train de s'ajuster, notamment en Europe. La Réserve Fédérale Américaine (Fed) et la Banque Centrale Européenne (BCE) devraient maintenir des conditions monétaires restrictives même si la BCE a déjà commencé son cycle de baisse de taux qui devrait être suivi par la Fed prochainement, en ligne avec la baisse de l'inflation.

L'ensemble de ces risques et incertitudes pourrait générer une plus forte volatilité sur les marchés financiers et causer une baisse du cours de divers actifs entraînant potentiellement des défauts de paiement, avec des conséquences difficiles à anticiper pour le Groupe.

Compte tenu de l'incertitude générée par cette situation tant en termes de durée que d'amplitude, ces perturbations pourraient avoir un impact significatif sur l'activité et la rentabilité de certaines contreparties du Groupe en 2024.

À plus long terme, la transition énergétique vers une économie « bas carbone » pourrait affecter les producteurs d'énergies fossiles, les secteurs d'activité fortement consommateurs d'énergie et les pays qui en dépendent.

Avec la fusion ALD/LeasePlan en 2023, le secteur automobile représente dorénavant pour le Groupe une exposition importante. Il est aujourd'hui l'objet de transformations stratégiques majeures, à la fois environnementales (part grandissante des véhicules électriques), technologiques, et concurrentielles (arrivée des constructeurs asiatiques en Europe sur les véhicules électriques) dont les conséquences peuvent générer des risques importants sur les résultats du Groupe et la valeur de ses actifs.

En outre, les activités de marchés de capitaux (y compris de change) et de *trading* de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Ces éléments pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Les résultats du Groupe sont ainsi exposés aux conditions économiques, financières, politiques et géopolitiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent.

4.1.1.2 La non-réalisation par le Groupe de ses objectifs stratégiques et financiers communiqués au marché pourrait avoir un effet défavorable sur son activité et ses résultats.

Lors du *Capital Markets Day*, le Groupe a présenté son plan stratégique :

- être une banque robuste : simplifier le portefeuille d'activités, assurer une allocation et une utilisation du capital performantes, améliorer l'efficacité opérationnelle et maintenir une gestion des risques aux meilleurs standards ;
- promouvoir les activités performantes et durables : exceller dans ce que nous choisissons de faire, être un leader de l'ESG, renforcer la culture de la performance et de la responsabilité.

Ce plan stratégique se traduit par les objectifs financiers suivants :

- un ratio CET 1 robuste à 13% en 2026 après mise en œuvre de Bâle IV ;
- une croissance annuelle des revenus attendue entre 0% et 2% en moyenne sur 2022-2026 ;
- une efficacité opérationnelle accrue avec un coefficient d'exploitation inférieur à 60% en 2026 et l'atteinte d'une rentabilité ROTE comprise entre 9% et 10% en 2026 ;
- un taux de distribution compris entre 40% et 50% du résultat net publié²⁵, applicable dès 2023.

En outre, le Groupe a indiqué des objectifs financiers intermédiaires pour l'année 2024 en cohérence avec les cibles à l'horizon 2026 :

- un ratio CET1 solide autour de 13% en 2024 ;
- une croissance des revenus attendue supérieure ou égale à 5% en 2024 par rapport à 2023 ;
- une amélioration de l'efficacité opérationnelle avec un coefficient d'exploitation inférieur à 71% en 2024 et une rentabilité ROTE en hausse et supérieure à 6% en 2024 ;
- un portefeuille d'actifs sain avec un coût du risque maîtrisé compris entre 25 et 30 points de base sur l'année 2024.

Par ailleurs, le Groupe est pleinement engagé dans la poursuite des initiatives stratégiques déjà lancées :

- le projet « Vision 2025 » du Groupe consiste en une revue du maillage d'agences issues de la fusion du Crédit du Nord et de Société Générale. Si son déploiement a été élaboré pour permettre une exécution maîtrisée, cette fusion pourrait toutefois avoir un effet défavorable de manière transitoire sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe. Le projet pourrait engendrer le départ d'un certain nombre de collaborateurs, nécessitant leur remplacement et des efforts de formation, générant potentiellement des coûts supplémentaires. La fusion pourrait également conduire à la perte d'une partie de la clientèle, avec pour conséquence une perte de revenus ;
- les Services de Mobilité et de *Leasing* s'appuieront sur l'intégration complète de LeasePlan par ALD pour devenir un leader mondial de l'écosystème de la mobilité. Cependant, 2024 constituera une période intermédiaire avec la mise en œuvre d'intégrations graduelles. À partir de 2025, la nouvelle entité effectuera la transition vers le modèle opérationnel cible avec notamment la mise en place et la stabilisation des processus informatiques et opérationnels. Si le plan d'intégration n'était pas exécuté comme prévu ou selon le calendrier prévu, cela pourrait avoir des effets défavorables sur ALD, notamment en engendrant des coûts additionnels, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats du Groupe.

La création de la co-entreprise Bernstein avec AllianceBernstein dans les activités de cash et recherche actions a été finalisée le 2 avril 2024 et l'impact en capital est estimé à moins de 10 points de base à la date de réalisation de l'opération. Cette transaction est pleinement alignée avec les priorités stratégiques de la franchise Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs du Groupe.

²⁵ Après déduction des intérêts sur les titres super subordonnés et les titres subordonnés à durée indéterminée, retraité des éléments non-cash n'affectant pas le ratio de capital CET 1.

De plus, Société Générale et Brookfield Asset Management ont annoncé le 11 septembre 2023 un partenariat stratégique pour sourcer et distribuer des investissements de dette privée.

La conclusion d'accords définitifs sur ces opérations stratégiques dépend de nombreuses parties prenantes et reste de ce fait soumise à divers aléas (clauses juridiques, retard sur le processus d'intégration de LeasePlan ou de la fusion des agences Crédit du Nord). Plus globalement, toute difficulté majeure rencontrée dans la mise en œuvre des principaux leviers d'exécution du plan stratégique, notamment dans la simplification des portefeuilles d'activités, l'allocation et l'utilisation performantes du capital, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la gestion des risques aux meilleurs standards, serait potentiellement susceptible de peser sur le cours de Société Générale.

Société Générale a placé la responsabilité sociale et environnementale (RSE) au cœur de sa stratégie, afin notamment de contribuer aux transformations positives en faveur de l'environnement et du développement des territoires. À ce titre, le Groupe a pris de nouveaux engagements durant le Capital Markets Day du 18 septembre 2023, notamment :

- la réduction de 80% de l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz d'ici à 2030 *versus* 2019 ; -50% d'ici à 2025 ;
- le lancement d'un fonds d'investissement pour la transition d'un milliard d'euros, pour accélérer le développement de solutions de transition énergétique et des projets fondés sur la nature et à impact, contribuant aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

De plus, le Groupe a annoncé le 5 avril 2024 un projet de réorganisation au sein du siège en France afin de simplifier son fonctionnement et améliorer structurellement son efficacité opérationnelle. La consultation avec les instances représentatives du personnel s'est tenue au deuxième trimestre 2024 et la mise en œuvre de ces évolutions d'organisation se traduirait par environ 900 suppressions de postes au siège sans départs contraints (soit environ 5% des effectifs du siège). Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif d'efficacité opérationnelle du Groupe avec des économies brutes attendues de 1,7 milliard d'euros d'ici 2026.

Le non-respect de ces engagements, et de ceux que le Groupe serait amené à prendre dans le futur, pourrait entraîner des risques juridiques et de réputation. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces engagements pourrait avoir un impact sur le modèle d'affaires du Groupe. Enfin, la non prise d'engagements spécifiques, notamment en cas d'évolution des pratiques de marché, pourrait également générer un risque de réputation et de stratégie.

4.1.1.3 Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les coûts du Groupe, et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Le Groupe applique les réglementations des juridictions où il exerce ses activités. Cela concerne les réglementations française, européenne, américaine, mais aussi d'autres réglementations locales, compte tenu entre autres des activités transfrontalières du Groupe. L'application des réglementations existantes et la mise en œuvre de celles à venir requièrent d'importants moyens qui pourraient peser sur les performances du Groupe. Par ailleurs, le non-respect éventuel de la réglementation pourrait se traduire par des sanctions financières, la détérioration de l'image et de la réputation du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou, dans les cas extrêmes, le retrait de ses agréments.

Parmi les réglementations qui sont susceptibles d'avoir une influence significative sur le Groupe :

- plusieurs évolutions réglementaires sont encore susceptibles d'altérer sensiblement le cadre des Activités de Marché : (i) le renforcement des contraintes liées à la mise en œuvre des nouvelles exigences de transparence et de protection des investisseurs (revue de MiFID II/MiFIR dont les textes finaux ont été publiés dans le Journal Officiel de l'UE en mars 2024, IDD, ELTIF (règlement sur les fonds européens d'investissement à long terme)), (ii) la mise en œuvre de la revue fondamentale du *book de trading* (FRTB), qui risque d'augmenter significativement les exigences appliquées aux banques européennes et (iii) d'éventuelles relocalisations du *clearing* pourraient être demandées, et ce en dépit de la décision du 8 février 2022 de la Commission européenne de prolonger jusqu'au 30 juin 2025 l'équivalence accordée aux contreparties centrales britanniques, (iv) la proposition de la Commission visant à la modification du règlement sur les indices de référence (règlement (UE) n° 2016/1011, 8 juin 2016), avec des possibles modifications du champ d'application et des charges, et (v) la revue des règlements relatifs aux *Abus de Marché* ((UE) n°596/2014 du 16 avril 2014) et *Prospectus* ((UE) 2017/1129 du 14 juin 2017), dans le cadre de la Listing Act, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2024;
- l'adoption de nouvelles obligations dans le cadre de la revue du règlement EMIR (EMIR 3.0) ; en particulier les contraintes informatives des acteurs financiers européens envers leurs clients, le régime des *equity options* et le calibrage de contraintes d'alimentation du compte actif dans une chambre de compensation de l'Union européenne ;
- la mise en œuvre de la nouvelle directive relative aux contrats de crédit aux consommateurs (directive (UE) 2023/2225, 18 octobre 2023), qui renforce la protection des consommateurs ;
- la stratégie pour les investisseurs de détail (RIS pour *Retail Investment Strategy*) présentée par la Commission européenne le 24 mai 2023 visant à prioriser les intérêts des investisseurs de détail et à renforcer leur confiance dans

- l'Union des marchés de capitaux de l'UE, notamment les mesures visant à encadrer les rétrocessions de commissions dans le cas de transactions non conseillées, et à instaurer un test de *value for money* pour les produits d'investissement ;
- la proposition de la Commission du 28 juin 2023 d'un règlement établissant l'euro numérique, accompagnant les initiatives prises par la BCE en la matière ;
 - la signature par les présidents du Parlement européen et du Conseil européen, le 21 mai 2024, du règlement sur l'intelligence artificielle (AI Act), qui établit des règles sur les systèmes d'intelligence artificielle applicables dans tous les secteurs économiques, et intègre une approche fondée sur les risques. Ce règlement sera pleinement applicable 24 mois après son entrée en vigueur, le 1^{er} août 2024. A titre d'exception, six mois après son entrée en vigueur la prohibition des systèmes d'intelligence artificielle interdits deviendra applicable, et 12 mois après son entrée en vigueur les obligations pour les intelligences artificielles à usage général entreront en application ;
 - la proposition de règlement pour l'accès aux données financières (*Financial Data Access* ou FIDA) qui, en lien avec la proposition de directive sur les services de paiement (DSP3), ainsi que la proposition de règlement sur les services de paiement (RSP), visent à (i) lutter contre le risque de fraude et améliorer le choix des clients et la confiance dans les paiements, (ii) améliorer le fonctionnement du secteur bancaire ouvert (*Open Banking*) et du secteur financier ouvert (*Open Finance*), (iii) accroître l'harmonisation de la mise en œuvre et de l'exécution des paiements et la réglementation de la monnaie électronique et (iv) améliorer l'accès aux systèmes de paiement et aux comptes bancaires pour les prestataires de services de paiement (PSP) non bancaires ;
 - le renforcement des exigences en matière de qualité et de protection des données et un renforcement à venir des exigences en matière de cyber-résilience en lien avec l'adoption par le Conseil, le 28 novembre 2022, du paquet de directive et de règlement européens sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA). À cela s'ajoute la transposition de la directive NIS 2 (*Network and Information Security Directive*, publiée au journal officiel de l'UE du 27 décembre 2022) prévue avant le 18 octobre 2024, qui élargit le périmètre d'application de la directive NIS initiale ;
 - la mise en place des dispositifs réglementaires européens relatifs au devoir de vigilance issus de la proposition de la directive dite « CS3D » (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*, qui a été adopté le 24 mai 2024 par le Conseil) ainsi qu'à la finance durable y compris le règlement sur les obligations vertes européennes, avec l'accroissement des obligations de *reportings* non financiers, issues notamment de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), et au renforcement de l'inclusion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de la gestion des risques et à la prise en compte de ces risques dans le cadre du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process – SREP*) ;
 - la mise en œuvre des exigences issues de la Loi relative à l'industrie verte (n° 2023-973 du 23 octobre 2023), qui a pour ambition de verdir les industries existantes ;
 - de nouvelles obligations issues de la proposition de réforme de la réglementation bancaire du Comité de Bâle (texte de finalisation de Bâle 3 aussi appelé Bâle 4). Cette réforme sera implémentée dans le corpus législatif européen CRR (règlement (UE) n° 575/2013) qui, avec quelques exceptions, deviendra applicable au 1^{er} janvier 2025 et CRD (directive 2013/36/UE), qui devrait être transposée au droit applicable des États membres au plus tard 18 mois après son entrée en vigueur, soit à la mi-2025 ;
 - la proposition de la Commission européenne publiée le 18 avril 2023 visant à renforcer le cadre de gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (CMDI). Cette proposition qui a été adoptée en avril 2024 par le Parlement européen en session plénière, pourrait aboutir à une utilisation plus large des fonds de garantie et de résolution et augmenter ainsi la probabilité d'avoir à renflouer ces fonds dans le futur ;
 - depuis 2023, les orientations « *Interest Rate Risk in the Banking Book* » (IRRBB) publiées par l'Autorité Bancaire Européenne en octobre 2022 s'appliquent :
 - ☞ pour la partie IRRBB depuis le 30 juin 2023,
 - ☞ pour la partie « *Credit Spread Risk arising from non-trading Book Activities* » (CSRBB) à partir du 31 décembre 2023, demandant aux établissements de calculer et encadrer l'impact d'une variation de *Credit Spread* sur la valeur et les revenus de la banque ;
 - ☞ pour les supervisory outlier tests (SOTs) qui intègrent une mesure et un encadrement de la sensibilité du *Net Interest Income* en valeur et en revenus, et deviennent exigibles trimestriellement à compter du 30 juin 2024 - exigence déjà intégrée par le Groupe depuis 2023 ;
 - ☞ pour la production de nouveaux rapports détaillés relatifs notamment aux risques IRRBB et CSRBB, produits et envoyés au régulateur (ITS et STE) depuis le 31 décembre 2023.

- de nouvelles obligations issues du cadre des propositions de mesures publiées par la Commission européenne le 20 juillet 2021 visant à renforcer le cadre de surveillance européen en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que l'instauration d'une nouvelle agence européenne dédiée à la lutte contre le blanchiment, qui sera établie à Francfort et commencera à fonctionner à partir de l'été 2025.
- l'adoption du règlement (UE) 2023/886 du 13 mars 2024 rendant les paiements instantanés en euros pleinement disponibles dans l'UE et dans les pays de l'EEE, qui entrera en vigueur le 9 janvier 2025. Ce règlement prévoit notamment l'exclusion du filtrage des virements instantanés en euros contre les listes de sanctions européennes afin de limiter le nombre de rejets, ainsi que la mise en place de vérifications après l'entrée en vigueur de toute nouvelle mesure restrictive financière au moins une fois par jour civil.

Le Groupe est également soumis à des règles fiscales complexes dans les différents pays où il opère. Des changements dans les règles fiscales applicables, l'incertitude sur l'interprétation de certaines évolutions ou leurs impacts peuvent avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe.

Par ailleurs, en tant que banque internationale, traitant notamment des opérations avec des *US persons*, libellées en dollar américain, ou faisant intervenir une institution financière américaine, le Groupe est soumis aux réglementations américaines relatives notamment au respect des sanctions économiques, à la lutte contre la corruption et aux abus de marché. Plus généralement, dans le cadre de ses accords avec les autorités américaines et françaises, le Groupe a largement mis en place, *via* un programme dédié et une organisation spécifique, des actions correctrices visant à remédier aux défaillances constatées et à renforcer son programme de conformité. Le Groupe serait exposé à un risque (i) de sanctions administratives, incluant des amendes, une suspension de l'accès aux marchés américains, voire des retraits d'agrément, (ii) de poursuites pénales, et (iii) d'atteinte à sa réputation, dans l'hypothèse où serait constaté un manquement aux réglementations américaines concernées, ou une violation des engagements pris par le Groupe dans le cadre de ces accords.

4.1.2 Risques de crédit et de contrepartie

4.1.2.1 Le Groupe est exposé à des risques de crédit, de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Du fait de ses Activités de Financement ou de ses Activités de Marché, le Groupe est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer les sûretés affectées à ses expositions ou si la valeur de ces sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance et les dispositifs de suivi mis en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille d'expositions de crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendances de ces contreparties.

Par ailleurs, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son coût du risque, ses résultats et sa situation financière.

À titre d'information, au 31 décembre 2023, l'exposition du Groupe au risque de crédit (EAD, hors risque de contrepartie) est de 1 026 milliards d'euros avec la répartition suivante par type de contrepartie : 32% sur les souverains, 30% sur les entreprises, 21% sur la clientèle de détail et 4% sur les établissements de crédit et assimilés. Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de crédit s'élèvent à 304 milliards d'euros.

S'agissant des risques de contrepartie résultant des opérations de marché (hors CVA), à fin décembre 2023, la valeur exposée aux risques (EAD) est de 129 milliards d'euros, principalement sur les entreprises (39%) et les établissements de crédit et assimilés (43%), et dans une moindre mesure les souverains (15%). Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de contrepartie sont de 19 milliards d'euros.

Au 30 juin 2024, les principaux secteurs auxquels le Groupe est exposé sur son portefeuille Entreprises sont les activités financières (à hauteur de 7,2% de l'EAD totale Groupe), les services collectifs (2,7%), l'immobilier (2,5%), les industries manufacturières (2,4%), les telecoms, media et technologies (2,2%) ainsi que l'agriculture et l'agro-alimentaire (1,8%).

En termes de concentration géographique, les cinq principaux pays auxquels le Groupe est exposé au 31 décembre 2023 sont la France (pour 45% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur les Souverains et la Clientèle de détail), les États-Unis (pour 14% de l'EAD, portant principalement sur les Entreprises et les souverains), le Royaume-Uni (pour 4% de l'EAD, portant principalement sur les entreprises), l'Allemagne (pour 4% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur les établissements de crédit et les entreprises) et la République tchèque (pour 5% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur la clientèle de détail et les entreprises). Par ailleurs, la situation financière de certaines contreparties pourrait être affectées par des risques non-financiers, des évolutions macroéconomiques, des tensions géopolitiques, des événements de marché ou des évolutions réglementaires.

Pour plus de détails sur les risques de crédit et de contrepartie, voir les sections 4.5.5 « Informations quantitatives » et 4.6.3 « Mesures de risques de contrepartie » du Document d'enregistrement universel 2024.

4.1.2.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

Les institutions financières et autres acteurs de marché (banques commerciales ou d'investissement, assureurs-crédits, fonds communs de placement, fonds alternatifs, clients institutionnels, chambres de compensation, prestataires de services d'investissement, etc.) constituent des contreparties importantes du Groupe sur les marchés de capitaux ou les marchés interbancaires. Les établissements et acteurs financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marché, de compensation ou de financement. Par ailleurs, on observe une part importante d'acteurs peu ou non réglementés (fonds alternatifs par exemple). La défaillance d'un ou plusieurs acteurs du secteur ou une crise de confiance affectant un ou plusieurs acteurs peut entraîner par un effet de contagion une contraction généralisée de la liquidité sur le marché ou des défaillances en chaîne, ce qui aurait un effet défavorable sur l'activité du Groupe. L'évolution des marchés financiers, en particulier la hausse des taux d'intérêt, accompagnée d'une volatilité importante des paramètres de marché, pourraient par ailleurs fragiliser, voire provoquer le défaut de certains acteurs financiers à l'image des défauts observés de banques régionales américaines en 2023, accentuant notamment le risque de liquidité et le coût de *funding*. La crise récente des banques américaines ou de Crédit Suisse a mis en avant la rapidité à laquelle peut se développer une crise de liquidité avec des acteurs jugés fragiles par les marchés, et par conséquent victimes d'une grave et rapide perte de confiance de leurs investisseurs, contreparties ou déposants. Par ailleurs, certains acteurs financiers pourraient connaître des difficultés opérationnelles ou juridiques lors du déboucement ou du règlement/livraison de certaines transactions financières. Ces risques font l'objet de suivis et d'encadrements spécifiques (cf. risque de contrepartie).

Par ailleurs, le Groupe est également exposé aux risques liés aux chambres de compensation et plus particulièrement au défaut d'un ou plusieurs de leurs membres. Ces expositions sont significatives et s'expliquent notamment par l'augmentation des opérations traitées au travers de ces institutions, induite en partie par les changements réglementaires imposant la compensation obligatoire des instruments dérivés négociés de gré à gré standardisés par ces contreparties

centrales de marché. À titre d'information, l'exposition du Groupe aux chambres de compensation s'élevait à 34,2 milliards d'euros d'EAD au 31 décembre 2023. Le défaut de l'un des membres d'une chambre de compensation²⁶ pourrait générer des pertes pour le Groupe et avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats du Groupe. Ces risques font également l'objet d'un suivi et d'encadrements spécifiques (cf. risque de contrepartie).

Le Groupe est également exposé sur les actifs détenus en garantie des prêts ou produits dérivés, avec le risque qu'en cas de défaut de la contrepartie, certains de ces actifs ne puissent pas être cédés ou que leur prix de cession ne permette pas de couvrir l'intégralité de l'exposition en risque de contrepartie. Ces actifs font l'objet d'un suivi périodique et d'un encadrement spécifique.

4.1.2.3 Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation, fondée notamment sur des approches multiscénarios, s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas, la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques (prêts aux clients individuels) ou des outils d'aide à la décision (prêts aux clients entreprises de la banque de détail France de moins de 1 million d'euros d'exposition) reposant sur l'analyse des historiques de pertes et de recouvrement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macroéconomiques régulièrement mis à jour.

Les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement peuvent s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement. Une aggravation de l'environnement géopolitique et macroéconomique pourrait entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

Au 30 juin 2024, le stock de provisions relatif aux encours (bilan et hors-bilan) s'élève à 3,2 milliards d'euros sur les actifs sains et à 6,7 milliards d'euros sur les actifs en défaut. Les encours provisionnables en défaut au coût amorti (Étape 3 en IFRS 9) représentent 16 milliards d'euros, dont 62% sur la France, 12,3% sur la zone Afrique et Moyen-Orient et 9,9% sur la zone Europe de l'ouest (hors France). Le taux brut d'encours douteux au bilan représente 3% et le taux de couverture brut de ces encours s'élève à environ 43%. À titre d'information, le coût du risque s'établit à 27 points de base sur le premier semestre 2024, à comparer à un coût du risque de 12 points de base sur le premier semestre 2023.

4.1.3 Risques de marché et structurels

4.1.3.2 L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un impact défavorable significatif sur l'activité et les résultats des activités de marché du Groupe.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe porte des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et sur d'autres types d'actifs, notamment *via* des contrats de produits dérivés. Le Groupe est ainsi exposé à un « Risque de marché ». La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités de marché de capitaux du Groupe. En particulier :

- une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs financiers (et notamment sur les actifs les plus risqués) et générer des pertes pour le Groupe ;
- un changement brutal du niveau de volatilité et de sa structure ou l'alternance rapide de journées de forte hausse et de forte baisse des marchés sur une plus courte période peuvent rendre difficiles ou plus coûteuses les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité élevée, qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marché du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de *trading* et de couverture, notamment sur les produits dérivés, aussi bien vanilla que structurés.

²⁶ Le Groupe est également exposé au risque de défaut d'une chambre de compensation, qui serait un événement majeur/systemique, considéré comme moins probable.

Dans le cas où un environnement de volatilité plus bas émerge, reflétant un sentiment globalement optimiste sur les marchés et/ou la présence de vendeurs systématiques de volatilité, des risques accrus de correction sont également présents, notamment si les principaux acteurs du marché ont des positions similaires (positions de place) sur certains produits. De telles corrections pourraient se traduire par des pertes significatives sur les activités de marché du Groupe. La volatilité des marchés financiers rend difficiles les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. La réalisation de telles pertes pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

De même, la baisse soudaine, voire l'annulation des dividendes comme observée lors de la dernière crise liée à la Covid-19, ainsi que des changements entre les corrélations des différents actifs d'une même classe, pourraient impacter les résultats du Groupe, de nombreuses activités étant sensibles à ces derniers risques. Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite sur les marchés financiers pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs ou la manœuvrabilité des positions, et entraîner d'importantes pertes. Dans de nombreux métiers du Groupe, une baisse prolongée des marchés financiers, en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. Ces variations pourraient entraîner des pertes importantes si le Groupe n'était pas en mesure de solder rapidement les positions concernées, d'ajuster la couverture de ses positions, ou si les actifs détenus en garantie ne pouvaient pas être cédés, ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

L'évaluation et l'encadrement des risques de marché au sein du Groupe reposent sur un ensemble d'indicateurs de risque permettant d'évaluer les pertes potentielles encourues à divers horizons de temps et niveaux de probabilité donnés, en définissant divers scénarios d'évolution des paramètres de marché impactant les positions du Groupe. Ces scénarios sont fondés sur des observations historiques ou sont définis de façon hypothétique. Cependant, ces approches de gestion du risque reposent sur un ensemble d'hypothèses et de raisonnements qui pourraient se révéler inadaptés dans certaines configurations ou en cas de survenance d'événements non anticipés, avec pour conséquence une sous-évaluation potentielle des risques et un impact négatif significatif sur le résultat des activités de marché.

Par ailleurs, en cas de dégradation de la situation des marchés, le Groupe pourrait connaître un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité et notamment des commissions perçues.

En 2024, l'inflation mondiale poursuit son ralentissement mais à un rythme plus faible qu'en 2023 et continue à être au-dessus du seuil des 2% souhaité par les banquiers centraux, générant des incertitudes sur la vitesse à laquelle les banques centrales pourront assouplir leur politique monétaire. Les banques centrales continuent de jouer un rôle déterminant sur l'orientation des marchés financiers mais il subsiste des incertitudes quant à leur politique. La BCE a initié une première baisse de taux 25 points de base, mais ne donne pas de visibilité sur le rythme de baisse futur. La Fed poursuit sa politique de « taux élevés plus longtemps que prévu » compte tenu de la résilience de l'économie américaine tandis que les marchés financiers s'attendent à une baisse de taux en 2024.

L'année 2024 se caractérise par ailleurs par un nombre très significatif d'échéances électorales à travers le monde. Les économies des pays développés sont particulièrement touchées avec notamment les élections européennes (juin 2024), les élections législatives en France (juin-juillet 2024) et les élections américaines qui auront lieu en novembre 2024, pouvant entraîner des perturbations sur les marchés des actions et de la dette souveraine. Enfin, les incertitudes sur les marchés demeurent dans un contexte géopolitique agité avec des conflits au Proche-Orient et en Ukraine qui pourraient entraîner un élargissement des zones de conflit ou une hausse significative du prix des matières premières. Ces zones de risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité et les résultats des activités de marché du Groupe.

4.1.3.4 Les variations de la juste valeur des portefeuilles de titres et de produits dérivés du Groupe et de sa dette propre sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur la valeur nette comptable de ces actifs et passifs et par conséquent sur le résultat net et sur les capitaux propres du Groupe.

La valeur comptable des portefeuilles de titres (sauf les titres mesurés au coût amorti), d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Société Générale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers.

Les ajustements sont effectués sur la base des évolutions de la juste valeur des actifs ou des passifs du Groupe au cours d'un exercice comptable, et les variations sont comptabilisées soit dans le compte de résultat soit directement dans les capitaux propres.

Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, affectent les résultats consolidés du Groupe et en conséquence son résultat net.

Tous les ajustements de juste valeur ont une incidence sur les capitaux propres et, par conséquent, sur les ratios prudentiels du Groupe.

Un ajustement à la baisse de la juste valeur des portefeuilles de titres et de produits dérivés du Groupe peut entraîner une réduction des capitaux propres et, dans la mesure où un tel ajustement ne serait pas compensé par des contre-passations

affectant la valeur des passifs du Groupe, les ratios prudentiels de fonds propres du Groupe pourraient également être abaissés. Les montants d'ajustements de juste valeur sont réévalués sur chaque période comptable.

Au 30 juin 2024 à l'actif du bilan, les instruments financiers en juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers en juste valeur par capitaux propres s'élevaient respectivement à 531 milliards d'euros, 5 milliards d'euros et 92 milliards d'euros. Au passif, les instruments financiers en juste valeur par résultat et les instruments financiers dérivés de couverture s'élèvent respectivement à 307 milliards d'euros et 113 milliards d'euros au 30 juin 2024.

4.1.4 Risques de liquidité et de financement

4.1.4.1 Une dégradation de la notation externe du Groupe ou de la notation souveraine de l'État français pourrait avoir un effet défavorable sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe dépend des marchés financiers (marchés monétaire et obligataire) et des dépôts collectés auprès de la clientèle. En cas de difficultés d'accès au marché de la dette garantie et/ou non garantie, en raison de la situation du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe, à des conditions jugées acceptables, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il devrait se reporter sur les marchés financiers, ce qui rehausserait ses coûts de financement et pèserait sur sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de variation des *spreads* de crédit : le coût de financement à moyen terme et long terme du Groupe est directement lié au niveau des *spreads* de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché.

La variation de ces *spreads* peut également être affectée par une évolution défavorable par les agences de notation de la notation souveraine de la France ou de pays dans lequel le Groupe opère, ainsi que de la notation externe du Groupe et de ses filiales, tel que mentionné ci-après.

Le Groupe est actuellement suivi par quatre agences de notation financière – Fitch Ratings, Moody's, R & I et Standard & Poor's. Par exemple, une dégradation de la notation de crédit du Groupe accordée par ces agences, ou par d'autres agences, est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait aussi contraindre le Groupe à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Des événements matériels tels qu'une atteinte sévère à la réputation du Groupe, la dégradation de l'environnement économique à la suite de la crise sanitaire, la dégradation de la notation souveraine de la France ou de pays dans lequel le Groupe opère, ou plus récemment à la suite de la crise en Ukraine et ses impacts sur le Groupe, notamment en termes de rentabilité et de coût du risque, pourraient accroître le risque de voir ses notations externes dégradées. Les notations du Groupe pourraient ainsi faire l'objet d'un placement sous perspective négative ou faire l'objet d'une dégradation. En particulier, les notations de l'État français pourraient faire l'objet d'une dégradation, du fait notamment d'une augmentation de son endettement et des déficits publics (encore accrus par la crise liée à la Covid-19 et les mesures prises par l'État français pour y répondre) et de l'incapacité à pouvoir passer des réformes structurelles. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité. Les notations du Groupe par les agences Fitch Ratings, Moody's, R & I et Standard & Poor's sont disponibles sur le site internet du Groupe (<https://investors.societegenerale.com/fr/informations-financieres-et-extra-financiere/notations/notations-financieres>).

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

Au 30 juin 2024, le Groupe a levé au titre du programme 2024 un total de 36,3 milliards d'euros d'émissions long terme (dont 32,9 milliards d'euros pour la maison mère et 3,4 milliards d'euros pour les filiales), réparties au niveau de la maison mère en émissions subordonnées et super subordonnées (2,7 milliards d'euros), en émissions seniors vanille non préférées (6,5 milliards d'euros), en émissions seniors vanille préférées non sécurisées (5,7 milliards d'euros), en émissions seniors structurées (15,3 milliards d'euros) et en émissions sécurisées (2,7 milliards d'euros).

4.1.4.2 L'accès du Groupe au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières ou de détérioration des conditions économiques.

À l'occasion de crises passées (telles que la crise financière de 2008, la crise de la dette souveraine de la zone euro, les tensions sur les marchés financiers issues de la crise liée à la Covid-19 avant l'intervention des banques centrales) ou plus récemment les tensions liées aux chocs géopolitiques et celles liées en 2023 à la transition vers un régime de taux d'intérêt plus élevés, l'accès au financement des banques européennes a pu être ponctuellement restreint ou soumis à des conditions moins favorables.

Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une nouvelle crise systémique ou propre au Groupe, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur le Groupe en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe ainsi que sur sa situation financière. Le cas de Crédit Suisse est à ce titre illustratif des conséquences potentielles d'une crise affectant une banque systémique sur l'accès à la liquidité du secteur et un rehaussement du coût de financement des banques. Ces dernières années, les banques centrales avaient pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment au travers des programmes TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*) et en procédant à une politique d'achat d'actifs permettant de maintenir les taux d'intérêt à long terme à des niveaux très bas. Dans un contexte d'inflation plus élevée, les banques centrales (notamment la BCE) ont réduit ces politiques accommodantes, notamment avec la fin du dispositif de TLTRO pour lequel les derniers tirages arrivent à échéance en 2024, la sortie progressive des politiques d'achats d'actifs et la hausse des taux directeurs. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de se financer sur les marchés monétaire ou obligataire, ce qui pourrait renchérir ses coûts de financement et peser sur sa marge nette d'intérêts et ses résultats. Le ratio réglementaire de liquidité court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) s'établit à 152% au 30 juin 2024 (en fin de période) et les réserves de liquidité s'élèvent à 326 milliards d'euros au 30 juin 2024.

4.1.5 risques non financiers (dont risques opérationnels) et de modèles

4.1.5.5 Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle, son activité et sa situation financière.

Une organisation bénéficie d'une bonne réputation lorsque ses activités et services sont conformes ou de qualité supérieure aux attentes de ses parties prenantes tant externes (clients, investisseurs, actionnaires, régulateurs, superviseurs, fournisseurs, leaders d'opinion de type ONG, etc.) qu'internes (collaborateurs).

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties dans un contexte hautement concurrentiel. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients ou une perte de confiance de la part de ses parties prenantes susceptible d'affecter la position concurrentielle du Groupe, son activité et sa situation financière. À l'instar de la situation de crise bancaire du début d'année 2023, une atteinte matérielle à la réputation du Groupe pourrait aussi avoir pour conséquence une difficulté accrue à lever des capitaux.

Ainsi, le non-respect par la Banque des réglementations qui la concernent et de ses engagements, notamment en matière de RSE pourrait être préjudiciable à la bonne réputation du Groupe.

Le non-respect des différents règlements et Codes internes²⁷ qui visent à ancrer les valeurs du Groupe en termes d'éthique et de responsabilité, pourrait également avoir un impact sur l'image du Groupe.

De plus amples informations sur le risque de réputation sont disponibles dans le chapitre 4.13 « Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) », 4.11 « Risques de non-conformité, litiges » et 4.10 « Risque Opérationnel » du Document d'enregistrement universel 2024.

4.1.5.7 Les modèles utilisés notamment au sein du Groupe dans la prise de décisions stratégiques et dans le système de gestion des risques pourraient connaître des défaillances ou des retards de déploiement, ou s'avérer inadaptés et engendrer des pertes financières pour le Groupe.

Les modèles internes déployés au sein du Groupe pourraient s'avérer déficients sur le plan de la conception, du calibrage, de l'utilisation ou du suivi de la performance au cours du temps relevant du risque opérationnel et donc générer des résultats erronés, avec notamment des conséquences financières. Une utilisation défaillante des techniques dites d'« intelligence artificielle » dans le cadre de la conception de ces modèles pourrait également concourir à la production de résultats erronés.

En particulier :

- la valorisation de certains instruments financiers ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de *trading*, tels que des contrats de dérivés de gré à gré entre banques, fait appel à des modèles internes qui intègrent des paramètres non observables. Le caractère non observable de ces paramètres induit un degré supplémentaire d'incertitude sur l'adéquation de la valorisation des positions. Dans l'hypothèse où les modèles internes concernés s'avéreraient inadaptés à l'évolution des conditions de marché, certains instruments détenus par le Groupe pourraient se trouver mal valorisés, ce qui engendrerait des pertes pour le Groupe.

²⁷ « Règlement intérieur », du « Code de conduite », du « Code relatif à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence », du « Code de conduite fiscale », et plus généralement des normes du Groupe.

À titre d'information, les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur au bilan de niveau 3 (pour lesquels la valorisation n'est pas établie sur des données observables) représentent respectivement 24,4 milliards d'euros et 45,6 milliards d'euros au 31 décembre 2023 (voir Note 3.4.1 et Note 3.4.2 des états financiers consolidés inclus dans le Document d'enregistrement universel 2024 sur les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur) ;

- l'évaluation de la solvabilité des clients et de l'exposition de la Banque au risque de crédit et au risque de contrepartie est généralement fondée sur des hypothèses et des observations historiques qui peuvent s'avérer inadaptées au regard des nouvelles conditions économiques. Elle s'appuie sur des scénarios et perspectives économiques qui peuvent mal anticiper des conditions économiques défavorables ou la survenance d'événements sans précédent. Cette évaluation erronée pourrait entre autres entraîner une sous-évaluation et un sous-provisionnement des risques, et une mauvaise évaluation des exigences de fonds propres ;
- les stratégies de couverture utilisées dans le cadre des activités de marché font appel à des modèles qui incluent des hypothèses quant à l'évolution des paramètres de marché et leur corrélation, en partie déduite d'observations historiques. Ces modèles pourraient s'avérer inadaptés dans certaines configurations de marché en cas de conflit armé d'ampleur, de forts mouvements de volatilité découlant par exemple d'une pandémie ou encore de tensions entre les États-Unis et la Chine, au Moyen-Orient ou en Afrique, induisant une stratégie de couverture inefficace, causant ainsi des pertes non anticipées susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la situation financière du Groupe ;
- les stratégies de couverture utilisées dans le cadre de la gestion du risque de taux et de liquidité des activités de Banque de détail – notamment en France – font appel à des modèles qui incluent des hypothèses comportementales. Ces modèles sont en partie fondés sur des observations historiques et ont pour objectif d'identifier les comportements probables des clients ainsi que l'évolution des conditions de taux offertes aux clients sur leurs produits bancaires dans les conditions de taux futurs anticipés. Ils pourraient néanmoins se révéler inadaptés du fait d'un changement de régime macroéconomique (mouvement significatif des taux, de l'inflation par exemple), d'une évolution du contexte concurrentiel, réglementaire et/ou de la politique commerciale de la Banque, ce qui rendrait de ce fait temporairement inadaptées les stratégies de couverture qui en découlent, avec un impact potentiellement négatif sur les revenus de la Banque.

Par ailleurs, le Groupe a initié une évolution de son dispositif de modèles internes de risque de crédit dont les premiers jalons ont été atteints. Cette évolution vise à la rationalisation de l'architecture des modèles internes de Crédit du Groupe et à la mise en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires Européennes. Cette évolution pourrait avoir des impacts significatifs sur le calcul de ses RWA risque de crédit et de contrepartie en cas de retard sur le planning de soumission de ses modèles au superviseur ou en cas de validation tardive par le superviseur.

4.1.6 Autres risques

4.1.6.1 Risque sur les activités de location de longue durée.

Dans le cadre de ses activités de location de longue durée, le Groupe est exposé à une perte potentielle lors d'un exercice financier causé par (i) la revente des véhicules liés aux contrats de location terminés au cours de la période, lorsque leur prix de revente est inférieur à leur valeur nette comptable et (ii) les dépréciations additionnelles enregistrées durant la période de location, si la valeur résiduelle estimée devient inférieure à la valeur résiduelle contractuelle. Le résultat des ventes futures et les pertes estimées sont impactés par des facteurs externes comme les conditions macroéconomiques, les politiques gouvernementales, les réglementations fiscales et environnementales, les préférences des consommateurs, les prix des nouveaux véhicules, etc.

Concernant la mobilité, le marché des véhicules d'occasion a poursuivi sa normalisation entamée en 2023, restant toutefois à des niveaux élevés au premier semestre 2024. Cette situation reflète la demande toujours très soutenue pour les véhicules thermiques, alors que la faiblesse du marché pour les véhicules électriques d'occasion se poursuit. Le Groupe, qui dispose d'une flotte financée de 2,7 millions de véhicules à la fin du premier semestre 2024, a enregistré un résultat sur la vente de véhicules d'occasion de 1569 euros par véhicule vendu sur la période, avant impact des réductions des coûts de dépréciation et de l'allocation du prix d'acquisition de LeasePlan²⁸. Le résultat sur la vente de véhicules d'occasion s'est inscrit à 177,7 millions d'euros au premier semestre 2024.

Ayvens conduit un suivi spécifique des valeurs résiduelles des véhicules électriques, dont la revente future sur le marché des véhicules électriques d'occasion pourrait impliquer des incertitudes liées au niveau de la demande, des prix, ou de l'évolution technologique rapide.

²⁸ En application de la norme IFRS 3 *Business Combinations*

4.2 Ratios réglementaires

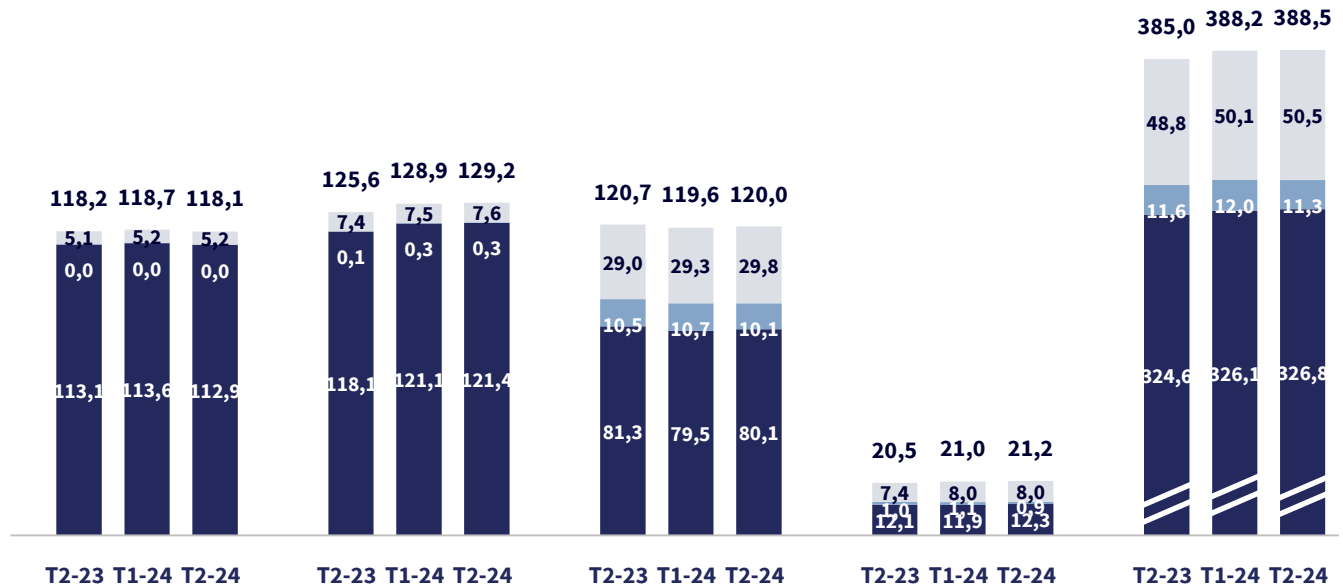
4.2.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres – actualisation des pages 225 et suivantes du document d’enregistrement universel 2024

Au cours du premier semestre de l’année 2024, Société Générale a notamment émis, en équivalent euros, 0,9 milliard d’Additional Tier 1 et 1,2 milliards de Tier 2. Société Générale a par ailleurs procédé, sur cette période, au remboursement d’une émission Additional Tier 1 de 0,75 milliards de SGD (0,5 milliards équivalent euros) et de deux émissions Tier 2 pour 0,5 milliards USD (0,9 milliards équivalent euros) et 0,2 milliards AUD (0,1 milliards équivalent euros).

4.2.2 Extrait de la présentation du 1^{er} août 2024 : Résultats du deuxième trimestre et du second semestre 2024 (et annexes)

ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES* (CRR2/CRD5, en Md EUR)

Actualisation de la page 234 du document d’enregistrement universel 2024



Banque de détail en Franc, Banque de détail en Grande Clientèle, Hors Pôles Investissement, Groupe

Encours pondérés des risques incluant le phasage d’IFRS 9. Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu’à leur cession effective

NB: Les données 2023 ont été retraitées conformément aux changements apportés à la présentation de la performance détaillée lors du Capital Markets Day de septembre 2023

Crédit
Marché
Opérationnel

Ratios Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global (phasés)

Actualisation de la page 232 du document d'enregistrement universel 2024

En Md EUR	30/06/2024	31/12/2023
Capitaux propres part du Groupe	66,8	66,0
Titres Super Subordonnés (TSS) ⁽¹⁾	(9,7)	(9,1)
Provision pour distribution ⁽²⁾ et coupons sur hybrides	(0,8)	(1,1)
Écarts d'acquisition et incorporels	(7,4)	(7,4)
Participations ne donnant pas le contrôle	9,5	9,3
Déductions et retraitements prudentiels	(7,4)	(6,6)
Fonds Propres Common Equity Tier 1	50,9	51,1
Fonds propres additionnel de catégorie 1	10,0	9,4
Fonds propres Tier 1	61,0	60,5
Fonds propres Tier 2	11,0	10,3
Fonds propres globaux (Tier 1+ Tier 2)	72,0	70,8
Encours pondérés	388,5	388,8
Ratio Common Equity Tier 1	13,1%	13,1%
Ratio Tier 1	15,7%	15,6%
Ratio global	18,5%	18,2%

Ratios publiés selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance (voir notes méthodologiques). Ratio CET 1 non phasé de 13,1% et phasage d'IFRS 9 à 2 points de base

(1) Hors primes d'émission sur les Titres Super Subordonnés et les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée,

(2) La provision est calculée sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe, à l'extrémité supérieure du taux de distribution de 40 % à 50 %, retraité des éléments non-cash et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

Ratio de levier CRR⁽¹⁾

Actualisation des pages 234 et 235 du document d'enregistrement universel 2024

En Md EUR	30/06/2024	31/12/2023
Fonds propres Tier 1	61,0	60,5
Total bilan prudentiel ⁽²⁾	1 428	1 397
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	1	0
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres ⁽³⁾	17	14
Exposition hors bilan (engagements de financements et garanties financières)	126	124
Ajustements techniques et réglementaires	(110)	(112)
Exposition levier	1 462	1 422
Ratio de levier phasé	4,2%	4,3%

(1) Calculé sur la base des règles CRR2 adoptées par la Commission européenne en juin 2019. Ratio non phasé à 4,2% (voir notes méthodologiques). Incluant le résultat de l'exercice en cours et les instruments AT1 en droit anglais bénéficiant d'une clause de grand père, (2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance), (3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

4.2.3 Rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sous périmètre prudentiel – actualisation de la page 227 du document d'enregistrement universel 2024

ACTIF au 30.06.2024 (en M EUR)	Bilan dans les états financiers publiés	Retraitements liés aux assurances (1)	Retraitements liés aux méthodes de consolidation	Bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Caisse et banques centrales	223 220	-	-	223 220
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	530 826	(107 585)	-	423 241
Instruments dérivés de couverture	5 352	(119)	-	5 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	92 138	(50 142)	-	41 996
Titres au coût amorti	30 353	(5 068)	-	25 285
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	78 415	(1 776)	37	76 676
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	230	-	-	230
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	455 438	736	(44)	456 130
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(1 259)	-	-	(1 259)
Placements des activités d'assurance	473	(473)	-	-
Actifs d'impôts	4 583	(197)	1	4 387
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	2 118	-	(704)	1 414
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	1 628	-	705	2 333
Autres actifs	77 131	(304)	86	76 913
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	58	-	-	58
Actifs non courants destinés à être cédés	28 661	(1 474)	-	27 187
Participations dans les entreprises mises en équivalence	388	3 806	(71)	4 123

Immobilisations corporelles et incorporelles	61 356	(861)	103	60 598
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	3 394	-	(25)	3 369
Écarts d'acquisition	5 069	(355)	-	4 714
Total ACTIF	1 592 144	(163 812)	111	1 428 444

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces entités.

PASSIF au 30.06.2024 (en M EUR)	Bilan dans les états financiers publiés	Retraitements liés aux assurances (1)	Retraitements liés aux méthodes consolidation	Bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Banques centrales	9 522	-	-	9 522
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	407 702	(2 818)	-	404 884
Instruments dérivés de couverture	12 189	(2)	-	12 187
Dettes représentées par un titre	161 886	1 841	-	163 727
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	105 778	(3 982)	77	101 873
Dettes envers la clientèle	540 355	1 417	(78)	541 694
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(6 994)	-	-	(6 994)
Passifs d'impôts	2 405	(171)	1	2 235
Autres passifs	97 255	(10 147)	111	87 219
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	19 219	(1 467)	-	17 752
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	146 420	(146 420)	-	-
Provisions	4 143	(39)	1	4 105
Dettes subordonnées	15 852	(809)	(1)	15 042
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	14 814	7	-	14 821
Total dettes	1 515 732	(162 597)	111	1 353 247
Capitaux propres part du Groupe	66 829	(188)	-	66 641
<i>Capital et réserves liées</i>	30 323	1	-	30 323
<i>Réserves consolidées</i>	34 207	(188)	-	34 019
<i>Résultat de l'exercice</i>	1 793	-	-	1 793
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	506	-	-	506
Participations ne donnant pas le contrôle	9 583	(1 027)	-	8 556
Total capitaux propres	76 412	(1 215)	-	75 198
Total PASSIF	1 592 144	(163 812)	111	1 428 444

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces entités.

4.2.4 Filiales exclues du périmètre prudentiel – actualisation du Tableau 4 page 229 du document d'enregistrement universel 2024

Société	Activité	
ALD RE Public Limited Company	Assurance	
Antarius	Assurance	
Catalyst RE International LTD.	Assurance	Be
Euro Insurances Designated Activity Company	Assurance	
Komerčni Pojistovna A.S	Assurance	Republique T
La Marocaine Vie	Assurance	
Oradea Vie	Assurance	
SG Luci	Assurance	Luxer
SGL RE	Assurance	Luxer
Sogecap	Assurance	
Sogelife	Assurance	Luxer
Sogessur	Assurance	

4.3 Qualité des actifs

Actualisation de la page 256 du document d'enregistrement universel 2024

Qualité des actifs

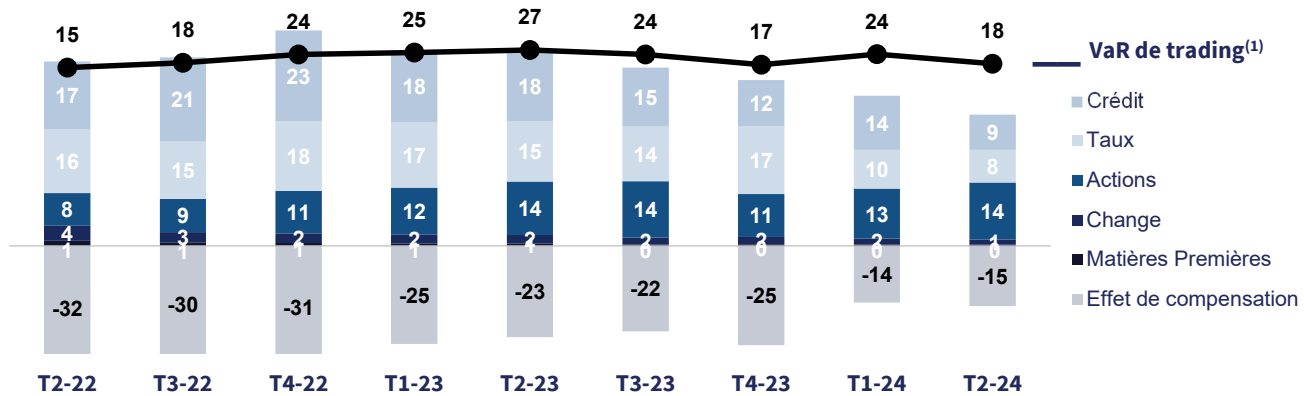
En Md EUR	30/06/2024	31/03/2024	30/06/2023
Créances brutes saines	499,9	509,7	544,7
<i>dont créances classées en étape 1 ⁽¹⁾</i>	450,2	456,9	491,9
<i>dont créances classées en étape 2</i>	36,0	38,1	36,9
Créances brutes douteuses	15,6	15,0	16,4
<i>dont créances classées en étape 3</i>	15,6	15,0	16,4
Total créances brutes ⁽²⁾	515,5	524,6	561,2
Taux brut d'encours douteux ⁽²⁾	3,0%	2,9%	2,9%
Provisions sur créances brutes saines	2,6	2,7	3,1
<i>dont provisions étape 1</i>	0,9	1,0	1,1
<i>dont provisions étape 2</i>	1,7	1,8	2,0
Provisions sur créances brutes douteuses	6,7	6,4	7,6
<i>dont provisions étape 3</i>	6,7	6,4	7,6
Total provisions	9,4	9,1	10,7
Taux brut de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses / Créances douteuses)	43%	43%	46%
Taux net de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses +Garanties+ Collatéral / Créances douteuses)	80%	82%	80%

(1) Données retraitées des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9, (2) Total des prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques et crédit-bail, présents au bilan, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP). Le calcul du taux NPL a été modifié pour exclure des créances brutes au dénominateur la valeur nette comptable des immobilisations de location simple. Les créances brutes saines et les créances brutes douteuses incluent des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9 et donc non réparties par étape. Données historiques retraitées.

4.4 Évolution de la VaR de trading

Actualisation des pages 270 et 271 du document d'enregistrement universel 2024

Évolution de la VaR de Trading⁽¹⁾ et de la VaR stressée⁽²⁾



Var stressée ⁽²⁾ à 1 jour, 99% en M EUR	T2-23	T3-23	T4-23	T1-24	T2-24
Minimum	24	26	28	27	29
Maximum	42	56	61	51	49
Moyenne	34	38	41	40	40

(1) VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables

(2) VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

4.5 Risques structurels de taux et de change

Actualisation des pages 277 à 280 du document d'enregistrement universel 2024

Le risque structurel de taux est généré par les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Objectif du Groupe

L'objectif du Groupe est de s'assurer que l'exposition au risque de taux de chaque entité reste dans le cadre de l'Appétit au risque défini par le Groupe.

À cet effet, le Conseil d'administration, le Comité ALM Groupe, le Comité Global Taux et Change et les Comités ALM des BU/SU encadrent par des limites de variation (en valeur et en revenu) le Groupe, les BU/SU et les entités.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les métriques réglementaires *SOT (Supervisory Outlier Test)* sont calculées et encadrées au niveau du Groupe en appliquant les chocs de taux tels que précisés par les RTS 2022/10 de l'EBA (y compris le plancher de taux post choc). Pour les métriques de revenus réglementaires à encours constants, des hypothèses de migration des encours sont effectuées en particulier entre les dépôts non rémunérés et les dépôts rémunérés.

Société Générale utilise en outre plusieurs indicateurs internes pour mesurer et encadrer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les indicateurs les plus importants sont :

- la variation de la valeur actuelle nette (VAN) au risque de décalage de taux. Elle est mesurée comme la variation de la valeur actuelle nette du bilan statique à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la variation de la marge d'intérêt mesurée sur deux années aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarios de taux. Elle tient compte de la variation générée par la production commerciale future (sur la base d'un bilan dynamique pour les indicateurs de revenus de pilotage avec prise en compte des encours correspondant aux trajectoires estimées dans les budgets) ;
- la variation de la valeur de marché (MVC : Market Value Change) des instruments comptabilisés en juste valeur (principalement des obligations d'État ainsi que des dérivés non documentés comme instruments de couverture d'un point de vue comptable) dans divers scénarios de variations de taux d'intérêt, mesurée sur deux années;
- la variation de la VAN au risque de base (risque associé à la décorrélation entre différents indices de taux variable).

Des limites sur ces indicateurs sont applicables au Groupe, aux BU/SUs et aux diverses entités. Le périmètre Groupe est obtenu comme somme des périmètres qui le constituent. L'ensemble de ces métriques est également calculé à fréquence mensuelle sur les périmètres significatifs et les encadrements sont contrôlés à la même fréquence au niveau du Groupe.

Des encadrements sont fixés pour des chocs à +/-0,1% et pour des chocs stressés (+/-1% pour la variation de valeur et de revenu) sans application de plancher. Les mesures sont réalisées mensuellement dix mois par an (exception faite des mois de janvier et juillet pour lesquels aucun arrêté de niveau Groupe n'est réalisé). Pour les métriques de valeur, des encadrements sont fixés pour les mesures effectuées en ne tenant compte que des variations négatives. Une mesure synthétique de sensibilité de valeur – toutes devises – complémentaire est encadrée pour le Groupe. Par ailleurs, une métrique stressée de valeur (application d'un choc à la hausse et à la baisse différencié par devises) est encadrée au niveau Groupe.

Pour respecter ces encadrements, les entités combinent plusieurs approches possibles :

- orientation de la politique commerciale de manière à compenser les positions en taux prises à l'actif et au passif ;
- mise en place d'opération de *swap* ou – à défaut en cas d'absence d'un tel marché – utilisation d'opération de prêt/emprunt ;
- achat/vente d'options sur le marché pour couvrir des positions optionnelles prise vis-à-vis de nos clients.

Les actifs et les passifs sont analysés sans affectation à priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations, ajustées des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne et les remboursements anticipés de crédits), ainsi que d'un certain nombre de conventions d'écoulement, notamment sur les postes de titres de participation et fonds propres. Le taux d'actualisation utilisé pour les métriques de pilotage de valeur inclut les spreads de liquidité pour les produits inscrits au bilan.

Au 31 décembre 2023, les principaux modèles applicables pour les calculs de mesures du risque de taux sont des modèles – parfois taux dépendant – sur une partie des dépôts sans date de maturité conduisant à une durée moyenne inférieure à cinq années – l'échéancier pouvant dans certains cas atteindre la maturité maximale de 20 ans.

Les options automatiques du bilan sont prises en compte :

- soit *via* la formule de Bachelier ou éventuellement à partir de calculs de type Monte-Carlo pour les calculs de variation de valeur ;
- soit par prise en compte des *pay-off fonction* du scénario considéré dans les calculs de variation des revenus.

Les opérations de couverture sont majoritairement documentées dans le plan comptable : soit en microcouverture (adossement unitaire des opérations commerciales et des instruments de couverture), soit en macrocouverture selon la disposition IAS 39 dite « *carve-out* » (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires aux instruments de couverture au sein d'une centrale financière ; la macro-couverture concerne essentiellement les entités du réseau France).

Les dérivés de macrocouverture sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt, afin de limiter la variation de la valeur actuelle nette et du résultat des réseaux, dans le cadre des hypothèses retenues, à l'intérieur des limites. Pour la documentation de la macrocouverture, l'élément couvert est une portion identifiée d'un portefeuille d'opérations commerciales faites avec la clientèle ou en interbancaire. Les conditions à respecter pour pouvoir documenter les relations de couverture sont rappelées dans la Note 3.2 des états financiers consolidés.

Le Groupe mesure et encadre par ailleurs sa variation de valeur au Credit Spread dans le Banking Book pour un choc à +0,1% appliqué aux éléments évalués en juste valeur ainsi qu'à tous les portefeuilles obligataires du périmètre. Un choc différencié selon la qualité de la contrepartie est à l'étude ainsi qu'une revue du périmètre.

Le Groupe mesure et encadre enfin l'écart entre la juste valeur et le coût amorti des titres à revenus fixes du *banking book*.

TABLEAU 35 : RISQUE DE TAUX D'INTERET DANS LE PORTEFEUILLE HORS NEGOCIATION (IRRBB1)

		30.06.2024	
(En M EUR)		Variations de la valeur économique du capital	Variations de la marge nette d'intérêt
Scénarios de chocs prudentiels			
1	Choc parallèle vers le haut	(1 633)	572
2	Choc parallèle vers le bas	(1 275)	(634)
3	Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	1 292	
4	Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	(1 797)	
5	Hausse des taux courts	(1 668)	
6	Baisse des taux courts	1 670	

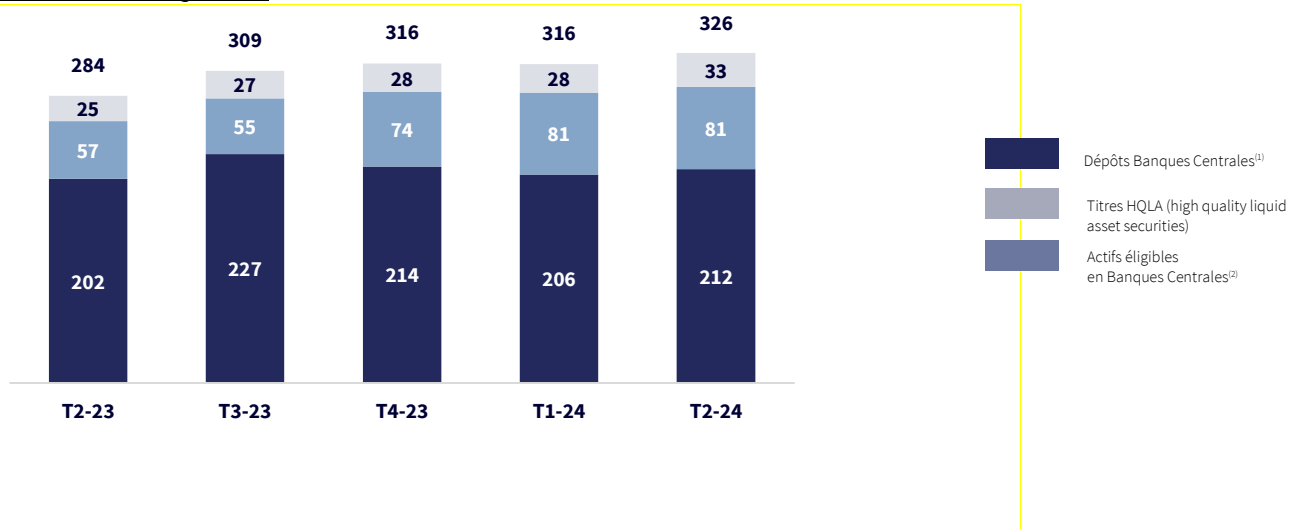
31.12.2023

(En M EUR)		Variations de la valeur économique du capital	Variations de la marge nette d'intérêt
Scénarios de chocs prudentiels			
1	Choc parallèle vers le haut	(1 821)	621
2	Choc parallèle vers le bas	(1 231)	(741)
3	Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	1 621	
4	Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	(2 110)	
5	Hausse des taux courts	(1 890)	
6	Baisse des taux courts	2 223	

4.6 Risques de liquidité

Actualisation de la page 283 du document d'enregistrement universel 2024

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ



Le *Liquidity Coverage Ratio* s'élève à 149% en moyenne au T2-24.

(1) Hors réserves obligatoires, (2) Disponibles, valorisés après décote

Bilan échéancé – mise à jour des pages 284 à 287 du Document d'Enregistrement Universel 2024

PASSIFS FINANCIERS

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	30.06.2024				Total
		0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Banques centrales		9 522	-	-	-	9 522
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés		195 755	28 939	45 890	36 399	306 983
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	56 177	38 917	9 626	1 059	105 779
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	480 718	36 078	19 927	3 632	540 355
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	36 273	28 218	68 337	29 058	161 886
Dettes subordonnées	Note 3.9	213	75	6 577	8 987	15 852

NB : Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

31.12.2023						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Banques centrales		9 718	-	-	-	9 718
Passifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés		182 235	26 940	42 721	33 885	285 781
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	62 586	43 357	10 724	1 179	117 846
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	481 894	36 166	19 976	3 641	541 677
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	35 963	27 977	67 755	28 811	160 506
Dettes subordonnées	Note 3.9	213	76	6 594	9 011	15 894

NB : Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier les données sont présentées hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

ACTIFS FINANCIERS

30.06.2024						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		221 287	555	1 040	338	223 220
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	Note 3.4	418 241	21 207	-	-	439 448
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	90 670	1 120	-	348	92 138
Titre au coût amorti	Note 3.5	9 828	5 927	9 447	5 150	30 353
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Note 3.5	64 217	3 114	10 006	1 078	78 415
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 3.5	114 360	53 350	160 520	106 196	434 426
Opérations de location financement ⁽¹⁾	Note 3.5	2 174	4 229	11 557	3 052	21 012

(1) Montants présentés nets de dépréciation.

(En M EUR)	31.12.2023					Total
	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Caisse et banques centrales		222 324	205	340	178	223 047
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	Note 3.4	390 361	21 886	-	-	412 347
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	88 231	2 384	-	279	90 894
Titre au coût amorti	Note 3.5	17 369	2 642	4 348	3 789	28 147
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Note 3.5	66 961	1 826	8 553	538	77 878
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 3.5	125 087	53 996	167 013	109 071	455 168
Opérations de location financement ⁽¹⁾	Note 3.5	3 296	6 174	16 793	4 018	30 281

(1) Montants présentés nets de dépréciation.

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale la conduit à détenir des titres ou des produits dérivés dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers il a été par convention retenu les durées restant à courir suivantes :

1. actifs évalués en juste valeur par résultat hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle) :
 - positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable N1) : échéance inférieure à 3 mois
 - positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable N2) : échéance inférieure à 3 mois
 - positions évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (N3) : fourchette d'échéance comprise entre 3 mois et un an ;
2. actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :
 - les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échéancés à moins de 3 mois
 - les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (N2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance 3 mois à 1 an
 - enfin les autres titres (actions détenues à long terme notamment) ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à 5 ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan la décomposition des autres actifs et passifs ainsi que les conventions y afférentes sont les suivantes :

AUTRES PASSIFS

30.06.2024							
<i>(En M EUR)</i>	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs d'impôts	Note 6.3	-	-	1 106	1 299	-	2 405
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-6 994	-	-	-	-	-6 994
Autres passifs	Note 4.4	-	87 255	2 645	3 969	3 386	97 255
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-	19 219	-	-	19 219
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	-	4 154	10 346	41 424	90 496	146 420
Provisions	Note 8.3	4 143	-	-	-	-	4 143
Capitaux propres		76 412	-	-	-	-	76 412

31.12.2023							
<i>(En M EUR)</i>	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs d'impôts	Note 6.3	-	-	974	1 428	-	2 402
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-5 857	-	-	-	-	-5 857
Autres passifs	Note 4.4	-	84 029	2 548	3 821	3 260	93 658
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-	1 703	-	-	1 703
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	-	3 571	9 188	36 538	92 426	141 723
Provisions	Note 8.3	4 235	-	-	-	-	4 235
Capitaux propres ⁽¹⁾		76 247	-	-	-	-	76 247

AUTRES ACTIFS

30.06.2024							
(En MEUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-1 259	-	-	-	-	-1 259
Autres actifs	Note 4.4	-	77 131	-	-	-	77 131
Actifs d'impôts	Note 6	4 583	-	-	-	-	4 583
Assurance - participation aux bénéfiques différée		-	-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	387	387
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	-	-	-	-	61 356	61 356
Écarts d'acquisition	Note 2.2	-	-	-	-	5 070	5 070
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	-	39	28 614	3	4	28 660
Placements des activités d'assurances	Note 4.3	-	63	27	114	269	473

31.12.2023							
(En MEUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-433	-	-	-	-	-433
Autres actifs	Note 4.4	-	69 765	-	-	-	69 765
Actifs d'impôts	Note 6	4 717	-	-	-	-	4 717
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	-	-	-	-	227	227
Écarts d'acquisition	Note 2.2	-	-	-	-	60 714	60 714
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-	-	4 949	4 949
Placements des activités d'assurances		-	43	1 692	13	16	1 764

1. Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.
2. Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.
3. Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la Note 3.2.2. des états financiers consolidés du Groupe.

4. Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans.
5. Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échancés.

4.7 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Actualisation de la page 311 du document d'enregistrement universel 2024

4.13.4.3 Evaluation de la matérialité

L'impact des facteurs ESG a été évalué pour chaque catégorie de risque et chaque facteur de risque, en tenant compte des facteurs d'atténuation potentiels. L'évaluation globale est égale au niveau le moins favorable par facteur de risque. Par exemple, si l'impact d'au moins un facteur de risque sur une catégorie de risque donnée est élevé, alors un impact élevé sera mentionné sur cette catégorie de risque.

Le tableau ci-dessous détaille, pour les principales catégories de risque, les niveaux de matérialité de risque tels qu'évalués en 2024.

La méthodologie d'identification des facteurs de risques environnementaux a été renforcée en 2024, tant en termes qualitatifs que quantitatifs. La méthodologie d'identification des facteurs de risques sociaux et de gouvernance a également été enrichie en 2024 de nouveaux facteurs de risques (*risk drivers*), dont l'impact a été systématiquement évalué qualitativement sur l'ensemble des catégories et facteurs de risques.

L'identification des risques a été réalisée sur une base brute (hors prise en compte des facteurs d'atténuation), tandis que l'évaluation de la matérialité a été réalisée sur une base nette (en prenant en compte l'impact des facteurs d'atténuation).

	Sujets soumis au niveau de matérialité le plus élevé	Niveau de matérialité le plus élevé	Horizon temporel du niveau de matérialité le plus élevé
Risque de crédit	E/S/G	Elevée	CT/MT/LT
Risque de contrepartie	E	Elevée	CT/MT/LT
Risque de business	E	Elevée	CT/MT/LT
Risque de liquidité et de financement	E/S	Moyenne	CT/MT/LT
Risque non-financier	E/S/G	Moyenne	CT/MT/LT
Risque de marché	E/S/G	Faible	CT/MT/LT

5. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

5.1 Être une banque responsable

5.1.1 Une banque qui accompagne ses clients

Actualisation de la page 357 du document d'enregistrement universel 2024

SG Immobilier Patrimonial (SGIP) en charge de la commercialisation de biens immobiliers à destination des clients particuliers des deux réseaux qui souhaitent investir, fait évoluer sa méthode de référencement pour favoriser les biens qui ont des standards environnementaux élevés, notamment en faveur de la biodiversité, et fait monter en compétences ses équipes pour qu'ils conseillent au mieux les clients dans leur choix d'investissement pour un immobilier plus durable et responsable.

En 2023, l'ensemble des collaborateurs ont été formés aux enjeux du bâtiment durable et de la biodiversité dans l'immobilier.

Par ailleurs depuis 2023, SGIP soutient les programmes immobiliers qui anticipent les changements climatiques par des engagements vertueux en faveur de la préservation de la biodiversité et assure leur promotion auprès des clients investisseurs. SGIP déploie ainsi sa démarche « Biodiversité By SGIP », s'appuyant sur :

- L'identification, au sein de son offre en architecture ouverte, des programmes immobiliers certifiés Effinature ou labellisés BiodiverCity®,
- Un bénéfice client « Invest4tree » permettant aux clients Particuliers investissant dans un bien « Biodiversité By SGIP » de devenir propriétaire-forestier de 4 arbres en France. Cette offre, coconstruite avec EcoTree atteste de la mobilisation de SGIP et de son soutien aux clients Particuliers sensibles à l'impact environnemental de leur projet d'investissement immobilier.

6. ÉTATS FINANCIERS

6.1 Etats financiers consolidés au 30 juin 2024

SOMMAIRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

72

BILAN CONSOLIDE - ACTIF	72
BILAN CONSOLIDE - PASSIF	73
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	74
ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	75
EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	76
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	78

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

79

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	79
NOTE 2 - CONSOLIDATION	88
NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	
88	
NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION	
90	
NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET DETTES LIEES	
92	
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS	94
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	
94	
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	
97	
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	
101	
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR	
102	
NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI	
112	
NOTE 3.6 - DETTES	
114	
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	
116	
NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	
117	
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI	
133	
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES	135
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	
135	
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	
136	
NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE	
137	
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	
148	
NOTE 5 - AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	149
NOTE 5.1 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	
.....150	

NOTE 5.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	153
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	154
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES	157
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS	157
NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	159
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS	160
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE	160
NOTE 8.2 - PROVISIONS	163
NOTE 8.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	164
NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES.....	165

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

(En M EUR)		30.06.2024	31.12.2023
Caisse et banques centrales		223 220	223 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	530 826	495 882
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	5 352	10 585
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Notes 3.3 et 3.4	92 138	90 894
Titres au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	30 353	28 147
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	78 415	77 879
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	455 438	485 449
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 3.2	(1 259)	(433)
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	Note 4.3	473	459
Actifs d'impôts	Note 6	4 583	4 717
Autres actifs	Note 4.4	77 131	69 765
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	28 661	1 763
Participations dans les entreprises mises en équivalence		387	227
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.3	61 356	60 714
Ecarts d'acquisition	Note 2.2	5 070	4 949
Total		1 592 144	1 554 045

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2024	31.12.2023
Banques centrales		9 522	9 718
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	407 702	375 584
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	12 189	18 708
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	161 886	160 506
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Notes 3.6 et 3.9	105 778	117 847
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	540 355	541 677
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 3.2	(6 994)	(5 857)
Passifs d'impôts	Note 6	2 405	2 402
Autres passifs	Note 4.4	97 255	93 658
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	19 219	1 703
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	Note 4.3	146 420	141 723
Provisions	Note 8.2	4 143	4 235
Dettes subordonnées	Note 3.9	15 852	15 894
Total dettes		1 515 732	1 477 798
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe			
Actions ordinaires et réserves liées	Note 7.1	20 966	21 186
Autres instruments de capitaux propres		9 357	8 924
Réserves consolidées		34 207	32 891
Résultat de l'exercice		1 793	2 493
Sous-total		66 323	65 494
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 7.3	506	481
Sous-total capitaux propres part du Groupe		66 829	65 975
Participations ne donnant pas le contrôle		9 583	10 272
Total capitaux propres		76 412	76 247
Total		1 592 144	1 554 045

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En M EUR)		1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	Note 3.7	28 487	53 087	26 310
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(23 632)	(42 777)	(20 621)
Commissions (produits)	Note 4.1	5 177	10 063	4 864
Commissions (charges)	Note 4.1	(2 209)	(4 475)	(2 216)
Résultat net des opérations financières ⁽¹⁾		5 695	10 290	5 831
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>		5 848	10 327	5 911
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>		(88)	(9)	(61)
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		(65)	(28)	(19)
Produit des contrats d'assurance émis	Note 4.3	1 909	3 539	1 682
Charges des services d'assurance	Note 4.3	(1 029)	(1 978)	(859)
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	Note 4.3	(32)	17	(5)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	Note 4.3	(3 023)	(6 285)	(3 679)
Produits ou charges nets financiers des contrats de réassurance détenus ⁽¹⁾	Note 4.3	4	5	3
Coût du risque de crédit des actifs financiers liés à l'activité d'assurance	Note 3.8	1	7	3
Produits des autres activités	Note 4.2	13 506	21 005	7 936
Charges des autres activités	Note 4.2	(11 524)	(17 394)	(6 291)
Produit net bancaire		13 330	25 104	12 958
Autres charges générales d'exploitation	Note 5	(8 737)	(16 849)	(8 668)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(813)	(1 675)	(830)
Résultat brut d'exploitation		3 780	6 580	3 460
Coût du risque de crédit	Note 3.8	(787)	(1 025)	(348)
Résultat d'exploitation		2 993	5 555	3 112
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		13	24	12
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(88)	(113)	(98)
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	(338)	-
Résultat avant impôts		2 918	5 128	3 026
Impôts sur les bénéfices	Note 6	(653)	(1 679)	(753)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 265	3 449	2 273
Participations ne donnant pas le contrôle		472	956	505
Résultat net part du Groupe		1 793	2 493	1 768
Résultat par action	Note 7.2	1,81	2,17	1,73
Résultat dilué par action	Note 7.2	1,81	2,17	1,73

(1) Les lignes Intérêts et produits assimilés et Résultat net des opérations financières incluent notamment les gains et pertes des placements des activités d'assurance. Leurs montants doivent être appréhendés en prenant en compte les gains et pertes financiers qui découlent de l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance associés à ces placements et qui sont présentés dans les lignes Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis (cf. Note 4.3).

ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 265	3 449	2 273
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	360	(166)	4
Ecart de conversion	433	(356)	(148)
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	434	(429)	(221)
<i>Reclassement en résultat</i>	(1)	73	73
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾	(807)	2 402	418
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	(911)	2 374	338
<i>Reclassement en résultat</i>	104	28	80
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres ⁽¹⁾	827	(2 134)	(238)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(88)	(68)	16
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	(83)	(36)	23
<i>Reclassement en résultat</i>	(5)	(32)	(7)
Impôts liés	(5)	(10)	(44)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(340)	(177)	223
Ecart actuariel au titre des régimes à prestations définies	9	12	18
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	(468)	(257)	278
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	-	1	1
Impôts liés	119	67	(74)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20	(343)	227
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 285	3 106	2 500
<i>Dont part du Groupe</i>	1 834	2 085	1 893
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	451	1 021	607

(1) La ligne Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres inclut les gains et pertes de réévaluation des placements des activités d'assurance évalués à la juste valeur par capitaux propres. Leurs montants nets doivent être appréhendés en prenant en compte les gains et pertes financiers qui découlent de l'évaluation des contrats d'assurance associés à ces placements et qui sont présentés dans la ligne Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres (cf. Note 4.3).

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Capitaux propres part du Groupe						Participations ne donnant pas le	Total capitaux propres
	Actions ordinaires et	Autres instruments de	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Gains et pertes comptabilisés	Total		
Au 1er janvier 2023	21 248	9 136	35 697	-	889	66 970	6 356	73 326
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments	(914)	1 000	(348)	-	-	(262)	(51)	(313)
Elimination des titres auto-détenus	862	-	(56)	-	-	806	-	806
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	71	-	-	-	-	71	-	71
Distribution au 1er semestre 2023 (cf. Note 7.2)	-	-	(1 362)	-	-	(1 362)	(434)	(1 796)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(20)	-	-	(20)	3 533	3 513
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	19	1 000	(1 786)	-	-	(767)	3 048	2 281
Résultat du 1er semestre 2023	-	-	-	1 768	-	1 768	505	2 273
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	125	125	102	227
Autres variations	-	-	(89)	-	-	(89)	(34)	(123)
Sous-total	-	-	(89)	1 768	125	1 804	573	2 377
Au 30 juin 2023	21 267	10 136	33 822	1 768	1 014	68 007	9 977	77 984
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments	(219)	(1 212)	(795)	-	-	(2 226)	(19)	(2 245)
Elimination des titres auto-détenus	99	-	(6)	-	-	93	-	93
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	39	-	-	-	-	39	-	39
Distribution au 2nd semestre 2023 (cf. Note 7.2)	-	-	-	-	-	-	(65)	(65)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(14)	-	-	(14)	(10)	(24)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	(81)	(1 212)	(815)	-	-	(2 108)	(94)	(2 202)
Résultat du 2nd semestre 2023	-	-	-	725	-	725	451	1 176
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(533)	(533)	(37)	(570)
Autres variations	-	-	(116)	-	-	(116)	(25)	(141)
Sous-total	-	-	(116)	725	(533)	76	389	465
Au 31 décembre 2023	21 186	8 924	32 891	2 493	481	65 975	10 272	76 247
Affectation en réserves consolidées	2	-	2 507	(2 493)	(16)	-	-	-
Au 1er janvier 2024	21 188	8 924	35 398	-	465	65 975	10 272	76 247
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments	-	433	(366)	-	-	67	(551)	(484)
Elimination des titres auto-détenus (cf. Note 7.1)	(249)	-	(98)	-	-	(347)	-	(347)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	27	-	-	-	-	27	-	27
Distribution au 1er semestre 2024 (cf. Note 7.2)	-	-	(719)	-	-	(719)	(600)	(1 319)
Effet des variations du périmètre de consolidation (cf. Note 7.1)	-	-	20	-	-	20	26	46
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	(222)	433	(1 163)	-	-	(952)	(1 125)	(2 077)

Résultat du 1er semestre 2024	-	-	-	1 793	-	1 793	472	2 265
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	41	41	(21)	20
Autres variations	-	-	(28)	-	-	(28)	(15)	(43)
Sous-total	-	-	(28)	1 793	41	1 806	436	2 242
Au 30 juin 2024	20 966	9 357	34 207	1 793	506	66 829	9 583	76 412

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En M EUR)	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé (I)	2 265	3 449	2 273
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	5 058	7 710	3 020
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	172	(346)	(93)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(13)	(24)	(12)
Variation des impôts différés	(188)	209	10
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	(45)	(101)	(23)
Autres mouvements	2 538	4 748	2 760
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	7 522	12 196	5 662
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 605	(379)	721
Opérations interbancaires	(7 707)	(18 239)	(21 838)
Opérations avec la clientèle	2 916	23 841	22 066
Opérations sur les autres actifs et passifs financiers	1 316	9 753	12 543
Opérations sur les autres actifs et passifs non financiers	3 118	6 802	778
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	3 248	21 778	14 270
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III)	13 035	37 423	22 205
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(2 291)	(206)	1 207
Flux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 196)	(11 867)	(5 123)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(8 487)	(12 073)	(3 916)
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(1 712)	(3 928)	(1 573)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(907)	26	(724)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(2 619)	(3 902)	(2 297)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	(584)	(2 320)	(2 429)
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	1 345	19 128	13 563
Caisse et banques centrales (actif)	223 048	207 013	207 013
Banques centrales (passif)	(9 718)	(8 361)	(8 361)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.5)	39 798	34 672	34 672
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(11 131)	(10 455)	(10 455)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	241 997	222 869	222 869
Caisse et banques centrales (actif)	223 220	223 048	215 376
Banques centrales (passif)	(9 522)	(9 718)	(9 468)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.5)	43 034	39 798	41 943
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(13 390)	(11 131)	(11 421)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	243 342	241 997	236 430
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 345	19 128	13 561

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

1. INTRODUCTION



REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Société Générale (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2024 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34 « Information financière intermédiaire ». Le Groupe inclut l’entité mère Société Générale (y compris les succursales à l’étranger) ainsi que les entités en France et à l’étranger qu’elle contrôle de manière directe ou indirecte (filiales et partenariats) ou sur lesquelles elle exerce une influence notable (entreprises associées).

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l’exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu’ils figurent dans le Document d’Enregistrement Universel 2024. Cependant, les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels ont été actualisées pour tenir compte des incertitudes relatives au contexte macroéconomique actuel. Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l’absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l’organisme français de normalisation comptable, l’Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022.

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l’évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2024. Les informations présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.



MONNAIE DE PRESENTATION

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l’euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d’euros, sauf mention contraire. Les effets d’arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024



Amendements à IFRS 16 « Contrats de locations - Obligation locative découlant d'une cession-bail » (applicables par anticipation en 2023)

AMENDEMENTS A IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATIONS – OBLIGATION LOCATIVE DECOULANT D'UNE CESSION-BAIL »

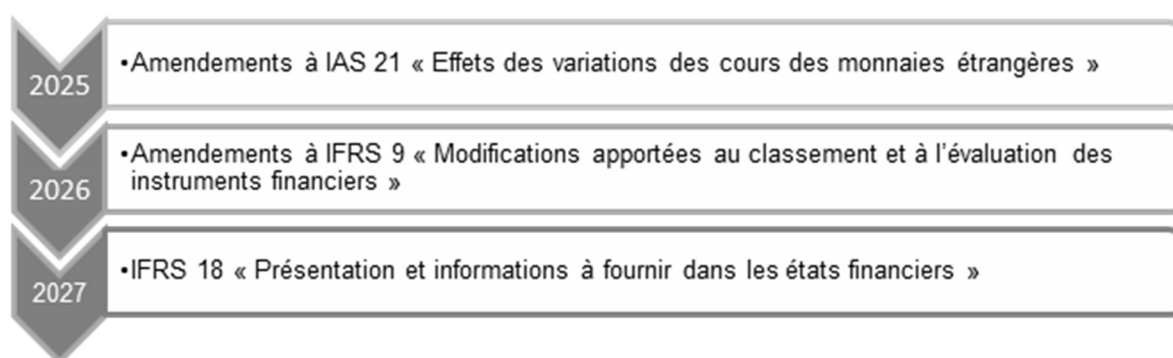
Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » pour être comptabilisée comme une vente. Ces amendements précisent en particulier comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de ces transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

3. NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2024. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2024.

Le calendrier prévisionnel d'application des normes les plus impactantes pour le Groupe est le suivant :



AMENDEMENTS A IAS 21 « EFFETS DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ETRANGERES »

Publiés le 15 août 2023.

Ces amendements précisent les situations dans lesquelles une monnaie est considérée comme convertible, ainsi que les modalités d'évaluation du cours de change d'une monnaie non convertible. Ils complètent également les informations à communiquer en annexes des états financiers lorsqu'une devise n'est pas convertible.

Les dispositions de ces amendements sont déjà appliquées pour la préparation des états financiers du Groupe.

AMENDEMENTS A IFRS 9 « MODIFICATIONS APORTEES AU CLASSEMENT ET A L'EVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS »

Publiés le 30 mai 2024.

Ces amendements apportent des clarifications sur le classement des actifs financiers et notamment sur la manière d'apprécier la cohérence des flux contractuels d'un actif financier avec un contrat de prêt basique. Ils clarifient ainsi la classification des actifs financiers ayant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) ou similaires.

Des précisions sont également apportées pour le classement des instruments liés par contrat et des actifs financiers garantis uniquement par des sûretés réelles.

Par ailleurs, ces amendements viennent préciser les modalités de décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen de systèmes de paiement électronique.

De nouvelles informations sont également requises concernant les instruments de capitaux propres désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres, ainsi que les actifs et passifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, tels les instruments avec des facteurs ESG.

L'analyse des effets de ces amendements sur les états financiers du Groupe est en cours.

IFRS 18 « PRESENTATION ET INFORMATIONS A FOURNIR DANS LES ETATS FINANCIERS »

Publiée le 9 avril 2024.

Cette norme remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Elle imposera une présentation du compte de résultat structurée par des sous-totaux obligatoires et articulée en trois catégories de produits et de charges : les produits et les charges d'exploitation, les produits et les charges d'investissement et les produits et les charges de financement.

Pour les entités dont l'investissement dans des actifs ou l'octroi de financement à ses clients constitue une de ses activités principales, telles les entités des secteurs de la banque et de l'assurance, la norme prévoit une présentation adaptée des charges et produits relatifs à ces activités au sein des charges et produits d'exploitation.

La norme IFRS 18 impose par ailleurs la présentation dans les notes annexes aux états financiers des mesures de performance alternatives définies par la Direction de l'entité et utilisées dans la communication financière (justification de l'usage de ces mesures, mode de calcul, rapprochement avec les sous-totaux imposés par la norme).

La norme fournit enfin des orientations pour l'agrégation et la désagrégation des informations quantitatives dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes.

La norme IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

L'analyse des effets de cette norme sur les états financiers du Groupe est en cours.

4. RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels tiennent compte des incertitudes relatives au contexte macroéconomique actuel. Les effets de ces éléments sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 5 de la présente note.

Le recours aux estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, l'évaluation des garanties immobilières, l'évaluation des actifs et des passifs des contrats d'assurance ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, sur la détermination du taux d'intérêt effectif des instruments financiers évalués au coût amorti ainsi que l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées. Le Groupe recourt également aux estimations et au jugement pour déterminer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives, ainsi que pour réévaluer les valeurs résiduelles des actifs

de location simple (notamment la flotte de véhicules automobiles) et ajuster prospectivement leurs plans d'amortissement.

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit (prenant également en considération le caractère aggravant du risque climatique de transition) observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers. Concernant l'évaluation des actifs et passifs des contrats d'assurance, l'exercice du jugement et le recours à des estimations portent principalement sur l'évaluation des flux de trésorerie futurs (primes, sinistres, prestations, frais directement rattachables), le niveau d'ajustement pour risques non financiers et sur le rythme de reconnaissance en résultat de la marge sur services contractuels.

5. CONTEXTE MACROECONOMIQUE

L'activité mondiale fait preuve de résilience malgré l'environnement de taux d'intérêt élevés. Une décélération est attendue aux Etats-Unis, où les premiers signes d'un ralentissement de la consommation des ménages apparaissent après la résilience observée au cours des derniers trimestres. En Europe, la situation est moins dynamique. En Chine, les mesures de relance évitent un ralentissement plus profond lié à l'immobilier, mais sans permettre de changement structurel.

La politique monétaire devrait s'assouplir des deux côtés de l'Atlantique, la BCE ayant déjà effectué une première baisse de taux de 25 points de base au premier semestre. La persistance de l'inflation aux Etats-Unis due à des facteurs spécifiques pourrait retarder l'assouplissement monétaire et soutenir la valeur du dollar.

Les règles budgétaires européennes reviennent en vigueur et plusieurs pays pourraient rencontrer des difficultés à s'y conformer. Les écarts de rendements entre obligations souveraines des pays de la zone euro pourraient en conséquence être mis sous tension et contraindre la BCE à intervenir. Les questions environnementales pourraient accroître la volatilité des perspectives et peser sur des finances publiques déjà tendues.

Les risques géopolitiques restent élevés en raison des conflits internationaux en cours et des élections clés de 2024, notamment les élections en France et aux Etats-Unis.

Dans ce contexte, le Groupe a mis à jour les scénarios macroéconomiques retenus pour la préparation des comptes consolidés.

Ces scénarios macroéconomiques sont pris en compte dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit intégrant des données prospectives (cf. Note 3.8) et sont également utilisés pour réaliser les tests de recouvrement des actifs d'impôts différés (cf. Note 6).

5.1 Scénarios macroéconomiques

Au 30 juin 2024, le Groupe a retenu trois scénarios macroéconomiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macroéconomique actuel.

Les hypothèses retenues pour construire ces scénarios sont présentées ci-dessous :

- Le scénario central (*SG Central*) prévoit que l'activité en zone euro poursuivrait son ralentissement en 2024 pour ne rebondir que modestement en 2025. La réduction progressive de l'inflation vers la cible de la BCE autour de 2% serait accompagnée d'une remontée du taux de chômage. La BCE continuerait de baisser ses taux après sa première baisse de juin, mais poursuivrait la réduction de la taille de son bilan au moins jusqu'en 2025 (au travers d'une diminution de ses achats directs sur le marché). Aux Etats-Unis également, la croissance devrait ralentir sur la période 2024-2025, les taux d'intérêt baisser et l'inflation rester sur une trajectoire descendante, tandis que le taux de chômage devrait remonter.
- Le scénario favorable (*SG Favorable*) décrit une accélération de la croissance par rapport à la trajectoire prévue par le scénario central, qui peut provenir d'une amélioration des conditions de l'offre du fait d'un choc positif sur la productivité ou d'une amélioration inattendue des conditions de la demande. Dans les deux cas, la croissance plus forte aurait un impact positif sur l'emploi et sur la profitabilité des entreprises.
- Le scénario stressé (*SG Stress*) correspond à une situation de crise conduisant à une déviation négative du PIB par rapport au scénario central. Ce scénario peut être généré par une crise financière (crise 2008, crise de la zone euro...) ou une crise exogène (pandémie de type Covid-19) ou une combinaison de ces différentes crises.

Ces scénarios sont établis par le Département des Etudes Economiques et Sectorielles de Société Générale pour l'ensemble des entités du Groupe à partir notamment des informations publiées par les instituts de statistiques de chaque pays.

Les prévisions des institutions (FMI, Banque Mondiale, BCE, OCDE...) et le consensus des économistes de la place servent de référence comme un élément de *challenge* des prévisions du Groupe.

5.2 Instruments financiers: pertes de crédit attendues

Les scénarios fournis par les économistes du Groupe sont intégrés dans les modèles de provisionnement de pertes de crédit attendues sur un horizon de trois ans, suivi d'une période de deux ans pour revenir progressivement d'ici la cinquième année à la probabilité de défaut moyenne observée sur la période de calibrage. Les hypothèses formulées par le Groupe dans le cadre de la détermination de ces scénarios macroéconomiques ont fait l'objet d'une mise à jour au premier semestre 2024 en tenant compte des incertitudes relatives au contexte macroéconomique.

VARIABLES

Le taux de croissance des PIB, le taux de marge des entreprises en France, les taux de chômage, le taux d'inflation en France et le taux d'intérêt des obligations d'Etat français à dix ans sont les principales variables utilisées dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues.

Les variables les plus impactantes dans la détermination des pertes de crédit attendues (pourcentage de croissance des PIB pour les principaux pays où le Groupe opère et taux de marge des entreprises en France) pour chaque scénario sont détaillées ci-après :

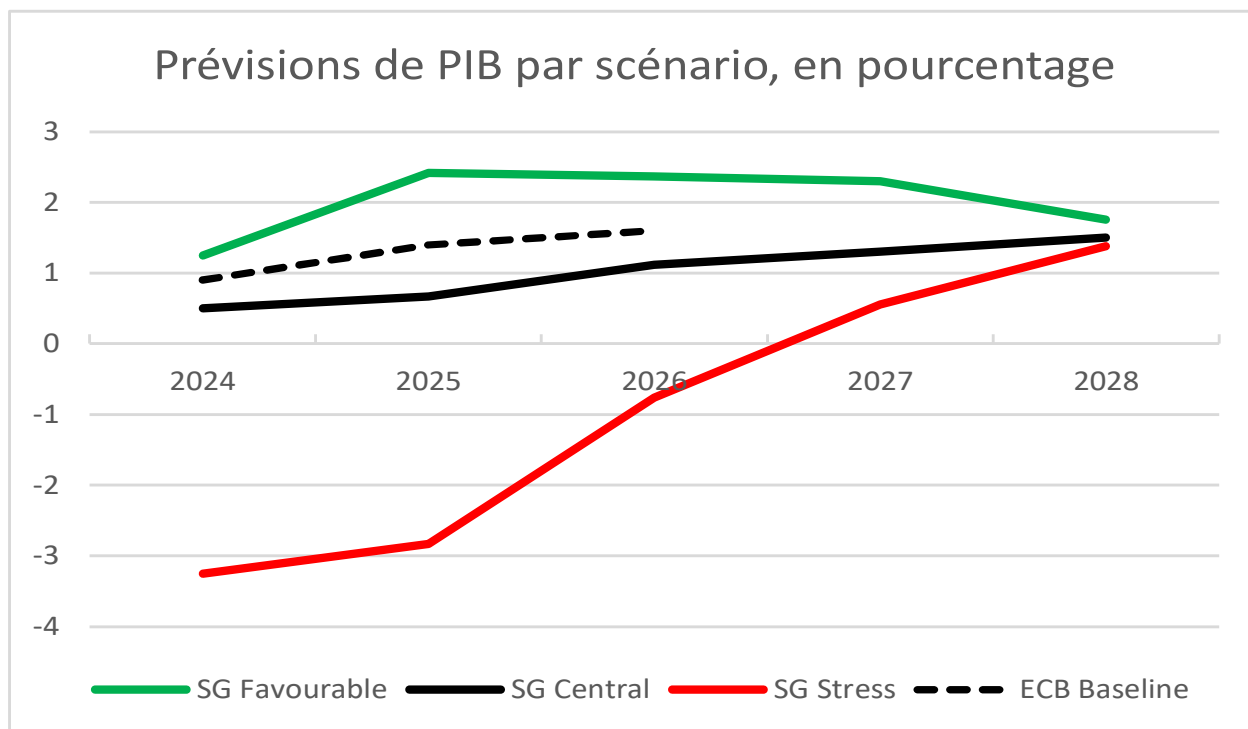
Scénario SG Favourable	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	1,2	2,4	2,4	2,3	1,8
Taux de marge des entreprises France	32,9	32,7	32,8	32,8	32,5
PIB zone euro	1,3	2,5	2,3	2,3	1,7
PIB Etats-Unis	2,4	3,3	3,1	3,0	2,5
PIB Chine	5,1	5,7	5,1	4,8	4,0
PIB République Tchèque	2,3	3,8	3,4	3,3	2,6
PIB Roumanie	3,6	4,6	4,1	4,2	3,5

Scénario SG Central	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	0,5	0,7	1,1	1,3	1,5
Taux de marge des entreprises France	32,4	32,4	32,4	32,3	32,3
PIB zone euro	0,5	0,8	1,1	1,3	1,4
PIB Etats-Unis	1,7	1,5	1,8	2,0	2,2
PIB Chine	4,4	4,0	3,8	3,8	3,8
PIB République Tchèque	1,6	2,0	2,1	2,3	2,3
PIB Roumanie	2,8	2,8	2,8	3,2	3,2

Scénario SG Stress	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	(3,3)	(2,8)	(0,8)	0,6	1,4
Taux de marge des entreprises France	30,8	30,2	30,2	30,1	31,8
PIB zone euro	(3,2)	(2,7)	(0,8)	0,6	1,3
PIB Etats-Unis	(2,1)	(2,0)	0,0	1,3	2,1
PIB Chine	0,6	0,5	1,9	3,0	3,7
PIB République Tchèque	(2,2)	(1,5)	0,2	1,5	2,2
PIB Roumanie	(0,9)	(0,7)	0,9	2,5	3,1

Ces simulations supposent que les relations historiques entre les variables économiques clés et les paramètres de risque restent inchangées. En réalité, ces corrélations peuvent être impactées par des événements géopolitiques ou climatiques ou par des changements de comportement, d'environnement législatif ou encore de politique d'octroi de crédit.

L'illustration ci-dessous présente les prévisions de PIB sur la zone euro retenues par le Groupe pour chaque scénario et les compare aux scénarios publiés par la BCE en juin 2024.



PONDERATIONS DES SCENARIOS MACROECONOMIQUES

Les probabilités utilisées reposent sur l'observation dans le passé sur une profondeur de 25 ans des écarts de prévision d'un consensus d'économistes sur le PIB US par rapport au scénario réalisé (prévision similaire au réalisé, significativement optimiste ou pessimiste).

Afin de mieux prendre en compte les possibilités de retournement de cycle, le Groupe applique une méthodologie de pondération des scénarios (principalement sur la base de l'observation des *output gaps* pour les Etats-Unis et la zone euro), en allouant un poids plus important au scénario central lorsque l'économie est déprimée. Réciproquement, la méthodologie prévoit un poids supérieur alloué au scénario *SG Stress* quand l'économie se rapproche du haut de cycle. Ainsi, la pondération appliquée au scénario *SG Central* est ramenée à 60% au 30 juin 2024.

Présentation de l'évolution des pondérations :

	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2023
<i>SG Central</i>	60%	62%	62%
<i>SG Stress</i>	30%	28%	28%
<i>SG Favourable</i>	10%	10%	10%

CALCUL DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES ET ANALYSE DE SENSIBILITE

Le coût du risque de crédit au 30 juin 2024, hors filiales du secteur d'assurance, présente une charge nette de 787 millions d'euros, en hausse de 439 millions d'euros (+126%) par rapport au 30 juin 2023 (1 025 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Des tests de sensibilité ont été réalisés pour mesurer l'impact de la variation des pondérations sur les modèles. Les ajustements sectoriels (cf. Note 3.8) ont été pris en compte dans les tests de sensibilité. Le périmètre de cet exercice concerne les encours classés en Etape 1 et en Etape 2 faisant l'objet d'une modélisation statistique des impacts des variables macroéconomiques (ce qui représente 88% des pertes de crédit attendues comme au 31 décembre 2023).

Les résultats de ces tests, en tenant compte de l'effet sur le classement des encours concernés pour 72% du total des encours, montrent qu'en cas de pondération à 100% :

- du scénario *SG Stress*, l'impact serait une dotation supplémentaire de 477 millions d'euros ;
- du scénario *SG Favourable*, l'impact serait une reprise de 364 millions d'euros ;

- du scénario *SG Central*, l'impact serait une reprise de 248 million d'euros.

PRETS GARANTIS PAR L'ETAT (PGE)

Le Groupe a proposé jusqu'au 30 juin 2022 à ses clients touchés par la crise (clientèles de professionnels et entreprises) l'attribution de PGE dont les caractéristiques contractuelles sont celles de prêts basiques (critère SPPI) et qui sont détenus par le Groupe dans le cadre d'un modèle de gestion visant à collecter leurs flux contractuels jusqu'à leur échéance. En conséquence, ces prêts ont été enregistrés au bilan consolidé parmi les Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti.

Au 30 juin 2024, après les remboursements déjà intervenus à l'issue des périodes de moratoires, l'encours restant dû des PGE accordés par le Groupe s'élève à environ 7,4 milliards d'euros (dont 1,4 milliard d'euros d'encours en Etape 2 et 1 milliard d'euros d'encours en Etape 3). Le montant résiduel des PGE figurant au bilan du Réseau France au 30 juin 2024 s'élève à 6,2 milliards d'euros (dont 1,2 milliard d'euros en Etape 2 et 0,9 milliard d'euros en Etape 3) ; la garantie de l'Etat sur ces prêts couvre en moyenne 90% de leur montant.

Le montant des pertes de crédit attendues enregistrées au 30 juin 2024 au titre des PGE s'élève à environ 200 millions d'euros parmi lesquels 150 millions d'euros ont été enregistrées par le Réseau France (dont 20 millions d'euros en Etape 2 et 120 millions d'euros en Etape 3).

CONSEQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des expositions bilan et hors-bilan (évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres) comptabilisées par les entités du Groupe localisées en Russie d'une part et par les entités du Groupe en dehors de Russie sur des contreparties russes ou des filiales de groupes russes, d'autre part.

	30.06.2024		31.12.2023		30.06.2023	
	Exposure at default	Encours / engagements bruts	Exposure at default	Encours / engagements bruts	Exposure at default	Encours / engagements bruts
(En milliards d'euros)						
Expositions <i>onshore</i> sur filiales consolidées	-	-	0	0	0	0
Expositions <i>offshore</i> ⁽¹⁾	0,6	0,8	0,9	1	1,6	1,7
Expositions résiduelles Rosbank	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	0,7	0,9	1	1,1	1,7	1,8

(1) Les expositions *offshore* (hors Banque Privée et expositions résiduelles liées à la cession de Rosbank) correspondent aux expositions sur des contreparties russes ou sur des filiales de groupes russes comptabilisées en dehors de Russie.

Expositions Russie et Ukraine

La filiale Leaseplan Russie a été cédée au premier semestre 2024. Le Groupe ne détient donc plus d'entité en Russie.

Le Groupe reste présent en Ukraine au travers de sa filiale ALD AUTOMOTIVE UKRAINE LIMITED LIABILITY COMPANY dont le total bilan au 30 juin 2024 s'élève à 87,5 millions d'euros.

Expositions offshore

Le Groupe détient également des encours sur des contreparties russes dont le volume a connu une baisse entre le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2024 (en raison notamment de cessions d'actifs mais également de remboursements de clients qui se sont réalisés sans incident).

Ces encours incluant les expositions résiduelles de Rosbank ont été classés en « sensible » dès le début du conflit (cf. Note 3.8) et déclassés en Etape 2 de dépréciation pour risque de crédit ou en Etape 3 si nécessaire.

Les conséquences de ces classements, ainsi que la prise en compte des nouveaux scénarios macroéconomiques pour déterminer les pertes de crédit attendues au 30 juin 2024 sont décrites en Note 3.8.

En outre, pour prendre en compte le risque spécifique sur ces expositions, le Groupe a complété les pertes de crédit attendues par un ajustement post-modèle également présenté en Note 3.8.

6. HYPERINFLATION EN TURQUIE ET AU GHANA

Les publications de l'*International Practices Task Force du Center for Audit Quality*, référence habituelle pour identifier les pays en hyperinflation, montrent que la Turquie et le Ghana sont considérées comme des économies hyperinflationnistes depuis respectivement 2022 et 2023.

En conséquence, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 29 (« Information financière dans les économies hyperinflationnistes ») pour préparer les états financiers individuels présentés en livres turques des entités du groupe Ayvens situées en Turquie (incluant la filiale turque LEASEPLAN OTOMOTIV SERVIS VE TICARET A.S acquise au premier semestre 2023) et les états financiers individuels en cédis de l'entité SOCIETE GENERALE GHANA PLC située au Ghana (avant leur conversion en euro dans le cadre du processus de consolidation) depuis respectivement le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2023.

Les comptes de la succursale SG ISTANBUL n'ont en revanche pas été retraités, les effets n'étant pas significatifs.

En application des dispositions de la norme IAS 29, la valeur comptable de certains postes du bilan présentés au coût est ajustée, en date d'arrêt, des effets de l'inflation constatée sur la période. Dans les comptes des entités concernées, ces ajustements sont principalement appliqués aux immobilisations (incluant notamment la flotte automobile mise en location, des immeubles), ainsi qu'aux différentes composantes des capitaux propres.

Les ajustements d'inflation des actifs concernés et des postes de capitaux propres, ainsi que des charges et produits de la période, sont enregistrés parmi les produits ou charges sur opérations de change dans le Résultat net des opérations financières.

Ainsi retraités, les états financiers des entités concernées sont convertis en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Au 30 juin 2024, un gain de 95,3 millions d'euros a été enregistré dans le Résultat net des opérations financières au titre des ajustements d'inflation de la période. Après prise en compte des ajustements des autres postes de produits et charges de la période, l'effet des retraitements d'hyperinflation sur le résultat comptable avant impôts consolidé ressort à 69 millions d'euros.

7. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Cession de Société Générale Bénin

Société Générale a signé le 30 juillet 2024 un accord avec l'Etat Béninois qui prévoit la cession totale des parts du groupe 93,43% dans Société Générale Bénin, incluant sa succursale Société Générale Togo. Selon les engagements pris, l'Etat Béninois reprendrait la totalité des activités opérées par cette filiale, ainsi que l'intégralité des portefeuilles clients et l'ensemble des collaborateurs de cette entité.

L'annonce de cette transaction, dont la date de finalisation est attendue d'ici la fin du premier trimestre 2025, induira un impact comptable négatif d'environ -25 millions d'euros sur les résultats du troisième trimestre 2024 du Groupe.

Ce projet de cession est soumis à l'approbation des instances de gouvernance des entités, aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes.

Expositions en Russie

Société Générale a reçu fin juillet 2024 une somme de 301 millions d'euros qui solde ses dernières expositions en Russie liées à son ancienne présence locale via Rosbank. Ces expositions, valorisées à zéro ou provisionnées dans les comptes du Groupe, ont fait l'objet d'un recouvrement conformément aux lois en vigueur et après approbation des différentes autorités réglementaires compétentes obtenues jusque fin juillet 2024. Les éléments financiers liés à cette opération seront enregistrés dans les comptes du troisième trimestre 2024, ils occasionneront une contribution positive au résultat net part du Groupe comprise entre 200 et 250 millions d'euros après impôts.

NOTE 2 - CONSOLIDATION

NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales variations du périmètre de consolidation retenues au 30 juin 2024 par rapport au périmètre du 31 décembre 2023 sont les suivantes :

CESSION DE SOCIETE GENERALE TCHAD

Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SG Tchad, sa filiale tchadienne. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 0,3 milliard d'euros.

CREATION D'UNE COENTREPRISE PAR SOCIETE GENERALE ET ALLIANCEBERSTEIN

Le 1er avril 2024, Société Générale et AllianceBernstein ont lancé Bernstein, une coentreprise combinant leurs activités de cash actions et de recherche actions.

La coentreprise s'organise autour de deux véhicules juridiques distincts : Sanford C. Bernstein Holdings Limited, portant les activités Europe et Asie, avec un siège social à Londres, et Bernstein North America Holdings LLC, portant les activités Amérique du Nord, avec un siège social à New York, complétés par des hubs majeurs à Paris et à Hong Kong ainsi que plusieurs bureaux régionaux.

Depuis le 1er avril 2024, l'entité Sanford C. Bernstein Holdings Limited, contrôlée de manière exclusive par le Groupe (participation de 51%), est consolidée par intégration globale, et l'entité Bernstein North America Holdings LLC, sur laquelle le Groupe exerce une influence notable (participation de 33,33%), est mise en équivalence.

Des options pourraient permettre à Société Générale, sous réserve d'obtention des approbations réglementaires requises, d'atteindre d'ici cinq ans une participation de 100% dans les deux entités.

Sanford C. Bernstein Holdings Limited (entité consolidée par intégration globale)

Le 1er avril 2024, Société Générale a acquis 51% de la holding Sanford C. Bernstein Holdings Limited pour un montant de 108 millions d'euros.

En raison du faible délai écoulé depuis la finalisation de l'acquisition, le Groupe a enregistré, dans ses comptes consolidés semestriels au 30 juin 2024, les actifs et passifs identifiables de sa nouvelle filiale à leurs valeurs comptables. Le Groupe dispose de 12 mois pour finaliser l'évaluation des actifs et passifs identifiables de la holding à leur juste valeur et le calcul de l'écart d'acquisition (cf. Note 2.2).

L'option de vente négociée en vue de racheter les participations ne donnant pas le contrôle (49%) a donné lieu à l'enregistrement d'une dette représentative de la valeur actuelle du prix d'exercice pour un montant de 61 millions d'euros avec un impact sur les capitaux propres, part du Groupe, de 17 millions d'euros.

Au 30 juin 2024, le Groupe a ainsi comptabilisé un écart d'acquisition provisoire de 26 millions d'euros.

(En M EUR)

Immobilisations corporelles et incorporelles	3
Prêts et créances envers les établissements de crédit	251
Actifs d'impôts nets	7
Dettes envers la clientèle	(80)
Autres actifs et passifs nets	(18)
Provisions	(3)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS ACQUIS (C)	160
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE ⁽¹⁾ (B)	78
PRIX D'ACHAT (A)	108
ECART D'ACQUISITION (GOODWILL) (A) + (B) - (C)	26

(1) Les Participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées sur la base de la quote-part de l'actif net réévalué.

Bernstein North America Holdings LLC (entité mise en équivalence)

Le 1er avril 2024, Société Générale a acquis 33,33% de la holding Bernstein North America Holdings LLC pour un montant de 180 millions d'euros.

NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente par secteurs opérationnels (Note 8.1) l'évolution sur le premier semestre 2024 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

Tableau 2.2.B

(En MEUR)	Valeur nette au 31.12.2023	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Perte de valeur	Valeur nette au 30.06.2024
Banque de détail en France et Banque Privée	1 149	-	-	-	1 149
Banque de détail en France et Banque Privée	1 149	-	-	-	1 149
Assurances	348	-	(2)	-	346
Assurances	348	-	(2)	-	346
Banque de détail à l'international	831	-	-	-	831
Europe	831	-	-	-	831
Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer	-	-	-	-	-
Service de Mobilité et Leasing	2 564	97	-	-	2 661
Financement d'équipement professionnel	-	-	-	-	-
Services Financiers Location automobile ⁽¹⁾	2 019	97	-	-	2 116
Crédit à la consommation	545	-	-	-	545
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	-	26	-	-	26
Activités de Marché et Services aux Investisseurs ⁽¹⁾	-	26	-	-	26
Financement et Conseil	57	-	-	-	57
Financement et Conseil	57	-	-	-	57
Total	4 949	123	(2)	-	5 070

(1) Les augmentations des écarts d'acquisition se rapportent à l'acquisition de Sanford C. Bernstein Holdings Limited (cf. Note 2.1) et à la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition de Leaseplan (cf. ci-dessous).

FINALISATION DU CALCUL DE L'ECART D'ACQUISITION RELATIF A L'ACQUISITION DE LEASEPLAN PAR ALD

Le 22 mai 2023, à la suite de l'approbation par le Conseil d'administration d'ALD et par les autorités réglementaires compétentes, ALD a acquis 100% de LeasePlan pour un montant total de 4 969 millions d'euros.

Ce prix d'acquisition inclut un complément de prix estimé initialement à 70 millions d'euros dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023. La clause de complément de prix sera applicable jusqu'au 31 décembre 2024, avec une période additionnelle de 6 mois dans certaines conditions particulières.

Au 30 juin 2024, l'évaluation par le Groupe du montant de ce complément de prix à la date de clôture de la transaction s'élève à 142 millions d'euros : cet ajustement de 72 millions d'euros découle d'informations supplémentaires portées à la connaissance du Groupe sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition.

L'allocation du prix d'acquisition étant désormais finalisée, tout ajustement ultérieur de la juste valeur initiale de ce complément de prix sera comptabilisée dans le compte de résultat du Groupe.

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition de LeasePlan. Le montant de l'écart d'acquisition estimé provisoirement à 1 396 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 a ainsi été ajusté pour atteindre le montant définitif de 1 493 millions d'euros au 30 juin 2024.

Le tableau ci-dessous présente les ajustements réalisés au premier semestre 2024 pour 97 millions d'euros, qui s'ajoutent aux ajustements de -230 millions d'euros réalisés en 2023.

<i>(En M EUR)</i>	Bilan audité en date d'acquisition	Ajustement de juste valeur	Affectation au 31 décembre 2023	Ajustement de juste valeur	Affectation définitive au 30 juin 2024
Caisse et banques centrales	3 812	-	3 812		3 812
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	615	-	615		615
Actifs non courants destinés à être cédés ⁽¹⁾	617	33	650		650
Immobilisations corporelles et incorporelles	23 891	330	24 221	2	24 223
<i>Dont Actifs de location simple</i>	20 983	429	21 412	60	21 472
Dettes représentées par un titre	(9 327)	7	(9 320)		(9 320)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(2 687)	(7)	(2 694)		(2 694)
Dettes envers la clientèle	(11 334)	33	(11 301)		(11 301)
Actifs / passifs d'impôts nets	(505)	(64)	(569)	17	(552)
Autres actifs et passifs nets	(1 298)	(102)	(1 400)	(44)	(1 444)
Juste valeur des actifs et passifs acquis (C)	3 784	230	4 014	(25)	3 989
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾ (B)	513	-	513		513
PRIX D'ACHAT TOTAL (A)	4 897	-	4 897	72	4 969
ECART D'ACQUISITION (GOODWILL) (A) + (B) - (C)	1 626	(230)	1 396	97	1 493

(1) Montant après élimination des opérations intragroupe.

(2) Autres instruments de capitaux propres émis.

Les principaux ajustements de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de LeasePlan réalisés au premier semestre 2024 sont liés à :

- une hausse nette de 2 millions d'euros des Immobilisations corporelles et incorporelles qui se décompose en :
 - une baisse complémentaire de 63 millions d'euros des Immobilisations incorporelles (logiciels) en raison d'un ajustement du taux d'achèvement des développements informatiques en cours, de corrections du périmètre des logiciels et de la confirmation d'éléments de dépréciation déjà existants à la date d'acquisition ;
 - une augmentation des Actifs de location simple de 60 millions d'euros et des Actifs incorporels liés aux relations avec la clientèle de 4,6 millions d'euros ;
- une baisse de 44 millions d'euros des autres actifs et passifs nets qui s'explique principalement par :
 - une baisse de 23 millions d'euros de la participation dans l'entité Please en raison d'une mise à jour de la valorisation pour tenir compte de l'abandon d'activité intervenu en 2022 et d'une mise à jour dans le pourcentage de détention par le Groupe ;
 - une baisse de 18 millions d'euros des provisions pour pertes de crédit attendues sur les créances clients à la suite de l'alignement de la méthodologie de calcul avec celle du Groupe ;
- une augmentation de 17 millions d'euros de l'actif net d'impôt différé découlant des ajustements ci-dessus.

TEST DE DEPRECIATION DES UGT

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés basés sur les bénéfices distribuables (*discounted cash-flows*) calculés au niveau de chaque UGT.

En l'absence d'indices de perte de valeur sur le premier semestre 2024, le Groupe n'a pas réalisé de nouveaux tests de dépréciation des UGT. Ces tests seront effectués au 31 décembre 2024.

NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET DETTES LIEES

Tableau 2.3.A

<i>(En MEUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Actifs	28 661	1 763
Immobilisations et écarts d'acquisition	617	122
Actifs financiers	26 820	1 335
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	917	4
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	812	-
<i>Titres au coût amorti</i>	854	350
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti</i>	626	20
<i>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</i>	23 611	961
Actifs de contrats d'assurance et de réassurance	9	-
Autres actifs	1 215	306
Passifs	19 219	1 703
Provisions	271	44
Passifs financiers	15 912	1 609
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	4	-
<i>Dettes représentées par un titre</i>	1 293	-
<i>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</i>	4 413	42
<i>Dettes envers la clientèle</i>	10 024	1 542
<i>Dettes subordonnées</i>	178	25
Passifs de contrats d'assurance et de réassurance	1 428	-
Autres passifs	1 608	50

Le 11 avril 2024, Société Générale a signé un protocole d'accord avec le groupe BPCE en vue de la cession des activités de Société Générale Equipment Finance (SGEF).

Le 12 avril 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales.

Au 30 juin 2024, les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés incluent les actifs et passifs relatifs aux filiales consolidées suivantes :

Société Générale Equipment Finance (SGEF)	Filiales Marocaines	Autres filiales
<ul style="list-style-type: none"> ○ GEFA BANK GMBH ○ FRAER LEASING SPA ○ SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE LIMITED ○ SG LEASING SPA ○ SG EQUIPMENT FINANCE IBERIA, E.F.C, S.A. ○ SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP. ○ SG EQUIPMENT FINANCE ITALY S.P.A. ○ SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG ○ SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O. ○ SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV ○ SOCIETE GENERALE LEASING AND RENTING CO. LTD ○ SG EQUIPMENT FINANCE HUNGARY ZRT ○ PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE ○ SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE S/A - ARRENDAMENTO MERCANTIL ○ SGEF SA ○ PHILIPS MEDICAL CAPITAL GMBH ○ SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX B.V. BELGIAN BRANCH ○ SG EQUIPMENT FINANCE (DECEMBER) LIMITED ○ GEFA VERSICHERUNGSDIENST GMBH 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SG MAROCAINE DE BANQUES ○ LA MAROCAINE VIE ○ SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER "EQDOM ○ INVESTIMA SA ○ ATHENA COURTAGE ○ SOCIETE GENERALE OFFSHORE ○ FONCIMMO ○ SOGEFINANCEMENT MAROC 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SOCIETE GENERALE BURKINA FASO ○ SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE ⁽¹⁾ ○ SOCIETE GENERALE MAURITANIE ⁽¹⁾ ○ SHINE

(1) Le Groupe maintient son intention de vente des filiales SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE et SOCIETE GENERALE MAURITANIE. Les actifs et passifs de ces entités sont présentés dans le tableau 2.3.A depuis le 30 juin 2023.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

SYNTHESE

Tableau 3.1.A

(En MEUR)	30.06.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	397 262	302 673	366 087	281 335
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	118 163		114 651	
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	15 401	105 029	15 144	94 249
Total	530 826	407 702	495 882	375 584
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	<i>144 726</i>	<i>152 277</i>	<i>159 119</i>	<i>139 145</i>

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

ACTIF

Tableau 3.1.B

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres de dettes	48 108	39 427
Actions et autres instruments de capitaux propres	105 363	71 694
Pensions livrées	144 680	159 073
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	91 378	83 535
Prêts, créances et autres actifs de transaction	7 733	12 358
Total	397 262	366 087
<i>Dont titres prêtés</i>	<i>19 267</i>	<i>14 509</i>

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

Tableau 3.1.C

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Dettes sur titres empruntés	42 218	42 483
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	6 932	7 306
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 386	2 091
Pensions livrées	149 361	137 019
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	100 718	89 803
Emprunts et autres passifs de transaction	2 058	2 633
Total	302 673	281 335

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. ACTIFS FINANCIERS EVALUES OBLIGATOIREMENT A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Tableau 3.1.D

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres de dettes	32 274	30 677
Actions et autres instruments de capitaux propres	72 517	68 691
Prêts, créances et pensions livrées	13 372	15 283
Total	118 163	114 651

Les prêts, créances et pensions livrées classés dans la catégorie Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat comprennent notamment :

- des prêts dont les clauses contractuelles incluent des options de remboursement anticipé assorties d'indemnités compensatoires dont le montant ne reflète pas les variations des taux d'intérêts ;
- des prêts incluant des clauses d'indexation ne permettant pas de les qualifier de prêts basiques (SPPI).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

ACTIF

Tableau 3.1.F

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres de dettes	14 071	13 821
Prêts, créances et pensions livrées	68	68
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel ⁽¹⁾	1 262	1 255
Total	15 401	15 144

(1) Dont 1 072 millions d'euros au 30 juin 2024 d'actifs distincts pour régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies contre 1 076 millions d'euros au 31 décembre 2023.

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du groupe Société Générale.

Tableau 3.1.G

<i>(En MEUR)</i>	30.06.2024		31.12.2023	
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	105 029	108 217	94 249	99 500

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré sur la période une perte latente de 468 millions d'euros. Au 30 juin 2024, le montant cumulé des variations de valeurs attribuables au risque de crédit propre représente une perte totale de 402 millions d'euros avant impôts.

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION

JUSTE VALEUR

Tableau 3.2.A

(En MEUR)	30.06.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	44 713	42 321	42 479	38 681
Instruments de change	17 643	18 572	18 805	20 025
Instruments sur actions et indices	27 014	37 793	19 772	28 612
Instruments sur matières premières	109	101	84	208
Dérivés de crédit	1 559	490	1 986	963
Autres instruments financiers à terme	340	1 441	409	1 314
Total	91 378	100 718	83 535	89 803

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quel que soit l'objectif de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

ENGAGEMENTS (NOTIONNELS)

Tableau 3.2.B

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Instruments de taux d'intérêt	11 929 976	10 688 510
Instruments fermes	10 047 166	8 733 370
<i>Swaps</i>	7 961 672	6 927 744
<i>Contrats à terme de taux</i>	2 085 494	1 805 626
Instruments conditionnels	1 882 810	1 955 140
Instruments de change	5 252 839	4 515 280
Instruments fermes	3 531 650	3 389 444
Instruments conditionnels	1 721 189	1 125 836
Instruments sur actions et indices	1 014 192	924 940
Instruments fermes	149 975	143 886
Instruments conditionnels	864 217	781 054
Instruments sur matières premières	21 789	19 471
Instruments fermes	16 646	13 723
Instruments conditionnels	5 143	5 748
Dérivés de crédit	132 117	133 748
Autres instruments financiers à terme	36 391	25 456
Total	18 387 304	16 307 405

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

JUSTE VALEUR

Tableau 3.2.C

(En MEUR)	30.06.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur	5 014	11 627	10 113	18 182
Instruments de taux d'intérêt	5 009	11 625	10 112	18 181
Instruments de change	1	1	1	1
Instruments sur actions et indices	4	1	-	-
Couverture de flux de trésorerie	226	490	321	475
Instruments de taux d'intérêt	211	449	309	394
Instruments de change	11	10	5	56
Instruments sur actions et indices	4	31	7	25
Couverture d'investissement net	112	72	151	51
Instruments de change	112	72	151	51
Total	5 352	12 189	10 585	18 708

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

Enfin, dans le cadre de leur gestion des risques structurels de taux et de change, les entités du Groupe mettent en place des couvertures de juste valeur pour des portefeuilles d'actifs ou de passifs au titre du risque de taux ainsi que des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net à l'étranger au titre du risque de change.

La gestion du risque structurel de taux a conduit le Groupe à ajuster le niveau des couvertures des passifs à taux fixe couverts (i.e. dépôts). Si, pour couvrir le risque de taux, des *swaps* receveurs taux fixe ont été contractés, des *swaps* taux fixe payeurs ont été conclus pour réduire la couverture. Conformément à la norme IAS 39, ces instruments ont été désignés comme instruments de couverture de portefeuille (comptabilité de macrocouverture). En 2023 et 2024, le Groupe a transféré dans un portefeuille de transaction des *swaps* conclus pour réduire la macrocouverture ainsi que les *swaps* de couverture initiaux (taux fixe receveur) retournés par ces derniers. Les tableaux de la présente note incluent les effets de ces reclassements. Le montant cumulé de réévaluation restant à amortir en réduction du passif sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 30 juin 2024 issu des couvertures de valeur interrompues correspondant aux *swaps* transférés en portefeuille de transaction s'élève à 2,4 milliards d'euros.

Au 30 juin 2024, les écarts de réévaluation des portefeuilles d'actifs financiers à taux fixe et des portefeuilles de passifs financiers à taux fixe macro-couverts restent négatifs sous l'effet de l'environnement des taux élevés. A l'actif du bilan l'écart de réévaluation des portefeuilles d'actifs couverts en taux s'élève ainsi à -1 259 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre -433 millions d'euros au 31 décembre 2023), et au passif du bilan l'écart de réévaluation des portefeuilles de passifs couverts en taux s'élève à -6 994 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre -5 857 millions d'euros au 31 décembre 2023).

ENGAGEMENTS (NOTIONNELS)

Tableau 3.2.D

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Instruments de taux d'intérêt	666 494	668 657
Instruments fermes	664 650	668 657
<i>Swaps</i>	446 646	523 652
<i>Contrats à terme de taux</i>	218 004	145 005
Instruments conditionnels	1 844	-
Instruments de change	8 209	8 355
Instruments fermes	8 209	8 355
Instruments sur actions et indices	383	226
Instruments fermes	383	226
Total	675 086	677 238

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

SYNTHESE

Tableau 3.3.A

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Instruments de dettes	91 873	90 630
Obligations et autres titres de dettes	91 868	90 614
Prêts, créances et pensions livrées	5	16
Actions et autres instruments de capitaux propres	265	264
Total	92 138	90 894
Dont titres prêtés	213	228

1. INSTRUMENTS DE DETTES

MOUVEMENTS DE LA PERIODE

Tableau 3.3.B

(En MEUR)	2024
Solde au 1er janvier	90 630
Acquisitions / décaissements	26 699
Cessions / remboursements	(24 054)
Transferts vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	20
Variations de périmètre et autres	(1 141)
Variations de juste valeur de la période	(1 139)
Variations des créances rattachées	(16)
Différences de change	874
Solde au 30 juin	91 873

CUMUL DES GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Tableau 3.3.C

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Gains latents	625	993
Pertes latentes	(4 106)	(3 666)
Total ⁽¹⁾	(3 481)	(2 673)

(1) Dont -3 103 millions d'euros au titre des filiales du secteur d'assurance au 30 juin 2024 (-2 298 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ce montant doit être appréhendé en prenant en comptes les produits et charges financiers enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de l'évaluation des contrats d'assurance associés pour +3 126 millions d'euros au 30 juin 2024 (+2 314 millions d'euros au 31 décembre 2023).

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le Groupe n'a choisi que de manière très exceptionnelle de désigner des instruments de capitaux propres pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR

1. ACTIF FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Tableau 3.4.A

(En M EUR)	30.06.2024				31.12.2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	143 040	158 444	4 400	305 884	104 493	171 245	6 814	282 552
Obligations et autres titres de dettes	37 795	9 788	525	48 108	32 843	6 275	308	39 426
Actions et autres instruments de capitaux propres	105 238	125	-	105 363	71 524	170	-	71 694
Pensions livrées	-	141 302	3 378	144 680	-	152 944	6 130	159 074
Prêts, créances et autres actifs de transaction	7	7 229	497	7 733	126	11 856	376	12 358
Dérivés de transaction	375	88 524	2 479	91 378	6	81 276	2 253	83 535
Instruments de taux d'intérêt	362	42 688	1 663	44 713	5	40 806	1 668	42 479
Instruments de change	3	17 055	585	17 643	-	18 575	230	18 805
Instruments sur actions et indices	10	26 867	137	27 014	1	19 581	189	19 771
Instruments sur matières premières	-	109	-	109	-	84	-	84
Dérivés de crédit	-	1 465	94	1 559	-	1 820	166	1 986
Autres instruments financiers à terme	-	340	-	340	-	410	-	410
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	78 703	21 034	18 426	118 163	72 451	23 683	18 517	114 651
Obligations et autres titres de dettes	29 095	1 642	1 537	32 274	26 750	2 579	1 347	30 676
Actions et autres instruments de capitaux propres	49 582	8 683	14 252	72 517	45 701	9 169	13 822	68 692
Prêts, créances et pensions livrées	26	10 709	2 637	13 372	-	11 935	3 348	15 283
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 656	1 745	-	15 401	13 732	1 412	-	15 144
Obligations et autres titres de dettes	13 656	415	-	14 071	13 732	89	-	13 821
Prêts, créances et pensions livrées	-	68	-	68	-	68	-	68
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	1 262	-	1 262	-	1 255	-	1 255
Dérivés de couverture	-	5 353	-	5 353	-	10 585	-	10 585
Instruments de taux d'intérêt	-	5 220	-	5 220	-	10 421	-	10 421
Instruments de change	-	124	-	124	-	157	-	157
Instruments sur actions et indices	-	9	-	9	-	7	-	7
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	90 670	1 120	348	92 138	88 231	2 384	279	90 894
Instruments de dettes	90 670	1 120	78	91 868	88 231	2 382	-	90 613
Instruments de capitaux propres	-	-	265	265	-	-	265	265
Prêts et créances	-	-	5	5	-	2	14	16
Total	326 444	276 220	25 653	628 317	278 913	290 585	27 863	597 361

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Tableau 3.4.B

(En M EUR)	30.06.2024				31.12.2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	8 752	187 252	5 951	201 955	9 396	177 622	4 514	191 532
Dettes sur titres empruntés	431	41 510	277	42 218	-	42 461	22	42 483
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	6 931	1	-	6 932	7 305	1	-	7 306
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 386	-	-	1 386	2 091	-	-	2 091
Pensions livrées	-	143 690	5 671	149 361	-	132 532	4 487	137 019
Emprunts et autres passifs de transaction	4	2 051	3	2 058	-	2 628	5	2 633
Dérivés de transaction	302	96 794	3 622	100 718	12	85 741	4 050	89 803
Instruments de taux d'intérêt	301	39 943	2 077	42 321	11	36 343	2 327	38 681
Instruments de change	-	18 173	399	18 572	1	19 563	461	20 025
Instruments sur actions et indices	-	36 843	950	37 793	-	27 555	1 056	28 611
Instruments sur matières premières	-	101	-	101	-	208	-	208
Dérivés de crédit	-	294	196	490	-	757	206	963
Autres instruments financiers à terme	1	1 440	-	1 441	-	1 315	-	1 315
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	846	63 536	40 647	105 029	657	56 503	37 089	94 249
Dérivés de couverture	-	12 189	-	12 189	-	18 708	-	18 708
Instruments de taux d'intérêt	-	12 074	-	12 074	-	18 575	-	18 575
Instruments de change	-	83	-	83	-	108	-	108
Instruments sur actions et indices	-	32	-	32	-	25	-	25
Total	9 900	359 771	50 220	419 891	10 065	338 574	45 653	394 292

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS

Tableau 3.4.C

(En M EUR)	Solde au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions / rembourse- ments	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30.06.2024
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	6 814	2 815	(1 831)	(2 472)	5	(960)	29	-	4 400
Obligations et autres titres de dettes	308	196	(194)	(1)	5	206	5	-	525
Pensions livrées	6 130	2 202	(1 320)	(2 470)	-	(1 175)	11	-	3 378
Prêts, créances et autres actifs de transaction	376	417	(317)	(1)	-	9	13	-	497
Dérivés de transaction	2 253	21	(1)	(478)	55	605	24	-	2 479
Instruments de taux d'intérêt	1 668	-	-	(404)	50	333	16	-	1 663
Instruments de change	230	1	(1)	(3)	-	356	2	-	585
Instruments sur actions et indices	189	20	-	(14)	-	(58)	-	-	137
Dérivés de crédit	166	-	-	(57)	5	(26)	6	-	94
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	18 517	1 642	(1 516)	(100)	89	(146)	26	(86)	18 426
Obligations et autres instruments de dettes	1 347	187	(12)	-	-	15	-	-	1 537
Actions et autres instruments de capitaux propres	13 822	1 451	(921)	-	-	(15)	1	(86)	14 252
Prêts, créances et pensions livrées	3 348	4	(583)	(100)	89	(146)	25	-	2 637
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	279	83	-	-	-	-	-	(14)	347
Instruments de dettes	-	78	-	-	-	-	-	-	78
Instruments de capitaux propres	265	-	-	-	-	-	-	-	265
Prêts et créances	14	5	-	-	-	-	-	(14)	5
Total	27 863	4 561	(3 348)	(3 050)	149	(501)	79	(100)	25 653

PASSIFS FINANCIERS

Tableau 3.4.D

<i>(En M EUR)</i>	Solde au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions / rembourse- ments	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30.06.2024
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	4 514	2 991	(971)	(1 520)	-	806	131	-	5 951
Dettes sur titres empruntés	22	-	-	(951)	-	1 206	-	-	277
Pensions livrées	4 487	2 991	(971)	(568)	-	(399)	131	-	5 671
Emprunts et autres passifs de transaction	5	-	-	(1)	-	(1)	-	-	3
Dérivés de transaction	4 050	345	(443)	(325)	122	(146)	19	-	3 622
Instruments de taux d'intérêt	2 327	2	-	(270)	117	(99)	-	-	2 077
Instruments de change	461	132	(382)	(1)	-	189	-	-	399
Instruments sur actions et indices	1 056	211	(61)	(34)	-	(241)	19	-	950
Dérivés de crédit	206	-	-	(20)	5	5	-	-	196
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	37 089	8 404	(5 395)	(539)	196	632	260	-	40 647
Total	45 653	11 740	(6 809)	(2 384)	318	1 292	410	-	50 220

4. METHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture, pour intégrer des événements ayant une incidence sur les prix, survenus après la fermeture des marchés boursiers mais avant la date d'évaluation ou en cas de marché inactif.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière des Activités de Marché en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » - CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement l'ensemble des contreparties concernées par les transactions de dérivés, en prenant en compte dans le calcul du montant afférant les caractéristiques individuelles des différents accords de compensation avec chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes. De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (*FVA, Funding Valuation Adjustment*) est également effectué.

Si le calcul de CVA / DVA / FVA intègre une part significative de paramètres de marché non observables alors ces transactions font l'objet d'un classement en Niveau 3 selon la procédure du Groupe.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à cinq ans. En revanche, lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à cinq ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à revoir les modalités de valorisation en fonction des données pertinentes disponibles et le cas échéant mettre en œuvre un nouveau modèle, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture.

Pour les titres non cotés significatifs et pour les titres significatifs cotés sur un marché non liquide, la valorisation sera effectuée prioritairement en utilisant une méthodologie d'évaluation développée : *Discounted Cash Flows* (DCF) ou *Discounted Dividend Model* (DDM) et / ou de multiples de marché.

Pour les titres non cotés non significatifs, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- quote-part d'actif net réévalué détenue ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...).

INSTRUMENTS DE DETTES DETENUS, EMISSIONS STRUCTUREES DESIGNES A LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non-performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

PRETS ET CREANCES

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

5. ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

Tableau 3.4.E

Instruments <i>cash</i> et dérivés	Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables	
				min.	max.
Actions / fonds	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	2,75%	134,61%
			Dividendes des actions	0,00%	13,82%
			Corrélations	-80,00%	99,80%
			Volatilités des <i>Hedge funds</i>	NA	NA
			Volatilités des <i>Mutual funds</i>	1,70%	26,80%
Taux d'intérêts et / ou taux de change	Instruments dérivés hybrides taux / change, taux / crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	-81,13%	87,09%
	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	1,08%	26,33%
	Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0,00%	20,00%
	Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	72,00%	90,00%
Crédit	CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0,00%	100,00%
			Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0,00%	100,00%
	Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0,00%	100,00%
			Corrélation <i>quanto</i>	0,00%	100,00%
			<i>Spreads</i> de crédit	0,0 bps	82,4 bps
Matières premières	Instruments sur paniers de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	NA	NA
Actions détenues à long terme	Actions détenues à des fins stratégiques	Actif Net Comptable, transactions récentes	Non applicable	-	-

Le tableau ci-après présente l'évaluation au bilan des instruments *cash* et dérivés. Quand il s'agit d'instruments hybrides, ces derniers sont ventilés selon les principales données non observables.

Tableau 3.4.F

<i>(En MEUR)</i>	30.06.2024	
	Actif	Passif
Actions / fonds	13 421	24 128
Taux d'intérêts et / ou taux de change	10 325	25 896
Crédit	94	196
Actions détenues à long terme	1 813	-
Total	25 653	50 220

6. SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 30 juin 2024 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM, etc.) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable. En cas d'indisponibilité de ces données, l'écart-type des données historiques est alors utilisé pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 A UNE VARIATION « NORMEE » DES PARAMETRES NON OBSERVABLES

Tableau 3.4.G

	30.06.2024		31.12.2023	
	Impact négatif	Impact positif	Impact négatif	Impact positif
<i>(En M EUR)</i>				
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	(24)	44	(31)	52
Volatilités des actions	(15)	15	(16)	16
Dividendes	(5)	5	(10)	10
Corrélations	(4)	23	(5)	25
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	-	-	-	0
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	(0)	1	(0)	1
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	(13)	24	(13)	25
Corrélations entre taux d'intérêt et / ou taux de change	(13)	24	(13)	24
Volatilités de change	(0)	0	(0)	0
Taux constants de remboursements anticipés	-	-	-	-
Corrélations entre taux d'inflation	(0)	0	(0)	0
Instruments de crédit et dérivés	(2)	3	(4)	4
Corrélation des temps de défaut	(0)	0	(0)	0
Corrélations <i>quanto</i>	(0)	0	(0)	0
<i>Spreads</i> de crédit	(2)	3	(3)	3
Instruments dérivés sur matières premières	NA	NA	NA	NA
Corrélations entre matières premières	NA	NA	NA	NA
Actions détenues à long terme	NA	NA	NA	NA

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations « normées » ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur.

7. MARGE DIFFEREE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque cette juste valeur diffère du prix de transaction et que la méthode d'évaluation de l'instrument fait appel à un ou plusieurs paramètres de marché inobservables, la reconnaissance dans le compte de résultat de cette différence, représentative d'une marge commerciale, est différée dans le temps pour être reconnue, selon les cas, à la maturité de l'instrument, lors de la cession ou du transfert, au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou encore lorsque les paramètres de marché deviennent observables.

Le tableau ci-dessous présente le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à cette différence, diminué le cas échéant des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale de l'instrument.

Tableau 3.4.H

(En M EUR)	2024
Marge différée au 1er janvier	1 080
Marge différée sur les transactions de l'exercice	237
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(336)
<i>Dont amortissement</i>	(188)
<i>Dont passage à des paramètres observables</i>	(7)
<i>Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	(141)
Marge différée au 30 juin	981

NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI

Tableau 3.5.A

(En MEUR)	30.06.2024		31.12.2023	
	Valeur au bilan	dont dépréciations	Valeur au bilan	dont dépréciations
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	78 415	(21)	77 879	(23)
Prêts et créances sur la clientèle	455 438	(9 051)	485 449	(10 070)
Titres	30 353	(83)	28 147	(84)
Total	564 206	(9 155)	591 475	(10 177)

1. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Tableau 3.5.B

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires	43 034	39 798
Prêts et comptes	12 768	12 939
Titres reçus en pension livrée	22 134	24 622
Prêts subordonnés et participatifs	230	200
Créances rattachées	330	383
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciations ⁽¹⁾	78 496	77 942
Dépréciations pour risque de crédit	(21)	(23)
Réévaluation des éléments couverts	(60)	(40)
Total	78 415	77 879

(1) Au 30 juin 2024, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 31 millions d'euros contre 37 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

2. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

Tableau 3.5.C

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires débiteurs	20 109	21 629
Autres concours à la clientèle	409 999	428 614
Opérations de location-financement	21 658	31 165
Titres reçus en pension livrée	8 050	9 413
Créances rattachées	4 855	4 845
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciations⁽¹⁾	464 671	495 666
Dépréciations pour risque de crédit	(9 051)	(10 070)
Réévaluation des éléments couverts	(182)	(147)
Total	455 438	485 449

(1) Au 30 juin 2024, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 15 228 millions d'euros contre 15 711 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

3. TITRES

Tableau 3.5.F

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Effets publics	13 204	14 303
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	17 060	13 731
Créances rattachées	264	256
Titres avant dépréciations	30 528	28 290
Dépréciations	(83)	(84)
Réévaluation des éléments couverts	(92)	(59)
Total	30 353	28 147

NOTE 3.6 - DETTES

1. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Tableau 3.6.A

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires	13 390	11 131
Dettes au jour le jour	1 836	1 049
Dettes à terme ⁽¹⁾	80 337	100 307
Dettes rattachées	1 358	1 464
Réévaluation des éléments couverts	(1 275)	(1 082)
Titres donnés en pension livrée	10 132	4 978
Total	105 778	117 847

(1) Ces postes incluent les dépôts à terme relatifs aux banques centrales et en particulier les opérations de refinancement à long terme mises en place par la BCE (Targeted Longer-Term Refinancing Operations - TLTRO).

TLTRO

Le Groupe avait souscrit via Société Générale et Crédit du Nord aux emprunts TLTRO III (Targeted Longer-Term Refinancing Operations - TLTRO) au travers de tirages trimestriels échelonnés entre décembre 2019 et décembre 2021. Ces refinancements à long terme étaient proposés par la Banque Centrale Européenne aux banques à des coûts avantageux afin de maintenir des conditions de crédit favorables dans la zone euro. Le montant résiduel des emprunts TLTRO au passif du bilan s'élève à 10 milliards d'euros au 30 juin 2024 (24 milliards d'euros au 31 décembre 2023), à la suite des remboursements intervenus sur le premier semestre 2024 pour un montant de 14 milliards d'euros.

Au 30 juin 2024, le coût total des emprunts TLTRO intégrant les intérêts et bonifications s'établit donc à environ 3,4%. Au premier semestre 2024, le montant total des intérêts et charges assimilés enregistrés au titre des emprunts TLTRO s'élève à 335 millions d'euros (1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2023).

2. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Tableau 3.6.B

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Comptes d'épargne à régime spécial	123 094	122 172
A vue	101 444	99 105
A terme	21 650	23 067
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	252 160	262 954
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	155 426	146 878
Dettes rattachées	2 845	1 841
Réévaluation des éléments couverts	(56)	(3)
Total dépôts clientèle	533 469	533 842
Titres donnés en pension à la clientèle	6 886	7 835
Total	540 355	541 677

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Tableau 3.6.D

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Bons de caisse	127	173
Emprunts obligataires	33 661	31 285
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	129 541	130 393
Dettes rattachées	1 576	1 321
Réévaluation des éléments couverts	(3 019)	(2 666)
Total	161 886	160 506
Dont montant des dettes à taux variable	94 345	95 247

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Tableau 3.7. A

(En M EUR)	1er semestre 2024			2023			1er semestre 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	17 761	(14 341)	3 420	32 266	(24 720)	7 546	14 835	(11 151)	3 684
<i>Banques Centrales</i>	3 640	(206)	3 434	6 698	(368)	6 330	2 842	(164)	2 678
<i>Obligations et autres titres de dettes détenus / émis</i>	620	(2 729)	(2 109)	1 188	(4 096)	(2 908)	550	(1 793)	(1 243)
<i>Prêts / emprunts sur les établissements de crédit</i>	2 307	(2 647)	(340)	4 038	(6 375)	(2 337)	2 031	(3 099)	(1 068)
<i>Prêts / emprunts sur la clientèle</i>	9 855	(7 785)	2 070	17 931	(12 133)	5 798	8 332	(5 340)	2 992
<i>Dettes subordonnées</i>	-	(377)	(377)	-	(700)	(700)	-	(340)	(340)
<i>Prêts / emprunts de titres</i>	2	(4)	(2)	9	(13)	(4)	4	(9)	(5)
<i>Titres reçus / donnés en pension livrée</i>	1 337	(593)	744	2 402	(1 035)	1 367	1 076	(406)	670
Instruments dérivés de couverture	7 969	(9 129)	(1 160)	15 919	(17 748)	(1 829)	9 116	(9 335)	(219)
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾	1 399	(133)	1 266	2 779	(260)	2 519	1 241	(110)	1 131
Opérations de location-financement / Dettes locatives	697	(29)	668	1 258	(47)	1 211	543	(22)	521
<i>Location immobilière</i>	163	(27)	136	295	(45)	250	139	(22)	117
<i>Location mobilière</i>	534	(2)	532	963	(2)	961	404	-	404
Sous-total produits / charges d'intérêts sur instruments évalués suivant la méthode du TIE	27 826	(23 632)	4 194	52 222	(42 775)	9 447	25 735	(20 618)	5 117
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat	662	-	662	865	(2)	863	576	(2)	574
Total produits / charges d'intérêts	28 488	(23 632)	4 856	53 087	(42 777)	10 310	26 311	(20 620)	5 691
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	153	-	153	273	-	273	129	-	129

(1) Dont 600 millions d'euros pour les filiales du secteur d'assurance au 1er semestre 2024 (1 237 millions d'euros en 2023 et 665 millions d'euros au 1er semestre 2023). Ce montant doit être appréhendé en prenant en compte les produits et charges financiers des contrats d'assurance (cf. Note 4.3, tableau 4.3.D).

Les charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat devrait être appréhendé globalement.

NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

MODALITES D'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Etape 1 et Etape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise - IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables macroéconomiques tant mondiales que locales. Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou similaire à celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

L'évaluation des pertes attendues est réalisée sur la base des paramètres mentionnés ci-dessous, complétés des analyses internes relatives à la qualité de crédit de chaque contrepartie, de manière individuelle ou statistique.

CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Le Groupe a révisé au premier semestre 2024 les paramètres utilisés dans les modèles sur la base des scénarios macroéconomiques actualisés qui tiennent compte des évolutions économiques récentes (cf. Note 1).

Pour tenir compte des incertitudes liées au contexte macroéconomique, le Groupe a mis à jour au premier semestre 2024 les ajustements de modèles et post-modèles.

Les effets de ces ajustements dans la détermination des pertes de crédit attendues sont décrits ci-après.

MISE A JOUR DES MODELES ET IMPACT SUR L'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Au 30 juin 2024, les mises à jour des variables macroéconomiques et des probabilités de défaut ainsi que la mise à jour des pondérations des scénarios ont eu pour effet d'augmenter de 4 millions d'euros le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit :

- l'impact de la révision des variables macroéconomiques et des probabilités de défaut est une baisse de 14 millions d'euros ;
- l'impact de la mise à jour des pondérations des scénarios macroéconomiques décrite en Note 1 est une hausse de 18 millions d'euros.

Par ailleurs, compte tenu du contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine, l'ensemble de nos contreparties russes y compris les expositions résiduelles sur Rosbank avait été classé « sensible » (notion de mise sous surveillance) dès le début du conflit et ainsi les encours associés avaient été transférés en Etape 2. Le montant de ces encours au 30 juin 2024 s'élève à 0,7 milliard d'euros (1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2023). Une analyse complémentaire a également permis d'identifier au sein de cette population, et ce depuis le début de la guerre en Ukraine, les encours nécessitant un transfert en étape 3 (0,2 milliard d'euros au 30 juin 2024). L'effet de ces transferts sur le calcul des pertes de crédit attendues s'élève à 132 millions d'euros au 30 juin 2024 (y compris l'ajustement complémentaire détaillé dans le paragraphe « Autres ajustements »).

Ajustements mis en place en complément de l'application des modèles

Ajustements sectoriels

Le Groupe peut compléter les modèles avec des ajustements sectoriels portant sur la révision éventuelle des estimations de pertes de crédit attendues (sans impact sur le classement des encours) de certains secteurs.

Ces ajustements permettent de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs dont l'activité est cyclique et qui ont fait l'objet de pics de défaut par le passé, ou qui sont particulièrement exposés aux crises actuelles et dont l'exposition du Groupe dépasse un seuil revu et fixé tous les ans par la Direction des risques.

Ces ajustements sectoriels sont examinés et remis à jour trimestriellement par la Direction des risques et validés en fonction du seuil de matérialité par la Direction générale.

Les principaux secteurs concernés au 30 juin 2024 sont l'immobilier commercial, le commerce de détail non alimentaire, la construction - travaux publics, le secteur de l'hébergement médico-social et le transport routier de fret.

Le montant total des ajustements sectoriels (hors ajustements sectoriels complémentaires décrits dans le paragraphe « Autres ajustements » ci-après) s'élève ainsi à 681 millions d'euros au 30 juin 2024 (667 millions d'euros au 31 décembre 2023). Cette augmentation s'explique principalement par une hausse sur les secteurs de l'hébergement médico-social, du transport routier de fret et de la construction - travaux publics. Ces secteurs ont été identifiés par le Département des études économiques du Groupe comme particulièrement exposés en cas de matérialisation de scénario de stagflation prolongé et faisaient jusqu'alors l'objet d'un ajustement à dire d'expert (et décrit dans le paragraphe Autres ajustements ci-dessous).

Autres ajustements

Des ajustements à dire d'expert et sans impact sur la classification ont également été effectués pour refléter la dégradation du risque de crédit sur certains portefeuilles lorsque cette dégradation n'a pas pu être appréhendée par une analyse ligne à ligne des encours :

- pour le périmètre d'entités ne disposant pas de modèles développés permettant d'estimer les corrélations entre variables macroéconomiques et taux de défaut ; et
- pour les périmètres sur lesquels des modèles sont développés et lorsque ces modèles ne peuvent refléter des risques futurs non observés historiquement ou des risques idiosyncratiques à des portefeuilles ou entités et non intégrés dans les modèles.

Le montant de ces ajustements s'élève à 492 millions d'euros au 30 juin 2024 (699 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ces ajustements s'expliquent par la prise en compte :

- du risque spécifique sur le portefeuille de crédit *offshore* à des clients *corporate* russes du fait de la situation géopolitique. Cet ajustement est estimé en appliquant aux modèles de pertes de crédit attendues de ce portefeuille des scénarios dégradés (pondérés d'une probabilité de réalisation) pour lesquels des probabilités de défaut et des perspectives de recouvrement prennent en compte l'incertitude liée à ce contexte ;
- des risques induits par le contexte économique spécifique, tels que les effets persistants de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêts à partir de 2022, sur les clientèles fragiles et les portefeuilles plus particulièrement exposés, et que les modèles ne prennent pas en compte.
- Deux principales méthodes d'estimation de ces ajustements sont utilisées :
 - l'application aux paramètres des modèles de pertes de crédit attendues, de probabilités de défaut sévériées reflétant le choc économique attendu selon les scénarios économiques du Groupe ;
 - l'application d'ajustements sectoriels selon la méthodologie décrite ci-dessus aux secteurs identifiés par le département des études économiques du Groupe comme particulièrement exposés en cas de matérialisation d'un scénario de stagflation prolongée. En raison de la forte réduction de probabilité de matérialisation de ce scénario, cet ajustement n'est plus utilisé au 30 juin 2024.

1. SYNTHÈSE

A la suite de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour les filiales du secteur de l'assurance (cf. Note 1), les dépréciations et provisions de ces filiales sont incluses dans les tableaux ci-dessous.

PRESENTATION DES ENCOURS COMPTABLES BILAN ET HORS BILAN

Tableau 3.8.A

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2024	31.12.2023
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.3	91 873	90 630
Titres au coût amorti	Note 3.5	30 353	28 147
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Note 3.5	78 415	77 879
Banques centrales ⁽¹⁾		221 075	220 725
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 3.5	455 438	485 449
Dépôts de garantie versés	Note 4.4	52 044	51 611
Autres		8 697	6 239
<i>Dont autres débiteurs divers porteurs de risque de crédit</i>	<i>Note 4.4</i>	<i>8 404</i>	<i>6 076</i>
<i>Dont créances sur chambre de compensation porteuse de risque de crédit</i>	<i>Note 4.4</i>	<i>293</i>	<i>163</i>
Valeur nette des encours comptables au bilan		937 895	960 680
Dépréciations des encours au coût amorti	Note 3.8	9 532	10 505
Valeur brute des encours comptables au bilan		947 427	971 185
Engagements de financement		200 334	210 511
Engagements de garantie		81 138	80 560
Valeur brute des engagements hors-bilan		281 472	291 071
Total encours (bilan et hors-bilan)		1 228 899	1 262 256

(1) Inclus dans la ligne Caisse et Banques centrales.

ENCOURS PROVISIONNABLES PAR ETAPE DE DEPRECIATION ET PAR CATEGORIE COMPTABLE

Tableau 3.8.B

	30.06.2024				31.12.2023			
	Groupe hors activité d'assurance		Assurance		Groupe hors activité d'assurance		Assurance	
	Dépréciations / provisions		Dépréciations / provisions		Dépréciations / provisions		Dépréciations / provisions	
	Encours		Encours		Encours		Encours	
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres	41 731	4	50 142	5	37 729	3	52 901	13
Encours sains (Etape 1)	41 620	2	50 016	3	37 727	1	51 704	4
Encours dégradés (Etape 2)	111	2	126	2	2	2	1 197	9
Encours douteux (Etape 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti ⁽¹⁾	846 045	9 532	7 486	-	873 390	10 505	7 165	-
Encours sains (Etape 1)	788 677	914	7 401	-	812 925	1 048	7 085	-
Encours dégradés (Etape 2)	41 357	1 768	85	-	44 063	1 973	80	-
Encours douteux (Etape 3)	16 011	6 850	-	-	16 402	7 484	-	-
Dont créances de location-financement et assimilés	21 672	643	-	-	31 165	883	-	-
Encours sains (Etape 1)	15 593	86	-	-	24 798	127	-	-
Encours dégradés (Etape 2)	4 800	146	-	-	4 668	163	-	-
Encours douteux (Etape 3)	1 279	411	-	-	1 699	593	-	-
Engagements de financement	207 474	440	-	-	210 511	447	-	-
Encours sains (Etape 1)	195 527	139	-	-	195 733	154	-	-
Encours dégradés (Etape 2)	11 610	228	-	-	14 540	235	-	-
Encours douteux (Etape 3)	337	73	-	-	238	58	-	-
Engagements de garantie	81 138	327	-	-	80 560	372	-	-
Encours sains (Etape 1)	77 409	51	-	-	76 503	59	-	-
Encours dégradés (Etape 2)	2 968	68	-	-	3 370	84	-	-
Encours douteux (Etape 3)	761	208	-	-	687	229	-	-
Total encours (bilan et hors-bilan)	1 176 388	10 303	57 628	5	1 202 190	11 327	60 066	13

(1) Ce poste inclut les banques centrales pour 221 075 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 220 725 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Afin de présenter son exposition au risque de crédit, le Groupe a choisi de présenter sous format tabulaire les encours et les dépréciations par étape de dépréciation des actifs financiers au coût amorti par catégorie bâloise, par zone géographique et note de la contrepartie. En raison de l'absence d'expositions significatives au risque de crédit pour les activités d'assurance, les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres ainsi que pour les engagements de financement et de garantie, cette information n'est pas présentée ci-après.

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR CATEGORIE BALOISE

Tableau 3.8.C

30.06.2024								
(En M EUR)	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	250 112	5 317	93	255 522	3	2	59	64
Etablissements	143 841	573	70	144 484	7	2	20	29
Entreprises	220 251	18 226	8 937	247 414	568	1 208	3 577	5 353
<i>Dont PME</i>	36 561	4 881	3 124	44 566	179	331	1 496	2 006
Clientèle de détail	173 016	17 195	6 898	197 109	333	554	3 187	4 074
<i>Dont TPE</i>	17 243	2 557	2 323	22 123	65	175	1 105	1 345
Autres	1 457	46	13	1 516	3	2	7	12
Total	788 677	41 357	16 011	846 045	914	1 768	6 850	9 532

Tableau 3.8.D

31.12.2023								
(En M EUR)	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	255 852	4 492	73	260 417	5	3	59	67
Etablissements	142 862	542	88	143 492	7	1	21	29
Entreprises	227 438	20 608	8 663	256 709	622	1 312	3 709	5 643
<i>Dont PME</i>	41 869	6 212	3 560	51 641	213	364	1 825	2 402
Clientèle de détail	185 088	18 373	7 564	211 025	411	655	3 688	4 754
<i>Dont TPE</i>	24 447	2 911	2 690	30 048	104	236	1 412	1 752
Autres	1 685	48	14	1 747	3	2	7	12
Total	812 925	44 063	16 402	873 390	1 048	1 973	7 484	10 505

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres correspondent essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) inclus dans les réserves de liquidité. Ces actifs correspondent essentiellement à des souverains classés en Etape 1.

Les engagements de financement et de garantie correspondent essentiellement aux encours non tirés par la clientèle Entreprise. Ces actifs sont essentiellement classés en Etape 1.

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La zone géographique retenue correspond au pays de la contrepartie. En cas d'indisponibilité de cette information, c'est le pays de la filiale émettrice qui est retenue.

Tableau 3.8.E

30.06.2024								
<i>(En M EUR)</i>	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	424 828	18 912	9 994	453 734	477	1 010	3 757	5 244
Europe de l'Ouest (hors France)	119 963	10 099	1 583	131 645	154	187	715	1 056
Europe de l'Est UE	61 566	6 583	979	69 128	151	269	503	923
Europe de l'Est hors UE	3 928	1 301	216	5 445	3	52	35	90
Amérique du Nord	103 453	1 573	667	105 693	19	120	158	297
Amérique Latine et Caraïbes	4 755	273	320	5 348	2	8	119	129
Asie-Pacifique	43 738	112	288	44 138	8	1	88	97
Afrique et Moyen-Orient	26 446	2 504	1 964	30 914	100	121	1 475	1 696
Total	788 677	41 357	16 011	846 045	914	1 768	6 850	9 532

Plus de 80% des engagements de financement et de garantie ont pour pays de contrepartie l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord ou la France.

Tableau 3.8.F

31.12.2023								
<i>(En M EUR)</i>	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	443 958	20 646	9 026	473 630	511	1 042	3 431	4 984
Europe de l'Ouest (hors France)	134 142	10 521	1 717	146 380	201	259	754	1 214
Europe de l'Est UE	62 572	6 670	919	70 161	154	276	518	948
Europe de l'Est hors UE	3 503	1 173	206	4 882	2	103	32	137
Amérique du Nord	93 778	1 775	537	96 090	18	106	127	251
Amérique Latine et Caraïbes	5 582	468	367	6 417	2	8	106	116
Asie-Pacifique	33 894	301	288	34 483	13	3	125	141
Afrique et Moyen-Orient	35 496	2 509	3 342	41 347	147	176	2 391	2 714
Total	812 925	44 063	16 402	873 390	1 048	1 973	7 484	10 505

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR NOTE DE LA CONTREPARTIE ⁽¹⁾

Le classement entre Etape 1 et Etape 2 ne dépend pas de la probabilité absolue de défaut mais des éléments qui permettent d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit (cf. principes comptables), y compris l'évolution relative de la probabilité de défaut depuis la comptabilisation initiale. Il n'y a donc pas de relation directe entre la note de contrepartie, présentée dans le tableau ci-dessous et le classement par étape de dépréciation.

Tableau 3.8.G

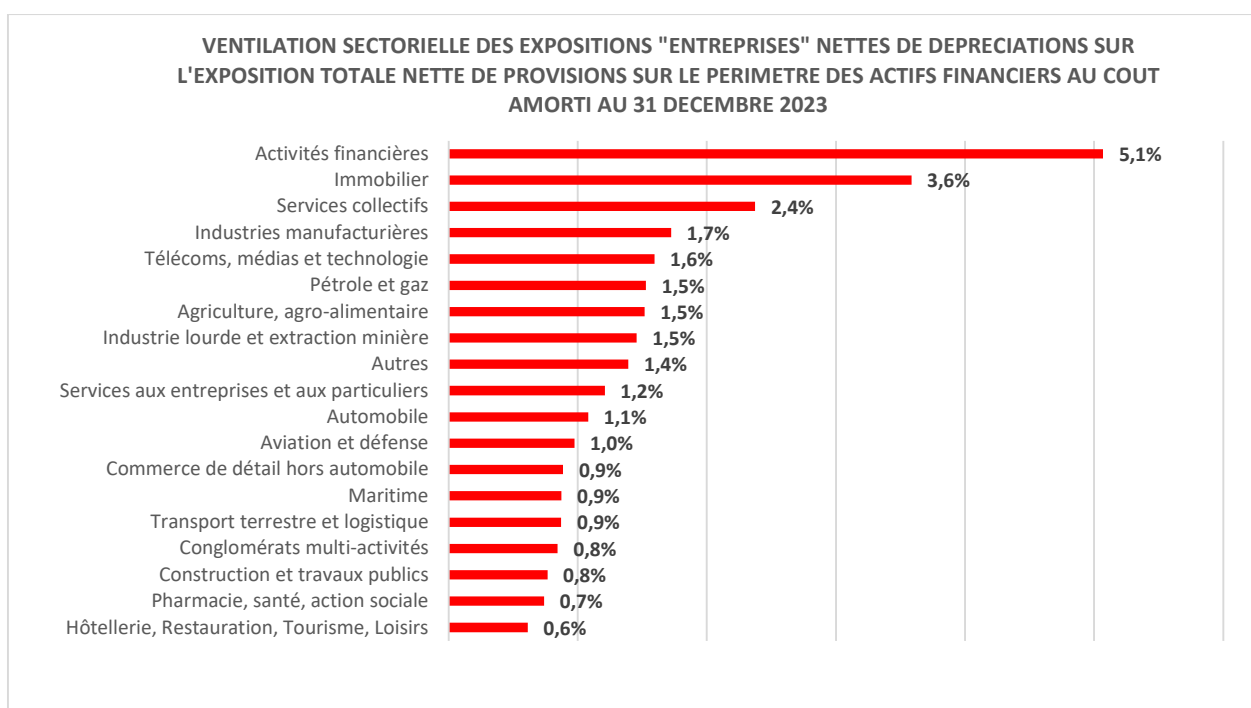
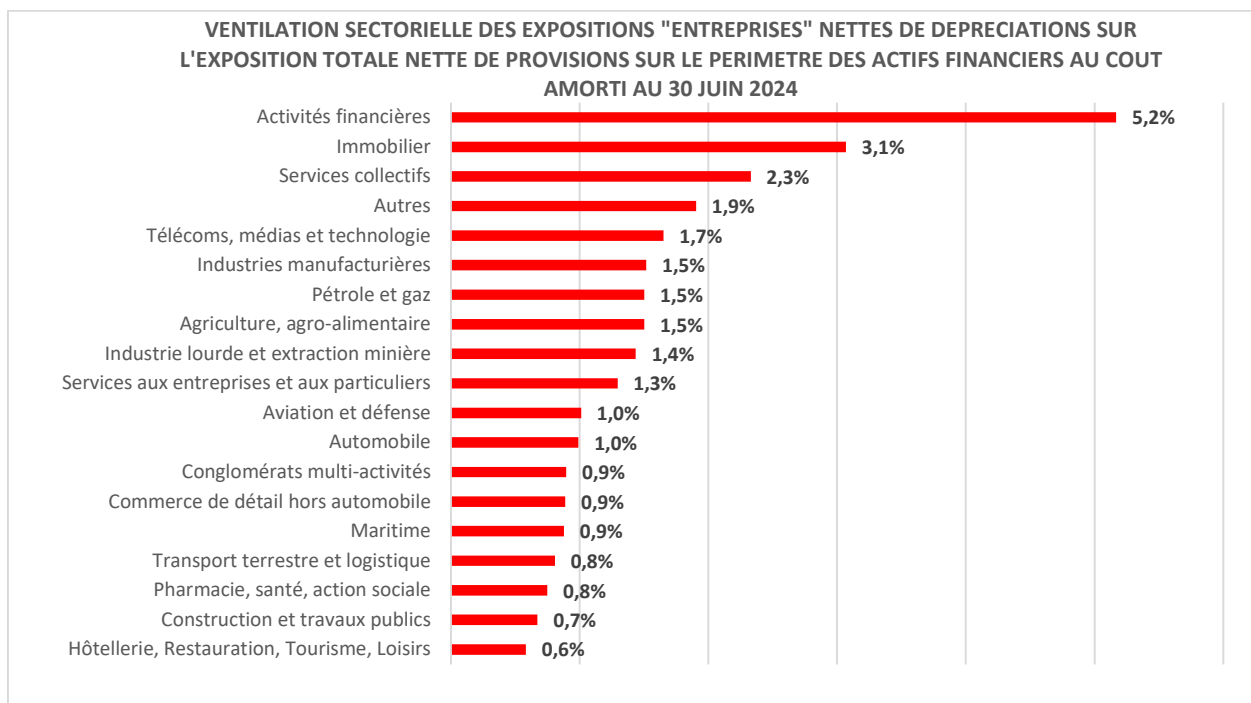
30.06.2024								
<i>(En M EUR)</i>	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	77 308	986	-	78 294	4	2	-	6
2	173 815	4 569	-	178 384	2	1	-	3
3	63 284	1 414	-	64 698	5	3	-	8
4	83 864	554	-	84 418	59	4	-	63
5	76 352	4 374	-	80 726	254	90	-	344
6	19 442	8 587	-	28 029	205	474	-	679
7	2 615	5 095	-	7 710	20	463	-	483
Défaut (8, 9, 10)	-	-	8 718	8 718	-	-	3 473	3 473
Autre méthode	291 997	15 778	7 293	315 068	365	731	3 377	4 473
Total	788 677	41 357	16 011	846 045	914	1 768	6 850	9 532

Tableau 3.8.H

31.12.2023								
<i>(En M EUR)</i>	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	67 873	888	-	68 761	1	3	-	4
2	189 026	3 834	-	192 860	2	1	-	3
3	53 862	1 409	-	55 271	9	6	-	15
4	85 123	505	-	85 628	68	7	-	75
5	85 404	4 486	-	89 890	282	103	-	385
6	23 247	9 546	-	32 793	195	536	-	731
7	3 162	5 432	-	8 594	20	477	-	497
Défaut (8, 9, 10)	-	-	8 522	8 522	-	-	3 646	3 646
Autre méthode	305 228	17 963	7 880	331 071	471	840	3 838	5 149
Total	812 925	44 063	16 402	873 390	1 048	1 973	7 484	10 505

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » SUR L'EXPOSITION TOTALE DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI (TOUTES CATEGORIES BALOISES)

Les graphiques ci-dessous présentent la ventilation sectorielle de la catégorie baloise « Entreprises » (cf. tableaux "Actifs au coût amorti du Groupe hors activités d'assurance : encours et dépréciations par catégorie bâloise" présentés ci-dessus). Les pourcentages présentés correspondent aux montants nets (montants bruts diminués des dépréciations associées).



2. DEPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

DETAIL

A la suite de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour les filiales du secteur d'assurance (cf. Note 1), les dépréciations de ces filiales sont intégrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.8.I

	Stock au 31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2024
<i>(En MEUR)</i>							
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	5	4	(5)	(1)		1	5
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	11	1	(1)	-		(7)	4
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	-	-	-	-	-	-	-
Total	16	5	(6)	(1)	-	(6)	9
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	1 048	414	(464)	(50)		(84)	914
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	1 973	785	(913)	(128)		(77)	1 768
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	7 484	2 390	(1 446)	944	(426)	(1 152)	6 850
Total	10 505	3 589	(2 823)	766	(426)	(1 313)	9 532
Dont créances de location financement et assimilées							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	127	30	(38)	(8)		(33)	86
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	163	59	(65)	(6)		(11)	146
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	593	139	(82)	57	(30)	(209)	411

VARIATION DES DEPRECIATIONS DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENCOURS DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

En raison de l'absence de variations significatives des dépréciations en fonction des mouvements sur les encours financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres et des actifs financiers au coût amorti des activités d'assurance, cette information n'est pas présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 3.8.J

<i>(En M EUR)</i>	<i>Dont créances de location-financement</i>		<i>Dont créances de location-financement</i>		<i>Dont créances de location-financement</i>		Total
	Etape 1		Etape 2		Etape 3		
Stock au 31.12.2023	1 048	127	1 973	163	7 484	593	10 505
Production et Acquisition ⁽¹⁾	171	12	45	4	124	94	340
Décomptabilisation ⁽²⁾	(125)	(2)	(143)	(1)	(409)	(30)	(677)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2 ⁽³⁾	(50)	(3)	388	32	-	-	338
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1 ⁽³⁾	24	1	(157)	(17)	-	-	(133)
Transfert vers l'Etape 3 ⁽³⁾	(9)	(1)	(130)	(10)	720	64	581
Transfert depuis l'Etape 3 ⁽³⁾	1	-	14	2	(59)	(5)	(44)
Dotations et reprises sans changement d'étape ⁽³⁾	(49)	(13)	(122)	(13)	112	(105)	(59)
Change	3	-	5	-	43	3	51
Périmètre	(105)	(40)	(81)	(11)	(1 159)	(201)	(1 345)
Autres variations	5	5	(24)	(3)	(6)	(2)	(25)
Stock au 30.06.2024	914	86	1 768	146	6 850	411	9 532

(1) Les montants des dépréciations présentés dans la ligne Production et Acquisition en Etape 2 et Etape 3 peuvent inclure des dépréciations calculées sur des encours originés en Etape 1 puis reclassés en Etape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'Etape 3 correspondent à des encours classés initialement en Etape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Etape 3, ou en Etape 2 puis en Etape 3.

DETAIL DES TRANSFERTS ENTRE ETAPES POUR LES ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE DE LA PERIODE

Les montants présentés dans les transferts ci-dessous incluent les variations dues aux amortissements et les nouveaux tirages sur les contrats en vie durant l'exercice.

Pour qualifier les transferts entre étapes :

- L'étape de départ correspond à l'étape de l'encours au 31 décembre de l'année précédente ;
- L'étape de fin correspond à l'étape de l'encours en fin d'exercice (et ce même en cas de plusieurs changements au cours de l'exercice).

Tableau 3.8.K

	Etape 1		Etape 2		Etape 3		Stock des encours transférés au 31 décembre	Stock des dépréciations associées aux encours transférés
	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations		
<i>(En MEUR)</i>								
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(10 004)	(50)	7 470	388	-	-	7 470	388
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	4 736	24	(5 542)	(157)	-	-	4 736	24
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	169	1	-	-	(172)	(21)	169	1
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	205	14	(235)	(38)	205	14
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(1 025)	(9)	-	-	911	247	911	247
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(2 049)	(130)	1 882	473	1 882	473
Change sur les contrats qui changent d'étape	4	-	7	-	-	-	11	-

3. PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

DETAIL

A la suite de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour les filiales du secteur d'assurance (cf. Note 1), les provisions de ces filiales sont intégrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.8.L

<i>(En MEUR)</i>	Stock au 31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2024
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	154	74	(87)	(13)	(2)	139
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	235	88	(97)	(9)	2	228
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	58	65	(64)	1	14	73
Total	447	227	(248)	(21)	14	440
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	59	25	(31)	(6)	(2)	51
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	84	30	(42)	(12)	(4)	68
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	229	86	(69)	17	(38)	208
Total	372	141	(142)	(1)	(44)	327

VARIATION DES PROVISIONS DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En raison de l'absence de variations significatives des provisions sur engagements de financement et de garantie des activités d'assurance, cette information n'est pas présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 3.8.M

	Provisions								Total
	Sur engagements de financement				Sur engagements de garantie				
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	
<i>(En M EUR)</i>									
Stock au 31.12.2023	154	235	58	447	59	84	229	372	819
Production et Acquisition ⁽¹⁾	27	9	6	42	12	7	3	22	64
Décomptabilisation ⁽²⁾	(25)	(5)	(10)	(40)	(7)	(11)	(1)	(19)	(59)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2 ⁽³⁾	(5)	31	-	26	(3)	13	-	10	36
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1 ⁽³⁾	1	(7)	-	(6)	1	(2)	-	(1)	(7)
Transfert vers l'Etape 3 ⁽³⁾	(1)	(6)	16	9	-	(6)	16	10	19
Transfert depuis l'Etape 3 ⁽³⁾	-	-	(1)	(1)	-	-	(2)	(2)	(3)
Dotations et reprises sans changement d'étape ⁽³⁾	(8)	(31)	(2)	(41)	(8)	(18)	1	(25)	(66)
Change	1	3	-	4	-	-	2	2	6
Périmètre	(5)	(1)	-	(6)	(3)	(2)	(37)	(42)	(48)
Autres variations	-	-	6	6	-	3	(3)	-	6
Stock au 30.06.2024	139	228	73	440	51	68	208	327	767

(1) Les montants des provisions présentés dans la ligne Production et Acquisition en Etape 2 et Etape 3 peuvent inclure des provisions calculées sur des encours originés en Etape 1 puis reclassés en Etape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'Etape 3 correspondent à des encours classés initialement en Etape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Etape 3, ou en Etape 2 puis en Etape 3.

DETAIL DES TRANSFERTS ENTRE ETAPES POUR LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE DE LA PERIODE

Les montants présentés dans les transferts ci-dessous incluent les nouveaux tirages sur les contrats en vie durant l'exercice.

Pour qualifier les transferts entre étapes :

- L'étape de départ correspond à l'étape de l'encours au 31 décembre de l'année précédente ;
- L'étape de fin correspond à l'étape de l'encours en fin d'exercice (et ce même en cas de plusieurs changements au cours de l'exercice).

Tableau 3.8.N

<i>(En M EUR)</i>	Engagement de financement						Stock des engagements transférés au 31 décembre	Stock des dépréciations associées aux encours transférés
	Etape 1		Etape 2		Etape 3			
	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions		
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(1 136)	(5)	962	31	-	-	962	31
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	539	1	(603)	(7)	-	-	539	1
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	5	-	-	-	(9)	-	5	-
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	23	-	(26)	(1)	23	-
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(55)	(1)	-	-	49	-	49	-
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(98)	(6)	97	16	97	16
Change sur les contrats qui changent d'étape	8	-	7	-	-	-	15	-

Tableau 3.8.O

<i>(En M EUR)</i>	Engagement de garantie						Stock des engagements transférés au 31 décembre	Stock des dépréciations associées aux encours transférés
	Etape 1		Etape 2		Etape 3			
	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions		
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(612)	(3)	437	13	-	-	437	13
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	386	1	(434)	(2)	-	-	386	1
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	2	-	-	-	(2)	(1)	2	-
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	7	-	(8)	(1)	7	-
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(23)	-	-	-	17	3	17	3
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(139)	(6)	160	13	160	13
Change sur les contrats qui changent d'étape	2	-	4	-	-	-	6	-

4. ANALYSE QUALITATIVE DES VARIATIONS DES DEPRECIATIONS / PROVISIONS SUR LE RISQUE DE CREDIT

Les variations des dépréciations et provisions pour risque de crédit depuis le 31 décembre 2023 s'expliquent principalement par :

- Le passage en pertes couvertes d'encours classés en Etape 3 pour 421 millions d'euros inclus dans la ligne Décomptabilisation.
Ceci est en lien avec la stratégie du Groupe du pilotage des prêts non performants (NPL), au travers des passages en pertes et des cessions de ses portefeuilles d'expositions en défaut.
Le montant des pertes non couvertes s'élève à 106 millions d'euros.
- Le transfert de 3,1 milliards d'euros d'encours en Etape 3 à la suite de l'observation de défauts. Ce transfert a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 600 millions d'euros.
En particulier, cette variation concerne :
 - 1 milliard d'euros d'encours dont le montant de dépréciations et provisions s'élève au 30 juin 2024 à 212 millions d'euros. Ces contrats étaient classés en Etape 1 au 31 décembre 2023 ;
 - 2,1 milliards d'euros d'encours dont le montant de dépréciations et provisions s'élève au 30 juin 2024 à 388 millions d'euros. Ces contrats étaient classés en Etape 2 au 31 décembre 2023.
- Le transfert d'encours en Etape 2 en raison d'une dégradation des notations, de passages en « sensible » ou d'impayés de plus de 30 jours pour 9 milliards d'euros d'encours. Ce transfert a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 374 millions d'euros ;
- Des entités classées en IFRS 5 (destinées à la vente) durant le premier semestre 2024. Ce classement a entraîné une baisse des dépréciations et provisions de 1 392 millions d'euros, incluse dans la ligne Périmètre.

5. COUT DU RISQUE DE CREDIT

SYNTHESE

Tableau 3.8.P

(En MEUR)	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Coût du risque de crédit des instruments financiers liés à l'activité d'assurance	1	7	3
Coût du risque de crédit	(787)	(1 025)	(348)
Total	(786)	1 018	(345)

Tableau 3.8.Q

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Dotations nettes pour dépréciation	(765)	(940)	(362)
<i>Sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	1	12	8
<i>Sur actifs financiers au coût amorti</i>	(766)	(952)	(370)
Dotations nettes aux provisions	22	57	18
<i>Sur engagements de financement</i>	21	60	27
<i>Sur engagements de garantie</i>	1	(3)	(9)
Pertes non couvertes sur les créances irrécouvrables	(106)	(333)	(90)
Récupérations sur les créances irrécouvrables	60	200	102
Effet des garanties non prises en compte dans les dépréciations	3	(2)	(13)
Total	(786)	(1 018)	(345)
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours sains classés en Etape 1</i>	69	0	(17)
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours dégradés classés en Etape 2</i>	145	176	82
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours douteux classés en Etape 3</i>	(1 000)	(1 194)	(410)

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

Tableau 3.9.A

(En MEUR)	30.06.2024	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	78 415	78 396
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	455 438	436 368
Titres	30 353	29 867
Total	564 206	544 631

(1) La Valeur comptable se compose de 160 790 millions d'euros d'actifs à taux variable et de 294 648 millions d'euros d'actifs à taux fixe (dont 62 183 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) La valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro couverts en taux dont le montant s'élève à -1 259 millions d'euros.

Tableau 3.9.B

(En MEUR)	31.12.2023	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	77 879	77 853
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	485 449	466 422
Titres	28 147	27 801
Total	591 475	572 076

(1) La Valeur comptable se compose de 158 237 millions d'euros d'actifs à taux variable et de 327 212 millions d'euros d'actifs à taux fixe (dont 69 811 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) Cette valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro couverts en taux dont le montant s'élève à -433 millions d'euros.

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

Tableau 3.9.C

(En M EUR)	30.06.2024	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	105 778	105 848
Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	540 355	539 596
Dettes représentées par un titre	161 886	160 668
Dettes subordonnées	15 852	15 335
Total	823 871	821 447

(1) La Valeur comptable se compose de 140 583 millions d'euros de passifs à taux variable et de 399 772 millions d'euros de passifs à taux fixe (dont 365 946 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) Cette valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro couverts en taux dont le montant s'élève à -6 994 millions d'euros

Tableau 3.9.D

(En M EUR)	31.12.2023	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	117 847	117 793
Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	541 677	540 624
Dettes représentées par un titre	160 506	159 282
Dettes subordonnées	15 894	15 129
Total	835 924	832 828

(1) La Valeur comptable se compose de 148 887 millions d'euros de passifs à taux variable et de 392 790 millions d'euros de passifs à taux fixe (dont 359 618 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) Cette valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro couverts en taux dont le montant s'élève à -5 857 millions d'euros

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, les actifs financiers, contrairement aux passifs financiers, affichent une juste valeur fortement décotée par rapport à leur valeur comptable. Cette asymétrie s'explique notamment par le fait que les dettes envers la clientèle sont composées majoritairement de dépôts à vue dont la juste valeur est égale à leur valeur nominale en raison de leur échéance contractuelle immédiate. Cette asymétrie est partiellement réduite par une prise en considération des effets de la couverture en taux de ces dépôts.

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Tableau 4.1.A

(En M EUR)	1er semestre 2024			2023			1er semestre 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	66	(64)	2	134	(125)	9	65	(63)	2
Opérations avec la clientèle	1 531		1 531	2 979		2 979	1 474		1 474
Opérations sur instruments financiers	1 727	(1 444)	283	3 366	(2 976)	390	1 572	(1 512)	60
Opérations sur titres	294	(517)	(223)	717	(1 268)	(551)	416	(681)	(265)
Opérations sur marchés primaires	285		285	547		547	160		160
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1 148	(927)	221	2 102	(1 708)	394	996	(831)	165
Engagements de financement et de garantie	523	(199)	324	1 004	(429)	575	496	(224)	272
Prestations de services diverses	1 331	(502)	829	2 580	(945)	1 635	1 257	(416)	841
Commissions de gestion d'actifs	157		157	316		316	144		144
Commissions sur moyens de paiement	504		504	1 018		1 018	512		512
Commissions sur produits d'assurance	74		74	208		208	86		86
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	44		44	82		82	42		42
Autres commissions	552	(502)	50	956	(945)	11	474	(416)	58
Total	5 177	(2 209)	2 968	10 063	(4 475)	5 588	4 864	(2 216)	2 648

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

Tableau 4.2.A

(En M EUR)	1er semestre 2024			2023			1er semestre 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	20	(8)	12	60	(4)	56	28	(1)	27
Activités de location immobilière	39	(30)	9	87	(174)	(87)	42	(27)	15
Activités de location mobilière ⁽¹⁾	13 121	(10 828)	2 293	20 107	(15 992)	4 115	7 408	(5 573)	1 835
Autres activités	326	(658)	(332)	751	(1 224)	(473)	458	(690)	(232)
Total	13 506	(11 524)	1 982	21 005	(17 394)	3 611	7 936	(6 291)	1 645

(1) Il s'agit principalement des produits et charges liés aux activités de location longue durée et gestion de flotte de véhicules. Les contrats de location longue durée du Groupe sont généralement d'une durée de 36 à 48 mois.

NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE

Le Groupe a décidé de présenter les notes détaillant les données financières des filiales d'assurance en distinguant les données rattachées aux contrats d'assurance dans le périmètre de la norme IFRS 17 (colonnes intitulées Contrats d'assurance) incluant l'évaluation de ces contrats et les placements qui leurs sont adossés. Ces données distinguent par ailleurs les contrats d'assurance émis dits à participation directe évalués selon le modèle général adapté (VFA) applicable à ces contrats et leurs placements sous-jacents.

Les données financières des contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaires et sans composante investissement (dans le périmètre de la norme IFRS 9) ainsi que l'ensemble des instruments financiers qui ne sont pas adossés à des contrats d'assurance dans le périmètre de la norme IFRS 17 (ex : instruments financiers négociés dans le cadre du rplacement des fonds propres) sont présentés séparément des autres données financières dans la colonne intitulée Autres.

Les flux de trésorerie futurs estimés des actifs et des passifs des contrats d'assurance sont actualisés en utilisant une courbe de taux sans risque (courbe des taux *swap*) ajustée d'une prime d'illiquidité par entité et par activité.

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyen utilisés :

Tableau 4.3.A

Taux d'actualisation moyen pour l'Euro	30.06.2024						31.12.2023					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	40 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	40 ans
Epargne et retraite	4,38%	3,72%	3,68%	3,71%	3,61%	3,39%	4,27%	3,24%	3,31%	3,39%	3,34%	3,27%
Protection	3,88%	3,13%	3,02%	3,03%	2,94%	2,90%	3,74%	2,74%	2,77%	2,83%	2,74%	2,82%

1. EXTRAIT DU BILAN DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables des actifs et des passifs enregistrés au bilan des filiales d'assurance du Groupe au titre :

- des contrats d'assurance et des contrats d'investissements ;
- des placements réalisés (adossés ou non à des contrats d'assurance).

DETAIL DES ACTIFS

Tableau 4.3.B

(En M EUR)	30.06.2024				31.12.2023			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A participation directe	Autres			A participation directe	Autres		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	113 540	87	3 429	117 056	107 864	211	3 794	111 869
Portefeuille de transaction	517	-	69	586	547	-	20	567
Dérivés de transaction	517	-	69	586	547	-	20	567
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	99 527	87	3 312	102 926	93 912	205	3 725	97 842
Obligations et autres titres de dettes	31 870	12	165	32 047	30 332	14	117	30 463
Actions et autres instruments de capitaux propres	66 664	75	3 147	69 886	62 563	186	3 304	66 053
Prêts, créances et pensions livrées	993	-	-	993	1 017	5	304	1 326
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 496	-	48	13 544	13 405	6	49	13 460
Obligations et autres titres de dettes	13 496	-	48	13 544	13 405	6	49	13 460
Instruments dérivés de couverture	110	-	-	110	140	-	-	140
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	48 266	1 652	224	50 142	51 257	1 417	226	52 900
Instruments de dettes	48 266	1 652	224	50 142	51 257	1 417	226	52 900
Obligations et autres titres de dettes	48 266	1 651	224	50 141	51 243	1 415	226	52 884
Prêts, créances et pensions livrées	-	1	-	1	14	2	-	16
Actifs financiers évalués au coût amorti ⁽¹⁾	776	243	5 903	6 922	718	614	5 368	6 700
Immeubles de placement	712	-	2	714	729	-	1	730
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE ⁽²⁾	163 404	1 982	9 558	174 944	160 708	2 242	9 389	172 339
Actifs de contrats d'assurance émis	-	12	-	12	-	81	-	81
Actifs de contrats de réassurance détenus	-	461	-	461	-	378	-	378
TOTAL DES ACTIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	-	473	-	473	-	459	-	459

(1) Les actifs financiers évalués au coût amorti correspondent principalement aux Titres au coût amorti et aux Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti.

(2) Le Groupe a fait le choix de maintenir au bilan consolidé les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe évalués en juste valeur par résultat représentatifs des contrats d'assurance-vie en unités de compte.

DETAIL DES PASSIFS

Tableau 4.3.C

	30.06.2024				31.12.2023			
	Contrats d'assurance			Total	Contrats d'assurance			Total
	A participation directe	Autres			A participation directe	Autres		
(En M EUR)								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	232	-	4 081	4 313	82	-	4 017	4 099
Portefeuille de transaction	231	-	427	658	82	-	503	585
Emprunts et pensions livrées	-	-	5	5	-	-	-	-
Dérives de transaction	231	-	422	653	82	-	503	585
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	1	-	3 654	3 655	-	-	3 514	3 514
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 728	162	32	3 922	2 442	6	84	2 532
Dettes envers la clientèle	-	-	4	4	-	-	4	4
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	3 960	162	4 117	8 239	2 524	6	4 105	6 635
Passifs de contrats d'assurance émis	143 697	2 723	-	146 420	138 976	2 746	-	141 722
Passifs de contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	1	-	1
TOTAL DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	143 697	2 723	-	146 420	138 976	2 747	-	141 723

(1) Les Instruments financiers à la juste valeur sur option correspondent aux contrats en unité de compte sans participation aux bénéfices.

2. PERFORMANCE DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des charges et produits, enregistrés dans le résultat net ou directement dans les capitaux propres, par les filiales d'assurance du groupe au titre :

- de la performance commerciale des services d'assurance présentée au sein du Résultat net des services d'assurance ;
- de la performance financière liée à la gestion des contrats résultant :
 - des charges et produits financiers constatés sur les contrats d'assurance ;
 - des charges et produits financiers constatés sur les placements adossés aux contrats ;
- de la performance financière des autres placements.

2.1 DETAIL DE LA PERFORMANCE DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Tableau 4.3.D

	1er semestre 2024				2023				1er semestre 2023			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A				A				A			
	participation directe	Autres	participation directe	Autres	participation directe	Autres						
(En M EUR)												
Résultat financier des placements et des autres opérations des activités d'assurance	3 164	19	85	3 268	6 527	110	124	6 761	3 924	1	80	4 005
Intérêts et produits assimilés	705	23	96	824	1 477	33	168	1 678	778	19	67	864
Intérêts et charges assimilées	(150)	(6)	(65)	(221)	(261)	(11)	(113)	(385)	(91)	(6)	(57)	(154)
Commissions (produits)	-	-	2	2	10	-	1	11	5	-	-	5
Commissions (charges)	(5)	-	(1)	(6)	(16)	(3)	(3)	(22)	(26)	(5)	(1)	(32)
Résultat net des opérations financières	2 600	4	53	2 657	5 411	92	74	5 577	3 237	3	67	3 307
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	2 705	6	71	2 782	5 467	97	74	5 638	3 337	3	67	3 407
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(105)	(2)	-	(107)	(56)	-	-	(56)	(100)	-	-	(100)
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>	-	-	(18)	(18)	-	(5)	-	(5)	-	-	-	-
Coût du risque de crédit des instruments financiers liés à l'activité d'assurance	1	-	-	1	7	-	-	7	3	-	-	3
Résultat net des autres activités ⁽¹⁾	13	(2)	-	11	(101)	(1)	(3)	(105)	18	(10)	4	12
Résultat net des services d'assurance	526	322		848	958	620		1 578	490	328		818
Produits des contrats d'assurance émis	677	1 232		1 909	1 259	2 280		3 539	625	1 057		1 682
Charges des services d'assurance	(151)	(878)		(1 029)	(301)	(1 677)		(1 978)	(135)	(724)		(859)
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	-	(32)		(32)	-	17		17	-	(5)		(5)
Résultat financier des services d'assurance comptabilisé en résultat	(2 998)	(21)		(3 019)	(6 245)	(35)		(6 280)	(3 657)	(19)		(3 676)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis	(2 998)	(25)		(3 023)	(6 245)	(40)		(6 285)	(3 657)	(22)		(3 679)
Produits ou charges nets financiers des contrats de réassurance détenus	-	4		4	-	5		5	-	3		3
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des placements des activités d'assurance et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(824)	(13)	(10)	(847)	2 137	72	10	2 219	237	23	2	262
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	(798)	(13)	(10)	(821)	2 099	72	10	2 181	233	23	2	258
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(26)	-	-	(26)	38	-	-	38	4	-	-	4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des contrats d'assurance et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	833	(6)		827	(2 150)	16		(2 134)	(235)	(3)		(238)
Réévaluation des contrats d'assurance émis	810	17		827	(2 147)	17		(2 130)	(235)	(1)		(236)
Réévaluation des contrats de réassurance détenus	23	(23)		-	(3)	(1)		(4)	-	(2)		(2)

(1) Le Résultat net des autres activités correspond aux Produits des autres activités et Charges des autres activités.

3. DETAILS RELATIFS AUX ENCOURS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe a fait le choix de ne pas présenter une information détaillée concernant les contrats de réassurance détenus en raison de leur faible matérialité à l'échelle du Groupe.

SYNTHESE DES ENCOURS

Tableau 4.3.E

(En M EUR)	30.06.2024				31.12.2023			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A participation directe	Autres			A participation directe	Autres		
Actifs de contrats d'assurance émis	-	12	-	12	-	81	-	81
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	31	-	31	-	46	-	46
Passifs de contrats d'assurance émis	143 697	2 723	-	146 420	138 976	2 746	-	141 722
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	143 697	1 713	-	145 410	138 976	1 474	-	140 450
Actifs de contrats de réassurance détenus	-	461	-	461	-	378	-	378
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	127	-	127	-	137	-	137
Passifs de contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	1	-	1
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers de contrats d'investissement ⁽¹⁾	-	-	3 655	3 655	-	-	3 514	3 514

(1) Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués en juste valeur par résultat sur option.

DETAIL DU RESULTAT NET DES SERVICES D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous présente le Résultat net des services d'assurance. Les modalités de prise en compte des produits et charges d'assurance sont détaillés dans les principes comptables dans la rubrique intitulée Présentation de la performance financière des contrats d'assurance.

Tableau 4.3.F

(En M EUR)	1er semestre 2024			2023			1er semestre 2023		
	Contrats d'assurance			Contrats d'assurance			Contrats d'assurance		
	A participation directe	Autres	Total	A participation directe	Autres	Total	A participation directe	Autres	Total
Produits des contrats d'assurance émis	677	1 232	1 909	1 259	2 280	3 539	625	1 057	1 682
Produits évalués selon le modèle général	677	521	1 198	1 259	1 040	2 299	625	516	1 141
Quote-part de produits de primes (ajustement de Couverture restante) relâchés en résultat en couverture de :									
- Frais d'acquisition des contrats	18	99	117	25	170	195	17	89	106
- Coûts des sinistres et Frais de gestion attendus	69	218	287	147	441	588	71	218	289
- Risque non financier attendu	142	62	204	272	115	387	136	57	193
- Marge sur services contractuels attendue	447	142	589	815	314	1 129	401	152	553
Produits évalués selon la méthode simplifiée	-	711	711	-	1 240	1 240	-	541	541
Charges des services d'assurance	(151)	(878)	(1 029)	(301)	(1 677)	(1 978)	(135)	(724)	(859)
Amortissement des frais d'acquisition	(18)	(161)	(179)	(25)	(288)	(313)	(17)	(150)	(167)
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	(131)	(985)	(1 116)	(276)	(1 645)	(1 921)	(121)	(891)	(1 012)
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	-	265	265	-	265	265	3	314	317
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	(2)	3	1	-	(9)	(9)	-	3	3
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	-	(32)	(32)	-	17	17	-	(5)	(5)
RESULTAT NET DES SERVICES D'ASSURANCE	526	322	848	958	620	1 578	490	328	818

3.1 CONTRATS D'ASSURANCE EVALUES SELON LE MODELE GENERAL (INCLUANT LES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS AVEC PARTICIPATION DIRECTE) ET LE MODELE SIMPLIFIE

TABLEAU DE RECONCILIATION DES PASSIFS PAR NATURE DE COUVERTURE (COUVERTURE RESTANTE ET SINISTRES SURVENUS)

Tableau 4.3.G

(En MEUR)	2024					Total
	Couverture restante		Sinistres survenus (sous modèle général)	Sinistres survenus (sous méthode simplifiée)		
	hors perte sur contrat déficitaire	Perte sur contrat déficitaire		Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
Passifs des contrats d'assurance émis	139 155	32	986	1 444	106	141 723
Actifs des contrats d'assurance émis	(87)	4	33	(31)	-	(81)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	139 068	36	1 019	1 413	106	141 642
Produits des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	(1 909)	-	-	-	-	(1 909)
Charges des services d'assurance	179	(1)	359	497	(5)	1 029
Amortissement des frais d'acquisition	179	-	-	-	-	179
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	-	-	629	468	19	1 116
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	-	-	(270)	29	(24)	(265)
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	-	(1)	-	-	-	(1)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	2 177	1	8	10	-	2 196
Variation liée à la composante de dépôts inclus dans les contrats d'assurance	(6 356)	-	6 356	-	-	-
Autres variations	(1 862)	2	130	233	1	(1 496)
Montants associés aux flux de trésorerie	12 269	-	(6 722)	(601)	-	4 946
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	12 675	-	-	-	-	12 675
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	-	-	(6 722)	(601)	-	(7 323)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(406)	-	-	-	-	(406)
SOLDE NET AU 30 JUIN	143 566	38	1 150	1 552	102	146 408
Passifs des contrats d'assurance émis	143 631	38	1 117	1 532	102	146 420
Actifs des contrats d'assurance émis	(65)	-	33	20	-	(12)

(1) Dont au titre des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 128 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Les produits issus des contrats d'assurance émis à participation directe ne sont pas suivis car le Groupe ne subdivise pas en cohortes annuelles ces contrats conformément à l'exemption adoptée par l'Union européenne.

(2) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

Tableau 4.3.H

	2023					Total
	Couverture restante		Sinistres survenus (sous modèle général)	Sinistres survenus (sous méthode simplifiée)		
	hors perte sur contrat déficitaire	Perte sur contrat déficitaire		Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
<i>(En M EUR)</i>						
Passifs des contrats d'assurance émis	134 009	21	944	820	80	135 874
Actifs des contrats d'assurance émis	(39)	5	(10)	2	-	(42)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	133 970	26	934	822	80	135 832
Produits des contrats d'assurance émis⁽¹⁾	(3 539)	-	-	-	-	(3 539)
Charges des services d'assurance	313	9	796	854	6	1 978
Amortissement des frais d'acquisition	313	-	-	-	-	313
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	-	-	987	893	41	1 921
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	-	-	(191)	(39)	(35)	(265)
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	-	9	-	-	-	9
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis⁽²⁾	8 394	1	(5)	23	2	8 415
Variation liée à la composante de dépôts inclus dans les contrats d'assurance	(14 635)	-	14 635	-	-	-
Autres variations	(328)	-	128	499	18	317
Montants associés aux flux de trésorerie	14 893	-	(15 470)	(785)	-	(1 362)
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	15 348	-	-	-	-	15 348
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	-	-	(15 470)	(785)	-	(16 255)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(455)	-	-	-	-	(455)
SOLDE NET AU 31 DECEMBRE	139 068	36	1 018	1 413	106	141 641
Passifs des contrats d'assurance émis	139 155	32	985	1 444	106	141 722
Actifs des contrats d'assurance émis	(87)	4	33	(31)	-	(81)

(1) Dont au titre des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 371 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Les produits issus des contrats d'assurance émis à participation directe ne sont pas suivis car le Groupe ne subdivise pas en cohortes annuelles ces contrats conformément à l'exemption adoptée par l'Union européenne.

(2) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat

3.2 CONTRATS D'ASSURANCE EVALUES SELON LE MODELE GENERAL (INCLUANT LES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS AVEC PARTICIPATION DIRECTE)

TABLEAU DE RECONCILIATION DES PASSIFS PAR COMPOSANTES D'ESTIMATION (FLUX DE TRESORERIE FUTURE ACTUALISES, AJUSTEMENT POUR RISQUE NON FINANCIER ET MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS)

Tableau 4.3.I

(En M EUR)	2024			Total
	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	Marge sur services contractuels	
Passifs des contrats d'assurance émis	127 374	3 844	9 232	140 450
Actifs des contrats d'assurance émis	(239)	57	136	(46)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	127 135	3 901	9 368	140 404
Variations liées aux services futurs	(711)	101	617	7
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(34)	(120)	154	-
Changements dans les estimations qui conduisent à enregistrer des pertes sur contrats déficitaires ainsi qu'à leurs reprises (ie, qui n'ajustent pas la marge sur services contractuels)	1	-	-	1
Effet des nouveaux contrats comptabilisés sur la période	(678)	221	463	6
Variations liées aux services rendus	257	(123)	(589)	(455)
Marge sur services contractuels enregistrée en résultat et reflétant les services rendus	-	-	(589)	(589)
Variation de l'ajustement pour risque non financier qui n'est pas lié aux services futurs ou passés	-	(123)	-	(123)
Ecart d'expérience	257	-	-	257
Variations liées aux services passés (ie, variations des flux de trésorerie d'exécution rattachés aux sinistres survenus)	(190)	(80)	-	(270)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis⁽¹⁾	2 190	3	(8)	2 185
Autres variations	(1 503)	(43)	(88)	(1 634)
Montants associés aux flux de trésorerie	5 142	-	-	5 142
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	12 044	-	-	12 044
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	(6 722)	-	-	(6 722)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(180)	-	-	(180)
SOLDE NET AU 30 JUIN	132 320	3 759	9 300	145 379
Passifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	132 387	3 744	9 279	145 410
Actifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	(67)	15	21	(31)

(1) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

(2) Dont au titre de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 222 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Le stock de marge sur services contractuels des contrats d'assurance émis à participation directe n'est pas suivi car le Groupe ne subdivise pas en cohortes annuelles ces contrats conformément à l'exemption adoptée par l'Union européenne.

Tableau 4.3.J

(En MEUR)	2023			Total
	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	Marge sur services contractuels	
Passifs des contrats d'assurance émis	123 297	3 452	8 118	134 867
Actifs des contrats d'assurance émis	(214)	40	134	(40)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER ⁽¹⁾	123 083	3 492	8 252	134 827
Variations liées aux services futurs	(3 018)	767	2 266	15
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(2 582)	622	1 960	-
Changements dans les estimations qui conduisent à enregistrer des pertes sur contrats déficitaires ainsi qu'à leurs reprises (ie, qui n'ajustent pas la marge sur services contractuels)	11	1	-	12
Effet des nouveaux contrats comptabilisés sur la période	(447)	144	306	3
Variations liées aux services rendus	311	(308)	(1 129)	(1 126)
Marge sur services contractuels enregistrée en résultat et reflétant les services rendus	-	-	(1 129)	(1 129)
Variation de l'ajustement pour risque non financier qui n'est pas lié aux services futurs ou passés	-	(308)	-	(308)
Ecart d'expérience	311	-	-	311
Variations liées aux services passés (ie, variations des flux de trésorerie d'exécution rattachés aux sinistres survenus)	(137)	(54)	-	(191)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	8 370	1	18	8 389
Autres variations	376	3	(39)	340
Montants associés aux flux de trésorerie	(1 850)	-	-	(1 850)
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	13 954	-	-	13 954
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	(15 470)	-	-	(15 470)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(334)	-	-	(334)
SOLDE NET AU 31 DECEMBRE	127 135	3 901	9 368	140 404
Passifs des contrats d'assurance émis ⁽³⁾	127 374	3 844	9 232	140 450
Actifs des contrats d'assurance émis ⁽³⁾	(239)	57	136	(46)

(1) Dont au titre de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 390 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Le stock de marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition n'est pas suivi sur le modèle VFA car le Groupe ne distingue pas de cohortes annuelles sur ce périmètre (voir exemption sur les cohortes annuelles dans les Principes comptables sur les regroupements de contrats).

(2) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

(3) Dont au titre de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 255 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Le stock de marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition n'est pas suivi sur le modèle VFA car le Groupe ne distingue pas de cohortes annuelles sur ce périmètre (voir exemption sur les cohortes annuelles dans les Principes comptables sur les regroupements de contrats).

DETAIL DE L'EFFET DES NOUVEAUX CONTRATS RECONNUS SUR LA PÉRIODE

Tableau 4.3.K

(En M EUR)	1er semestre 2024		2023	
	Contrats d'assurance émis	dont transferts de contrats	Contrats d'assurance émis	dont transferts de contrats
Valeur actualisée des :				
Sorties de flux de trésorerie future	10 470	-	6 846	-
<i>Dont frais d'acquisition</i>	180	-	334	-
<i>Dont coûts des sinistres et frais de gestion attendus</i>	10 290	-	6 512	-
Entrées de flux de trésorerie future	(11 154)	-	(7 296)	-
Risque non financier	221	-	144	-
Marge sur services contractuels	463	-	306	-
Composante pertes attendues sur contrats déficitaires	5	-	3	-
Total	6	-	3	-

3.3 DETAILS SUR LES ELEMENTS PROJETS LIES A L'EVALUATION DES CONTRATS

RECONNAISSANCE ATTENDUE EN RESULTAT DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS DETERMINEE EN FIN DE PERIODE ⁽¹⁾

Tableau 4.3.L

(En M EUR)	30.06.2024	31.12.2023
Nombre d'années attendues avant reconnaissance en résultat	Contrats d'assurance émis	Contrats d'assurance émis
1 à 5 ans	3 888	3 901
6 à 10 ans	2 158	1 913
> 10 ans	3 254	3 554
Total	9 300	9 368

(1) La marge sur services contractuels déterminée en fin de période n'inclut pas les futurs nouveaux contrats d'assurance, et les contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

Tableau 4.4.A

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	52 044	51 611
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	6 531	2 835
<i>Dont créances sur chambre de compensation porteuses de risque de crédit</i>	293	163
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 918	1 680
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	17 172	14 111
<i>Dont débiteurs divers porteurs de risque de crédit ⁽³⁾</i>	8 781	6 404
Total brut	77 665	70 237
Dépréciations	(534)	(472)
<i>Pour risque de crédit ⁽³⁾</i>	(377)	(328)
<i>Pour autres risques</i>	(157)	(144)
Total net	77 131	69 765

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales, les produits de commissions à recevoir et les produits à recevoir des autres activités. Les créances de location simple représentent 2 253 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 2 325 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(3) La valeur nette des débiteurs divers porteurs de risque de crédit s'élève à 8 404 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 6 076 millions d'euros au 31 décembre 2023 (cf. Note 3.8).

2. AUTRES PASSIFS

Tableau 4.4.B

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	55 245	53 253
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	5 638	3 576
Charges à payer sur engagements sociaux	2 411	2 566
Dette locative	2 103	2 065
Produits constatés d'avance	1 615	1 643
Autres créditeurs divers ⁽²⁾	30 243	30 555
Total	97 255	93 658

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs, les charges de commissions à payer et les charges à payer des autres activités.

NOTE 5 - AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Tableau 5.A

(En MEUR)		1er semestre 2024	31.12.2023	1er semestre 2023
Frais de personnel ⁽¹⁾	Note 5.1	(6 000)	(10 645)	(5 275)
Autres frais administratifs ⁽¹⁾	Note 5.2	(3 126)	(6 887)	(3 758)
Charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance ⁽²⁾		389	683	365
Total		(8 737)	(16 849)	(8 668)

(1) Le montant des Frais de personnel et des Autres frais administratifs est présenté en Note 5.1. et Note 5.2 avant réaffectation au sein du Produit net bancaire des charges rattachables aux contrats d'assurance.

(2) Les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance sont reconnues au cours de la période en charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis sauf les frais d'acquisition qui sont inscrits au bilan pour être reconnus en résultat sur les périodes ultérieures.

Société Générale a annoncé le 5 février 2024 un projet de réorganisation au sein du siège en France afin de simplifier son fonctionnement et améliorer structurellement son efficacité opérationnelle (suppression de strates hiérarchiques pour alléger les processus de décision, redimensionnement de certaines équipes du fait de la revue de projets ou de processus). La mise en œuvre de ces évolutions d'organisation se traduit par environ 900 suppressions de postes au siège sans départs contraints (soit environ 5% des effectifs du siège).

Ce projet a fait l'objet d'une dotation aux provisions pour un montant de 260 millions d'euros.

NOTE 5.1 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 5.1.1 - FRAIS DE PERSONNEL

Tableau 5.1.A

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Rémunérations du personnel	(4 355)	(7 708)	(3 745)
Charges sociales et fiscales	(1 005)	(1 749)	(888)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(417)	(772)	(381)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(41)	(69)	(35)
Participation, intéressement, abondement et décote	(182)	(347)	(226)
Total	(6 000)	(10 645)	(5 275)
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en actions</i>	(83)	(254)	(117)

NOTE 5.1.2 - AVANTAGES DU PERSONNEL

DETAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

Tableau 5.1.2.A

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2024
Avantages postérieurs à l'emploi	1 217	45	(18)	27	(38)	(43)	(130)	1 033
Autres avantages à long terme	646	103	(62)	41	(71)	-	(20)	596
Indemnités de fin de contrat de travail	210	345	(37)	308	(62)	(10)	9	455
Total	2 073	493	(117)	376	(171)	(53)	(141)	2 084

La loi n° 2024-364 du 22 avril 2024 vient encadrer juridiquement les droits à congés payés des salariés pendant la maladie et s'applique rétroactivement à compter du 1er décembre 2009. La provision de 12 millions d'euros qui avait été comptabilisée au 31 décembre 2023 à la suite des arrêts de la Cour de cassation a été ajustée pour atteindre 15,8 millions d'euros au 30 juin 2024.

NOTE 5.1.3 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

PLAN 2024 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIETE GENERALE

Le tableau ci-après présente le plan 2024 d'attribution gratuite d'actions de performance aux salariés autres que les personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ou assimilées dont la rémunération variable est différée et dirigeants mandataires sociaux de Société Générale.

Autorisation des actionnaires	17.05.2022
Décision du Conseil d'Administration	07.03.2024
Nombre d'actions attribuées	1 567 969
Nombre d'actions restantes au 30.06.2024	1 566 768
Période d'acquisition des droits	07.03.2024 - 15.03.2027
Conditions de performance ⁽¹⁾	Oui
Juste valeur (% du cours du titre de l'attribution)	84,10%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(1) Pour l'ensemble du Groupe, la condition de performance est basée sur la profitabilité du Groupe, le Résultat Net Part du Groupe (RNPG).

PLAN 2024 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIETE GENERALE

Le tableau ci-après présente le plan 2024 d'attribution gratuite d'actions de performance aux personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ou assimilées dont la rémunération variable est différée et aux dirigeants mandataires sociaux de Société Générale.

Date d'Assemblée	17.05.2022
Date du Conseil d'administration	07.03.2024
Nombre total d'actions attribuées	2 447 488

	Conditions de performance	Tranches	Dates d'acquisition des droits	Dates de fin de période de conservation	Juste valeur (en EUR)
Sous-plan 2	oui	1ère tranche	15.03.2027	16.03.2028	18,46
		2nde tranche	15.03.2028	16.03.2029	17,04
Sous-plan 3	oui	1ère tranche	13.03.2026	01.10.2026	20,25
		2nde tranche	15.03.2027	01.10.2027	18,83
Sous-plan 4	oui	1ère tranche	15.03.2027	16.03.2028	18,46
		2nde tranche	15.03.2028	16.03.2029	17,04
Sous-plan 5	oui	1ère tranche	15.03.2029	16.03.2030	13,85
Sous-plan 6	oui	1ère tranche	15.03.2029	16.03.2030	13,85
Sous-plan 7	oui	1ère tranche	15.03.2027	16.03.2028	18,46
		2nde tranche	15.03.2028	16.03.2029	17,04
		3ème tranche	15.03.2029	16.03.2030	15,90

(1) Les conditions de performance applicables sont basées sur le niveau de profitabilité du Groupe, et du métier ou de l'activité. Les conditions de performance spécifiques sont applicables aux sous-plans des Dirigeants mandataires sociaux, elles sont détaillées annuellement dans le Document d'Enregistrement Universel.

(2) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage basé sur une stratégie de couverture à terme de ces actions.

PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIE

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a annoncé le 22 mai 2024, le lancement d'un nouveau plan mondial d'actionnariat salarié. Ce plan a permis à ses salariés et anciens salariés retraités éligibles de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 20,64 euros. Ce cours intègre une décote de 20% par rapport à la moyenne arithmétique des 20 cours moyens de Bourse précédant le jour de la décision de la Direction générale fixant le prix et la période de souscription (les cours moyens ont été pondérés par les volumes - *Volume-Weighted Average Price* et relevés chacun quotidiennement sur le marché réglementé d'Euronext Paris). 9 055 606 actions ont été souscrites, représentant une charge pour l'exercice 2024 de 2,6 millions d'euros pour le Groupe après prise en compte d'une durée légale d'incessibilité de cinq ans des titres corrigée des cas de déblocages anticipés.

NOTE 5.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

Tableau 5.2.A

(En M EUR)	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Loyers	(246)	(449)	(192)
Impôts, taxes et autres contributions	(461)	(1 126)	(964)
Informatiques et télécom (hors loyers)	(1 175)	(2 440)	(1 266)
Honoraires et recours externes	(575)	(1 319)	(602)
Autres	(670)	(1 553)	(734)
Total	(3 127)	(6 887)	(3 758)

CONTRIBUTION AUX MECANISMES DE RESOLUTION BANCAIRE

Le dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne sous la forme du Fonds de Résolution Unique (FRU) a atteint, au 31 décembre 2023, son objectif de dotation globale supérieure ou égale à 1% des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents.

Aucune contribution supplémentaire n'a donc été appelée au cours du premier semestre 2024.

Pour les établissements assujettis au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU, les contributions du Groupe aux Fonds de Résolution Nationaux (FRN) effectuées au premier semestre 2024 s'élèvent à 29 millions d'euros.

Par un arrêt prononcé le 25 octobre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rejeté le recours d'un établissement de crédit français intenté contre le Conseil de résolution unique (CRU) à la suite du refus par ce dernier de lui restituer le dépôt de garantie lié aux contributions fournies sous forme d'engagements de paiement irrévocables. La restitution du dépôt, demandée par l'établissement après le retrait de son agrément obtenu de la Banque Centrale Européenne, avait été refusée par le CRU qui exigeait, pour l'honorer, le versement préalable du montant de l'engagement irrévocable de paiement sécurisé par ce dépôt. L'établissement concerné par cette affaire a décidé de faire appel de l'arrêt du tribunal de l'Union européenne auprès de la Cour de Justice Européenne. Société Générale se tiendra informée des évolutions de cette affaire et en analysera alors les conséquences éventuelles sur ses états financiers.

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

1. DETAIL DE LA CHARGE D'IMPOT

Tableau 6.A

(En MEUR)	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Charge fiscale courante	(841)	(1 470)	(743)
<i>Dont charge fiscale courante relative à l'impôt Pilier 2</i>	(6)		
Charge fiscale différée	188	(209)	(10)
Total	(653)	(1 679)	(753)

PILIER 2 : REFORME FISCALE - TAUX D'IMPOSITION MINIMUM MONDIAL

En octobre 2021, 137 des 140 juridictions membres du groupe de lutte contre l'évasion fiscale de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) se sont engagées sur le principe de l'instauration d'un taux minimum mondial d'impôt sur les bénéfices de 15% sur les résultats par pays des groupes multinationaux dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 750 millions d'euros.

Un modèle de règles dites « Pilier 2 », publié par l'OCDE le 20 Décembre 2021, définit le dispositif qui s'applique notamment en Europe et en France, depuis l'adoption de la directive européenne 2022/2523 et sa transposition en droit français par l'article 4 de la loi de finances pour 2024.

A compter du 1er janvier 2024, l'imposition minimum prend la forme d'un impôt complémentaire déterminé selon des règles conformes aux dispositions de la directive.

Les règles de simplification temporaires telles que prévues par l'OCDE au titre des trois premiers exercices sont également reprises dans la loi.

Sur la base des données prévisionnelles 2024, ou des données issues du *reporting* pays par pays de 2023 lorsque les données prévisionnelles de 2024 n'étaient pas encore disponibles, les taux d'imposition effectifs Pilier 2 estimés sont supérieurs à 15 % dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe opère. Toutefois, il existe un nombre limité de juridictions où un impôt complémentaire serait dû par le Groupe en France ou au niveau de la juridiction lorsque celle-ci a mis en place un impôt national complémentaire. Au 30 juin 2024, le Groupe a comptabilisé une charge d'impôts estimée à 6 millions d'euros à ce titre. Enfin, en application des dispositions introduites par les amendements à la norme IAS 12, adoptés par l'Union Européenne le 8 novembre 2023, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés aux impôts complémentaires découlant des règles Pilier 2.

RECONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPOT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPOT EFFECTIF

Tableau 6.B

	1er semestre 2024		2023		1er semestre 2023	
	%	M EUR	%	M EUR	%	M EUR
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		2 906		5 442		3 014
Taux effectif Groupe	22,49%		30,85%		24,98%	
Différences permanentes	2,39%	69	0,58%	31	-0,04%	(2)
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	-0,37%	(11)	-0,24%	(13)	-0,33%	(10)
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	1,51%	44	1,33%	72	1,21%	36
Variation de l'évaluation des impôts différés	-0,19%	(6)	-6,69%	(364)	0,01%	0
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	25,83%		25,83%		25,83%	

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier est fixé à 25% (article 219 I du Code Général des Impôts), auquel s'ajoute la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3% (article 235 ter ZC du CGI), soit un taux de 25,83%.

Les plus-values à long terme générées à l'occasion de la cession de titres de participation sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges s'élevant à 12% de leur montant brut en situation de plus-value nette (article 219 I a quinquies du CGI).

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5% (article 216 du CGI).

2. DETAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

ACTIFS D'IMPOTS

Tableau 6.C

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Créances d'impôts exigibles	837	1 026
Actifs d'impôts différés	3 746	3 691
<i>Dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	2 094	1 832
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	1 628	1 818
<i>Dont impôts différés sur crédits d'impôts reportables</i>	24	41
Total	4 583	4 717

PASSIFS D'IMPOTS

Tableau 6.D

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Dettes d'impôts exigibles	1 069	933
Provisions pour risques fiscaux	37	41
Passifs d'impôts différés	1 299	1 428
Total	2 405	2 402

Le Groupe effectue chaque année une revue de sa capacité à absorber ses pertes fiscales reportables en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de cette dernière. Pour cela, les résultats fiscaux sont déterminés sur la base des projections des performances des métiers. Ces dernières correspondent aux budgets prévisionnels (scénario *SG Central*) à quatre ans (de 2024 à 2027) extrapolés sur l'année 2028, celle-ci correspondant à une année « normative ».

Les résultats fiscaux tiennent compte par ailleurs des retraitements comptables et fiscaux (dont le retournement des bases d'impôts différés actifs et passifs sur différences temporaires) applicables aux entités et juridictions concernées. Ces derniers sont déterminés d'une part sur la base d'un historique de résultats fiscaux, et d'autre part en s'appuyant sur l'expertise fiscale du Groupe. Une extrapolation des résultats fiscaux est réalisée à compter de l'année 2028 et jusqu'à un horizon de temps jugé raisonnable dépendant de la nature des activités réalisées au sein de chaque entité fiscale.

Par principe, l'appréciation des facteurs macroéconomique retenus, ainsi que les estimations internes utilisées pour déterminer les résultats fiscaux comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation sur l'horizon d'absorption des pertes. Ces risques et incertitudes concernent notamment les possibilités de changement des règles fiscales applicables (tant pour le calcul du résultat fiscal que pour les règles d'imputation des pertes fiscales reportables), ou la réalisation des hypothèses retenues. Ces incertitudes sont atténuées par des tests de robustesse des hypothèses budgétaires et stratégiques.

Les projections confirment la probabilité pour le Groupe de pouvoir imputer sur ses bénéfices futurs les pertes fiscales faisant l'objet d'un impôt différé actif.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ET RESERVES LIEES

Tableau 7.1.A

(En MEUR)	30.06.2024	31.12.2023
Capital souscrit	1 004	1 004
Primes et réserves liées	20 441	20 412
Elimination des titres auto-détenus	(479)	(230)
Total	20 966	21 186

ACTIONS ORDINAIRES EMISES PAR SOCIETE GENERALE S.A.

Tableau 7.1.B

(En nombre d'actions)	30.06.2024	31.12.2023
Actions ordinaires	802 979 942	802 979 942
<i>Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾</i>	<i>15 537 609</i>	<i>6 736 010</i>
<i>Dont actions détenues par le personnel</i>	<i>87 935 133</i>	<i>90 162 610</i>

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2024, 11 718 711 actions Société Générale ont été acquises sur le marché à un prix de revient de 280 millions d'euros, à des fins d'annulation conformément à la décision de l'Assemblée générale du 22 mai 2024.

Au 30 juin 2024, le capital social de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 003 724 927,50 euros et se compose de 802 979 942 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe (cf. Note 5), la Société Générale a proposé le 22 mai 2024 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée. 9 055 606 actions ont été souscrites. L'augmentation de capital a été réalisée le 25 juillet 2024.

2. TITRES AUTODETENUS

Au 30 juin 2024, les 13 606 019 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 1,69% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres (fermes ou dérivés) est de 479 millions d'euros dont 96 millions d'euros au titre des activités de marché.

L'évolution de l'autocontrôle sur le premier semestre 2024 s'analyse comme suit :

Tableau 7.1.C

(En MEUR)	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des fonds propres	Total
Cessions nettes d'achats	(0)	(60)	(189)	(249)
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	(0)	(1)	(97)	(98)

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

Au 30 juin 2024, le montant des instruments de capitaux propres émis par le Groupe est de 9 357 millions d'euros. L'évolution de 433 millions d'euros au premier semestre 2024 s'explique par l'émission d'un instrument super subordonné à durée indéterminée en dollar américain et par un remboursement d'un instrument émis en dollar singapourien.

Le montant des autres instruments de capitaux propres émis par les filiales du Groupe et présentés parmi les Participations ne donnant pas le contrôle est de 800 millions d'euros.

4. EFFET DES VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les effets des variations du périmètre de consolidation enregistrés dans les Capitaux propres (+20 millions d'euros en Part du Groupe et +26 millions d'euros en Participations ne donnant pas le contrôle) se rapportent principalement à l'impact des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires.

NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

1. RESULTAT PAR ACTION

Tableau 7.2.A

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Résultat net part du Groupe	1 793	2 493	1 768
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	(353)	(753)	(377)
Frais d'émissions relatifs aux titres subordonnés et super-subordonnés	(3)	(5)	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	1 437	1 735	1 390
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	794 282 456	799 315 070	801 363 017
Résultat par action ordinaire (en EUR)	1,81	2,17	1,73
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	794 282 456	799 315 070	801 363 017
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	1,81	2,17	1,73

(1) Hors actions d'autocontrôle.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le montant de dividendes distribués sur actions ordinaires sur le premier semestre 2024 par le Groupe s'élève à 1 319 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

Tableau 7.2.B

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024			2023		
	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Payé en actions	-	-	-	-	-	-
Payé en numéraire	(719)	(600)	(1 319)	(1 362)	(499)	(1 861)
Total	(719)	(600)	(1 319)	(1 362)	(499)	(1 861)

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination.

Tableau 8.1.A

	1er semestre 2024										
	Banque de détail en France, Banque privée et Assurances			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale
	Banque de détail en France et Banque privée	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs	Financement et Conseil	Total	Banque de détail à l'International	Services de mobilité et leasing	Total		
<i>(en M EUR)</i>											
Produit net bancaire	3 796	339	4 136	3 485	1 760	5 244	2 073	2 222	4 295	(345)	13 330
Frais de gestion ⁽²⁾	(3 294)	(82)	(3 377)	(2 343)	(1 061)	(3 404)	(1 244)	(1 368)	(2 611)	(158)	(9 550)
Résultat brut d'exploitation	502	257	759	1 142	699	1 840	829	855	1 684	(503)	3 780
Coût du risque	(420)	(0)	(420)	(2)	1	(1)	(180)	(190)	(370)	5	(787)
Résultat d'exploitation	83	257	339	1 140	699	1 839	649	664	1 313	(498)	2 993
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	-	4	3	(0)	3	-	6	6	(0)	13
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7	1	8	1	(1)	(0)	(0)	4	4	(99)	(88)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	93	258	351	1 143	698	1 841	649	674	1 323	(598)	2 918
Impôts sur les bénéfices	(22)	(65)	(87)	(274)	(103)	(377)	(166)	(169)	(334)	145	(653)
Résultat net	71	193	265	870	595	1 464	483	506	989	(453)	2 265
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	2	1	3	0	3	196	205	400	67	472
Résultat net part du Groupe	72	191	263	867	595	1 462	287	301	589	(521)	1 793
Actifs sectoriels	259 819	176 830	436 649	665 479	192 424	857 903	109 489	109 839	219 328	78 264	1 592 144
Passifs sectoriels⁽³⁾	298 737	166 068	464 805	665 911	110 136	776 047	93 060	57 400	150 460	124 420	1 515 732

Tableau 8.1.B

	2023 *										
	Banque de détail en France, Banque privée et Assurances			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale
	Banque de détail en France et Banque privée	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs	Financement et Conseil	Total	Banque de détail à l'International	Services de mobilité et leasing	Total		
<i>(en M EUR)</i>											
Produit net bancaire	7 433	620	8 053	6 273	3 369	9 642	4 192	4 315	8 507	(1 098)	25 104
Frais de gestion ⁽²⁾	(6 625)	(131)	(6 756)	(4 698)	(2 091)	(6 788)	(2 370)	(2 391)	(4 760)	(220)	(18 524)
Résultat brut d'exploitation	808	489	1 297	1 575	1 279	2 854	1 822	1 925	3 747	(1 318)	6 580
Coût du risque	(505)	(0)	(505)	20	(50)	(30)	(184)	(302)	(486)	(4)	(1 025)
Résultat d'exploitation	303	489	792	1 596	1 228	2 824	1 638	1 623	3 261	(1 323)	5 555
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	-	7	7	0	7	-	10	10	0	24
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9	(0)	9	0	1	1	(8)	(3)	(11)	(111)	(113)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(0)	-	(0)	-	-	-	-	-	-	(338)	(338)
Résultat avant impôts	319	489	808	1 603	1 229	2 832	1 630	1 630	3 260	(1 771)	5 128
Impôts sur les bénéfices	(81)	(127)	(208)	(379)	(139)	(517)	(431)	(394)	(824)	(130)	(1 679)
Résultat net	238	362	600	1 224	1 090	2 314	1 199	1 236	2 436	(1 901)	3 449
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	4	4	33	(0)	33	466	360	826	93	956
Résultat net part du Groupe	238	358	596	1 191	1 090	2 281	733	876	1 609	(1 994)	2 493
Actifs sectoriels	263 833	172 353	436 186	650 502	169 783	820 285	109 836	108 091	217 927	79 647	1 554 045
Passifs sectoriels ⁽³⁾	289 846	158 076	447 922	670 821	80 101	750 922	88 969	53 760	142 729	136 225	1 477 798

Tableau 8.1.C

1er semestre 2023 *												
(En M EUR)	Banque de détail en France, Banque privée et Assurances			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale	
	Banque de détail en France et Banque privée	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs		Financement et Conseil	Total	Banque de détail à l'International	Services de mobilité et leasing			Total
				Investisseurs								
Produit net bancaire	3 861	328	4 189	3 447	1 701	5 148	2 079	2 184	4 263	(642)	12 958	
Frais de gestion ⁽²⁾	(3 402)	(62)	(3 464)	(2 576)	(1 133)	(3 709)	(1 211)	(1 029)	(2 240)	(85)	(9 498)	
Résultat brut d'exploitation	459	266	725	871	568	1 439	868	1 155	2 023	(727)	3 460	
Coût du risque	(198)	(0)	(198)	15	8	22	(53)	(121)	(174)	2	(348)	
Résultat d'exploitation	261	266	527	886	575	1 461	816	1 034	1 849	(725)	3 112	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	-	5	4	0	4	-	3	3	1	12	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(0)	3	(0)	0	0	(1)	(0)	(1)	(100)	(98)	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(0)	-	(0)	-	-	-	-	-	-	0	-	
Résultat avant impôts	269	266	535	889	576	1 465	815	1 036	1 851	(825)	3 026	
Impôts sur les bénéfices	(68)	(69)	(137)	(211)	(69)	(279)	(215)	(251)	(466)	129	(753)	
Résultat net	201	197	398	679	507	1 186	600	785	1 385	(696)	2 273	
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	2	2	17	0	18	236	201	437	50	505	
Résultat net part du Groupe	201	195	396	662	507	1 168	364	584	948	(745)	1 768	
Actifs sectoriels	270 751	163 704	434 455	666 520	168 468	834 988	108 425	107 840	216 265	92 721	1 578 430	
Passifs sectoriels ⁽³⁾	292 300	148 201	440 501	703 253	70 490	773 743	89 965	51 222	141 187	145 014	1 500 446	

* A la suite du changement de pilotage depuis début 2023, les données sont présentées selon la nouvelle organisation.

- (1) Les produits ou charges, ainsi que les actifs et les passifs qui ne relèvent pas directement de l'activité des pôles sont affectés au Hors Pôles. Les résultats du Hors Pôles intègrent notamment des conséquences de la gestion centrale par le Groupe des litiges et des opérations conduisant à des variations de périmètre. Les Frais de gestion supportés par les entités bancaires au titre de la distribution des contrats d'assurance sont considérés comme des frais directement rattachables à l'exécution des contrats et sont donc intégrés à l'évaluation de ces derniers et présentés dans la rubrique Charges des services d'assurance (cf. Note 1), ce retraitement est affecté au Hors Pôles.
- (2) Ces montants regroupent les Frais de personnel, les Autres frais administratifs et les Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.
- (3) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

NOTE 8.2 - PROVISIONS

SYNTHESE

Tableau 8.2.A

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et autres	Stock au 30.06.2024
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors bilan (cf. Note 3.8)	819	368	(390)	(22)	-	(30)	767
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5.1)	2 073	493	(117)	376	(171)	(194)	2 084
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement	121	3	(6)	(3)	-	-	118
Autres provisions ⁽¹⁾	1 222	94	(81)	13	(61)	-	1 174
Total	4 235	958	(594)	363	(232)	(224)	4 143

(1) Y compris les provisions pour litiges juridiques, amendes, pénalités et litiges commerciaux.

Les autres provisions incluent notamment des provisions pour restructuration (hors frais de personnel), des provisions pour litiges, ainsi que des provisions pour reversement de fonds à venir dans le cadre d'opérations de financement pour la clientèle.

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges en cours présentant un risque significatif. La description de ces litiges est présentée dans la Note 9 « Information sur les risques et litiges ».

NOTE 8.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

TABLEAU DE VARIATION

Tableau 8.3.A

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2023	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Réévaluations	Autres mouvements	30.06.2024
Immobilisations incorporelles	3 562	131	(87)	-	(212)	3 394
<i>Dont valeurs brutes</i>	9 990	476	(122)	-	(494)	9 850
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(6 428)	(345)	35	-	282	(6 456)
Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)	4 219	10	(48)	-	(204)	3 977
<i>Dont valeurs brutes</i>	11 207	276	(187)	-	(482)	10 814
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(6 988)	(266)	139	-	278	(6 837)
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	50 421	8 070	(7 011)	-	(2)	51 478
<i>Dont valeurs brutes</i>	67 406	12 299	(10 917)	-	(112)	68 676
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(16 985)	(4 229)	3 906	-	110	(17 198)
Immeubles de placement (hors activités d'assurance)	12	-	(2)	-	(1)	9
<i>Dont valeurs brutes</i>	35	-	(2)	-	(3)	30
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(23)	-	-	-	2	(21)
Immeubles de placement (activités d'assurance)	730	-	-	(10)	(6)	714
Droits d'utilisation	1 770	91	(40)	-	(37)	1 784
<i>Dont valeurs brutes</i>	3 597	313	(148)	-	(57)	3 705
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(1 827)	(222)	108	-	20	(1 921)
Total	60 714	8 302	(7 188)	(10)	(462)	61 356

NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à cinq années d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 milliards d'euros à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour d'appel de Versailles a rejeté le 23 septembre 2016 la demande d'expertise de J. Kerviel et a confirmé ainsi le montant de la perte nette comptable de 4,9 milliards d'euros de la Banque résultant des agissements frauduleux de J. Kerviel. Elle a également déclaré J. Kerviel partiellement responsable du préjudice causé à Société Générale et l'a condamné à payer à Société Générale 1 million d'euros. Société Générale et J. Kerviel n'ont pas formé de pourvoi en cassation. Société Générale considère que cette décision est sans effet sur sa situation fiscale. Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Economie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la Banque. Au regard de l'avis du Conseil d'Etat de 2011 et de sa jurisprudence constante confirmée récemment encore en ce sens, Société Générale considère qu'il n'y a pas lieu de provisionner les impôts différés actifs correspondants. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes. Par décision du 20 septembre 2018, la Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales a par ailleurs déclaré irrecevable la requête en révision déposée en mai 2015 par J. Kerviel à l'encontre de sa condamnation pénale confirmant ainsi l'absence de tout élément ou fait nouveau susceptible de justifier une réouverture du dossier pénal.
- Entre 2003 et 2008, Société Générale a conclu des contrats de consignment d'or avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or détenus par Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par la non-restitution et le non-paiement de l'or, d'une valeur de 466,4 millions d'euros. Société Générale a engagé des actions civiles contre ses assureurs et contre plusieurs entités du groupe Goldas. Goldas a, de son côté, introduit des actions judiciaires en Turquie et au Royaume-Uni contre Société Générale. Dans l'action intentée par Société Générale contre Goldas au Royaume-Uni, Goldas a sollicité son rejet sans examen au fond (*strike out*) et a formé à titre reconventionnel une demande de dommages-intérêts. Le 3 avril 2017, le tribunal anglais a fait droit aux deux demandes de Goldas. Le 15 mai 2018, la Cour d'appel de Londres a rejeté, dans sa totalité, la demande de dommages-intérêts accordée par la *High Court* de Londres à Goldas mais a rejeté les arguments de Société Générale relatifs à la validité des significations des actions judiciaires engagées contre les entités du groupe Goldas, lesquelles demeurent donc prescrites. Le 18 décembre 2018, la Cour Suprême a refusé à Société Générale et à Goldas l'autorisation de se pourvoir contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel, qui est donc devenu définitif. Le 16 février 2017, Société Générale a, par ailleurs, été déboutée par le tribunal de commerce de Paris de ses demandes contre ses assureurs. Le 1er février 2023, la cour d'appel de Paris a confirmé ce jugement. Société Générale s'est pourvue en cassation.
- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement. Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Echange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France

comprise) à un montant total d'environ 385 millions d'euros d'amendes. Après plusieurs années de procédure et deux arrêts de cassation, la Cour d'appel de Paris a réformé le 2 décembre 2021 la décision de l'Autorité française de la concurrence et a jugé que (i) il n'était pas établi que l'instauration de la CEIC et des commissions pour services connexes sur AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort) ainsi que leur perception avaient enfreint les dispositions de l'article L. 420-1 du Code de commerce et de l'article 101 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et, (ii) que sa décision ouvrait droit à restitution des sommes versées en exécution de la décision réformée, à savoir environ 53,5 millions d'euros pour Société Générale et environ 7 millions d'euros pour Crédit du Nord, assorties des intérêts au taux légal. Le 31 décembre 2021, l'Autorité française de la concurrence a formé un nouveau pourvoi en cassation contre cette décision. La Cour de cassation a rejeté ce pourvoi par arrêt du 28 juin 2023, mettant un terme définitif à ce contentieux.

- Le 3 janvier 2023, Société Générale Private Banking (Switzerland) (« SGPBS ») a conclu un accord transactionnel en vue de mettre un terme au litige aux Etats-Unis en lien avec le schéma de Ponzi mis en place par Robert Allen Stanford et certaines entités liées à son Groupe. Le 21 février 2023, le *US Receiver* et le Comité officiel des investisseurs Stanford (« OSIC ») ont déposé une requête auprès de la *US District Court for the Northern District of Texas* en vue d'obtenir la validation et l'homologation de l'accord transactionnel. Ce dernier prévoit le versement par SGPBS de 157 millions de dollars américains en échange de l'abandon par le *US Receiver* et l'OSIC de leurs demandes. Lors d'une audience qui s'est tenue le 7 juin 2023, la *US District Court for the Northern District of Texas* a fait droit à la requête du *US Receiver* tendant à la validation et à l'homologation de l'accord transactionnel. Cette décision fait à présent l'objet d'un appel. Le montant que SGPBS est tenue de verser au titre de l'accord transactionnel est couvert par une provision dans les comptes de Société Générale S.A., à la suite d'une garantie financière octroyée par Société Générale S.A. à SGPBS. Les autres banques parties au litige ont également annoncé avoir conclu des accords transactionnels avec le *US Receiver* et l'OSIC, au cours du premier trimestre 2023, mettant ainsi un terme aux prétentions de ces derniers. Ces accords transactionnels ont tous été conclus avant la tenue du procès avec jury, qui devait débiter le 27 février 2023 (mais qui ne s'est finalement pas tenu).

Dans le même dossier, une requête en conciliation a été déposée à Genève en novembre 2022 par les *Joint Liquidators* de Stanford International Bank Limited (« SIBL ») désignés par les juridictions antiguaises et représentant les mêmes investisseurs que ceux représentés par les demandeurs américains. SGPBS a été notifiée du dépôt du mémoire en demande des *Joint Liquidators* le 20 juin 2023. SGPBS se défend dans le cadre de cette procédure.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus en 2018 avec les autorités américaines relatifs à certains taux du *London Interbank Offered Rates* et à l'*Euro Interbank Offered Rate* (« dossier IBOR ») et l'abandon définitif le 30 novembre 2021 des poursuites du DOJ dans ce dossier, la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (*Attorneys General*) de divers Etats des Etats-Unis et du *Department of Financial Services* de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, était assignée dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale était également assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. L'ensemble de ces actions, qui étaient pendantes devant l'*US District Court* de Manhattan (le « Tribunal »), sont aujourd'hui définitivement terminées.

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale sont désormais éteintes. Le 12 mai 2023, Société Générale et deux autres institutions financières ont conclu un accord avec les demandeurs à l'action de groupe des produits gré à gré pour un montant global de 90 millions de dollars américains. Le 17 octobre 2023, le Tribunal a approuvé définitivement cet accord. Les demandes individuelles USD LIBOR restantes à l'encontre de Société Générale ont toutes fait l'objet d'un désistement volontaire des demandeurs, parfois à la suite d'un accord transactionnel.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor initiée par des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen, Société Générale et les demandeurs ont conclu le 16 février 2024 un accord transactionnel afin de mettre fin à cette action de groupe. Cet accord a reçu la validation définitive du Tribunal le 18 juin 2024. Dans l'autre procédure relative au Yen Japonais Libor initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange*, le Tribunal a fait droit le 25 septembre 2020 à la demande de rejet des défendeurs et a écarté les dernières demandes des demandeurs. Par décision du 18 octobre 2022, modifiée le 8 décembre 2022, la Cour d'appel fédérale du Second Circuit a confirmé le jugement du Tribunal rejetant les demandes des plaignants. Le 2 octobre 2023, la Cour Suprême des Etats-Unis a refusé d'examiner la demande de pourvoi des demandeurs, mettant ainsi fin à cette procédure.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, Société Générale a conclu un accord transactionnel avec les demandeurs pour mettre définitivement fin à cette action de groupe. L'accord a été validé définitivement par le Tribunal le 31 octobre 2023. Cette action est donc désormais terminée.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions concluant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue Engie), ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'Etat concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France.

Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2012, censées mettre en œuvre l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) du 15 septembre 2011, méconnaissaient le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure en manquement contre la République française en novembre 2014 et confirmé sa position via la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de justice a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement au regard de ce qu'avait jugé le Conseil d'Etat quant à la non prise en compte de l'impôt des sous-filiales européennes afin de gager le précompte acquitté à tort, et du fait également que le Conseil d'Etat n'avait pas saisi la Cour de justice à titre préjudiciel. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale a continué à faire valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale. La Cour administrative d'appel de Versailles a ainsi prononcé le 23 juin 2020 un arrêt favorable à Engie sur nos créances rachetées à Suez de 2002 et 2003, suivies d'une exécution financière en notre faveur. Cet arrêt a jugé que le précompte n'était pas compatible avec la directive mère-filles. Saisi en cassation contre cet arrêt, le Conseil d'Etat a considéré qu'il convenait de poser une question préjudicielle à la CJUE afin de s'en assurer. La Cour de justice, dans un arrêt du 12 mai 2022, a confirmé la non-compatibilité du précompte avec la directive mère-filles. Le Conseil d'Etat, par une décision Engie du 30 juin 2023, a pris acte de cette incompatibilité et a ainsi confirmé la solution qui avait été retenue par l'arrêt de la Cour administrative de Versailles pour l'année 2002, mais a renvoyé l'examen de l'année 2003 à cette même Cour, laquelle a confirmé le 9 janvier 2024 le dégrèvement partiel prononcé par l'administration en cours d'instance. Parallèlement, un contentieux de nature indemnitaire concernant la créance Rhodia et les créances Suez entre 1999 et 2001 a été introduit en mars 2023 devant la Commission européenne et la Cour administrative d'appel de Paris, à la suite des arrêts négatifs de 2012 (Rhodia) et 2016 (Suez) du Conseil d'Etat.

- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, avaient été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le CME, vendu des ETF sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le CME, acheté des options de vente d'or négociées sur le CME, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. Société Générale, ainsi que trois autres défendeurs, est parvenue à trouver un accord pour mettre un terme à cette action pour 50 millions de dollars américains. Par une ordonnance du 13 janvier 2022, le Tribunal a approuvé de manière préliminaire la transaction. L'audience d'approbation définitive a eu lieu le 5 août 2022 et la transaction a été approuvée définitivement par une ordonnance du 8 août 2022. Ce dossier est désormais clos. Bien que le montant de la part de Société Générale dans cette transaction ne soit pas public, il n'est pas significatif financièrement. Société Générale et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la Cour Supérieure d'Ontario à Toronto et la Cour Supérieure du Québec dans la ville de Québec) pour des demandes similaires. Société Générale se défend contre ces demandes.

- Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes sont entre autres relatives à un fonds administré par SGSS GmbH et à leurs prétendues participations, pour compte propre ou pour le compte de clients, à de possibles schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions allemandes à l'occasion de transaction sur titres dites « CumEx ». Les entités du Groupe répondent aux demandes des autorités allemandes.

Les entités du groupe Société Générale peuvent en outre être exposées à des demandes de tiers, dont des autorités fiscales allemandes, et faire l'objet de contentieux judiciaires à l'initiative de clients impliqués dans des procédures contre l'administration fiscale allemande.

- Société Générale et certaines de ses filiales sont assignées dans le cadre d'une action devant la *US Bankruptcy Court* de Manhattan initiée par le *Trustee* nommé dans le cadre de la liquidation de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BLMIS »). L'action est identique à celles initiées par le *Trustee* de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions et sollicite le recouvrement de montants prétendument reçus indirectement de BLMIS par des entités Société Générale, par le truchement de « fonds nourriciers » qui avaient investi dans BLMIS et desquels Société Générale avait reçu des remboursements. Le demandeur prétend que les montants reçus par les entités Société Générale sont recouvrables sur le fondement du *US Bankruptcy Code* et de la loi de l'Etat de New York. Le *Trustee* de BLMIS tente de recouvrer un montant agrégé d'environ 150 millions de dollars américains auprès des entités Société Générale. Celles-ci se défendent dans le cadre de cette action. Par décisions rendues les 22 novembre 2016 et 3 octobre 2018, le Tribunal a rejeté la plupart des demandes initiées par le *Trustee* de BLMIS, qui a interjeté appel devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 25 février 2019, la Cour d'appel a invalidé les jugements et a renvoyé les affaires pour qu'elles soient jugées en première instance. Le 1er juin 2020, la Cour Suprême des Etats-Unis a rejeté la requête en révision qui avait été déposée par les défendeurs. L'affaire est maintenant devant la *US Bankruptcy Court* pour la reprise de la procédure. Les défendeurs des entités Société Générale ont déposé une requête visant au rejet de l'action le 29 avril 2022. Cette requête a été rejetée par une ordonnance du 7 octobre 2022. La phase de *discovery* est en cours.

- Le 10 juillet 2019, Société Générale a été assignée dans le cadre d'une action initiée devant l'*US District Court* à Miami par des demandeurs sur le fondement de la Loi *Cuban Liberty and Democracy Solidarity (Libertad)* de 1996 (connue sous le nom de *Helms-Burton Act*) pour de prétendues pertes résultant de l'expropriation par le gouvernement cubain en 1960 de Banco Nunez dans laquelle ils auraient prétendument eu un intérêt. Les demandeurs sollicitent des dommages-intérêts de la part de Société Générale sur le fondement de cette loi. Le 24 septembre 2019, les demandeurs ont modifié leur assignation, dans laquelle ils ont ajouté trois autres banques défenderesses et formé de nouvelles allégations factuelles. Société Générale a soumis une demande de rejet de cette assignation modifiée. L'échange de conclusions sur ce point a pris fin le 10 janvier 2020. Alors qu'une décision était attendue sur la demande de rejet, les demandeurs ont soumis une demande le 29 janvier 2020 visant à transférer le dossier devant le Tribunal fédéral de Manhattan. Les défendeurs ne se sont pas opposés à cette demande, à laquelle le Tribunal a fait droit le 30 janvier 2020. Le 11 septembre 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée dans laquelle ils ont substitué une autre banque aux trois banques co-défenderesses et ont ajouté d'autres demandeurs, qui prétendent être des héritiers des fondateurs de la Banco Nunez. Le 22 décembre 2021, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet de Société Générale mais a autorisé les demandeurs à soumettre une nouvelle assignation. Le 25 février 2022, les demandeurs ont déposé une assignation modifiée et le 11 avril 2022, Société Générale a déposé une requête visant au rejet de l'action. Le 30 mars 2023, le Tribunal a fait droit à cette demande de rejet. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

- Le 9 novembre 2020, Société Générale ainsi qu'une autre banque ont été assignées devant la Cour fédérale de Manhattan dans une action Helms-Burton semblable par les prétendus héritiers des anciens propriétaires, et par les représentants des successions des anciens propriétaires de la Banco Pujol, une banque cubaine qui aurait été expropriée par le gouvernement cubain en 1960 (action Pujol I). Le 27 janvier 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet. Le 26 février 2021, avec l'accord du juge, les demandeurs ont soumis une assignation modifiée. Le 19 mars 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet de l'assignation modifiée à laquelle la Cour a fait droit le 24 novembre 2021. Le Tribunal a autorisé les demandeurs à soumettre une nouvelle assignation. Le 4 février 2022, les demandeurs ont déposé une assignation modifiée et le 14 mars 2022, Société Générale a déposé une requête visant au rejet de l'action à laquelle le Tribunal a fait droit le 23 janvier 2023. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Le 16 mars 2021, Société Générale ainsi qu'une autre banque ont été assignées devant la *US District Court* de Manhattan, dans une nouvelle action Helms-Burton presque identique initiée par le représentant d'un des prétendus héritiers de la Banco Pujol, qui est également demandeur dans l'action Pujol I (action Pujol II). Cette action a fait l'objet d'un sursis dans l'attente de l'évolution de l'action Pujol I. A la demande des parties et à la suite du rejet de l'action Pujol I, le Tribunal a levé le sursis de l'action Pujol II et a rejeté cette action pour les mêmes motifs que ceux retenus dans l'action Pujol I. Le demandeur a interjeté appel de cette décision.

- Dans le cadre de la cession de sa filiale polonaise Euro Bank à Bank Millennium le 31 mai 2019 et de la garantie accordée à cette dernière couvrant divers risques, Société Générale continue de suivre l'évolution des contentieux liés au portefeuille de prêts émis par Euro Bank et libellés en franc suisse ou indexés sur le franc suisse. Le provisionnement de ce dossier dans les comptes de Société Générale tient compte de l'augmentation du nombre de litiges sur son portefeuille cédé et de la teneur des décisions rendues par les juridictions en Pologne.

- Comme d'autres établissements de la place, Société Générale fait l'objet de vérifications par l'administration fiscale de ses activités de prêt/emprunt de titres et sur instruments dérivés actions et indices. Les exercices vérifiés 2017, 2018, 2019 et 2020 font l'objet de notifications de propositions de redressement au titre de l'application d'une retenue à la source. Ces

propositions sont contestées par le Groupe. Constituant un sujet de place, un recours pour excès de pouvoir a été formé le 30 mars 2023 par la Fédération bancaire française contre la position de l'administration fiscale. A ce titre, le 8 décembre 2023, le Conseil d'Etat a jugé que l'administration fiscale ne pouvait étendre l'application d'une retenue à la source sur dividendes au-delà du cadre légal existant, sauf à ce que les contribuables se rendent coupables d'un abus de droit, jugeant ainsi que la position de l'administration fiscale fondée sur la notion de bénéficiaire effectif était contraire à la loi. A l'occasion d'une perquisition du parquet national financier fin mars 2023 dans cinq établissements bancaires à Paris, dont Société Générale, cette dernière a appris qu'elle faisait l'objet d'une enquête préliminaire en lien avec le même sujet. Société Générale se défend dans le cadre de cette procédure.

- Le 19 août 2022, une entreprise Russe d'engrais, EuroChem North West-2 (ci-après « EuroChem »), filiale détenue entièrement par EuroChem AG, a assigné Société Générale et sa succursale de Milan (ci-après « Société Générale ») devant les tribunaux anglais. Cette assignation est relative à cinq garanties à première demande que Société Générale a émises en faveur d'EuroChem en lien avec la construction d'un projet à Kingisepp en Russie. Le 4 août 2022, EuroChem a sollicité la mise en exécution des garanties. Société Générale a alors expliqué être dans l'incapacité d'honorer ces demandes en raison de sanctions internationales impactant directement les transactions, analyse qu'EuroChem conteste. Société Générale a déposé ses conclusions en défense le 1er novembre 2022, auxquelles EuroChem a répondu le 19 décembre 2022. Le calendrier procédural a notamment été discuté au cours de plusieurs audiences de procédure. A ce jour, le procès est prévu, le cas échéant, en juin 2025.
- SG Americas Securities, LLC (« SGAS ») a reçu en décembre 2022 une demande d'information de la *US Securities and Exchange Commission* (« SEC ») concernant l'usage de moyens de communication non-autorisés par SGAS pour la conduite de ses opérations et sa conformité avec les obligations d'archivage et de contrôle en la matière. Le 28 mars 2023, SGAS et Société Générale ont reçu une requête similaire de la *US Commodity Futures Trading Commission* (« CFTC »). Ces enquêtes font suite à un certain nombre d'accords conclus en 2022 par d'autres institutions financières avec les régulateurs touchant à des problématiques similaires. SGAS a conclu un accord transactionnel avec la SEC, qui a été rendu public le 8 août 2023, et a accepté de régler une amende de 35 millions de dollars américains, de prendre certaines mesures de remédiation et d'engager un consultant en conformité indépendant. Société Générale et SGAS ont conclu un accord transactionnel avec la CFTC, également rendu public le 8 août 2023, et ont accepté de payer une amende de 75 millions de dollars américains ainsi que de prendre certaines mesures de remédiation.

6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055 - 92066 Paris la Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775726417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Générale

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux Actionnaires

SOCIETE GENERALE SA
29 boulevard Haussmann
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de Société Générale S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense le 2 août 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

Emmanuel Benoist

Ridha Ben Chamek

Guillaume Mabille

7. ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES

7.1 Information sur le capital

Répartition du capital et des droits de vote

	30.06.2024 ⁽¹⁾			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾ exerçables en AG ⁽²⁾	% des droits de vote
Actionnariat salarié – plans d'épargne	76 801 335	9,56%	14,86%	15,12%
BlackRock, Inc.	43 407 528	5,41%	4,93%	5,02%
Amundi	28 057 242	3,49%	3,19%	3,24%
The Capital Group Companies, Inc.	18 000 422	2,24%	2,04%	2,08%
BNPP AM	17 436 673	2,17%	1,98%	2,02%
Caisse des Dépôts et Consignations	17 052 961	2,12%	2,58%	2,63%
Public	586 671 172	73,06%	68,65%	69,88%
Autodétention ⁽²⁾	15 552 609	1,94%	1,77%	0,00%
TOTAL	802 979 942	100%	100%	100%
Base de référence		802 979 942	880 552 418	864 999 809

(1) Au 28 juin 2024, la part des actionnaires institutionnels européens dans le capital est estimée à 40,39%.

(2) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

Communiqué de presse du 25 juillet 2024-

SUCCÈS DU PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2024

Société Générale annonce le succès de l'augmentation de capital réservée aux salariés et retraités du Groupe.

L'augmentation de capital réservée aux salariés et retraités du Groupe dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié vient de s'achever.

Environ 46 000 salariés et retraités du Groupe dans 35 pays ont souscrit à cette opération.

Cette augmentation de capital s'élève à un montant total de 186 907 707,84 euros et a donné lieu à l'émission de 9 055 606 nouvelles actions.

A la suite du constat ce jour de la réalisation de l'augmentation de capital, le capital social de Société Générale est porté à 1 015 044 435,00 d'euros, divisé en 812 035 548 actions de 1,25 euro de nominal.

L'opération aura un impact d'environ +4 points de base sur le ratio CET1 du Groupe au troisième trimestre 2024.

Droits de vote

En conséquence, au 26 juillet 2024, le nombre théorique de droits de vote était de 898 123 616 et Société Générale a été notifiée qu'à cette même date, le FCPE « Fonds Société Générale Actionnariat (Fonds E) » et le Fonds Relais SG 2024 (qui a vocation à fusionner prochainement avec le Fonds E) détenaient, de façon agrégée, 77 720 004 actions Société Générale et 134 800 863 droits de vote et qu'ainsi, ont été franchis : (i) à la hausse, le seuil des 15% des droits de vote pour s'établir à 15,01% et (ii) à la hausse, le seuil des 9% du capital pour s'établir à 9,57%.

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2021, les droits de vote relatifs aux actions Société Générale comprises dans le FCPE « Société Générale Actionnariat (Fonds E) » sont exclusivement exercés individuellement par les porteurs de parts et, pour les fractions de parts formant rompus, par le conseil de surveillance de ce fonds. Par ailleurs, le franchissement de ces seuils en droits de vote et en capital résulte des souscriptions individuelles de chacun des bénéficiaires du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié 2024 ayant souhaité participer à l'opération. En conséquence, la déclaration d'intention reçue par Société Générale au titre du franchissement du seuil de 15% en droits de vote par le Fonds Société Générale Actionnariat (Fonds E) et le Fonds Relais SG 2024, de manière agrégée précise que les opérations ayant conduit au franchissement de ce seuil ont été menées « sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la Société Générale ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière ».

7.2 Rachat d'actions

(Conformément à l'Article 5 du règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché et à l'Article 3(3) du règlement délégué (UE) 2016/1052 complétant le règlement (UE) n°596/2014 par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation)

Société Générale annonce le 24 juin 2024 l'achèvement de son programme de rachat de ses actions à des fins d'annulation lancé le 27 mai 2024. 11 718 771 actions ordinaires Société Générale ont ainsi été rachetées pour un montant global de 279,8 millions d'euros et seront prochainement annulées.

Le descriptif et les informations hebdomadaires sur les actions acquises dans le cadre de ce programme de rachat sont disponibles sur le site de Société Générale Information Réglementée - Société Générale (societegenerale.com). Le contrat de liquidité conclu avec Rothschild a été temporairement suspendu pendant toute la période de rachat.

8. RESPONSABLE DU DEUXIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

8.1 Responsable du deuxième amendement au Document d'enregistrement universel

M. Slawomir KRUPA

Directeur général de Société Générale

8.2 Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (constitué par les sections du présent amendement au Document d'enregistrement universel listées dans la table de concordance à la section 8.2.) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 2 août 2024

M. Slawomir KRUPA

Directeur général de Société Générale

8.3 Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom : Société KPMG SA
représentée par M. Guillaume Mabile

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit
représentée par M. Emmanuel Benoist

Adresse : Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta
CS 60055 - 92066 Paris la Défense

Adresse : 63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : 22 mai 2024

Date de nomination : 22 mai 2024

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Les sociétés KPMG SA et PricewaterhouseCoopers Audit sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

8.4 Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

L'amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 2 août 2024 sous le numéro D-24-0094-A02 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

9. TABLE DE CONCORDANCE

9.1 Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 ^{er} Amendement	2 ^{eme} Amendement
1 PERSONNES RESPONSABLES			
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	724	42	174
1.2 Déclaration des personnes responsables	724	42	174
1.3 Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA	NA
1.4 Informations provenant de tierces parties	NA	NA	NA
1.5 Déclaration de l'émetteur	734	43	175
2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES			
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	724	43	175
2.2 Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	724	43	175
3 FACTEURS DE RISQUE	191-203	NA	43-53
4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR			
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	714	1	1
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	714	1	1
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	714	NA	NA
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	714	1	1
5 APERÇU DES ACTIVITÉS			
5.1 Principales activités	10-12 ; 20-28 ; 56 - 63	9-20	29
5.2 Principaux marchés	10 - 12 ; 13 - 19 ; 20 - 28 ; 30 - 31 ; 73 - 74 ; 569 - 572	9-20	8-31
5.3 Événements importants dans le développement des activités	7 - 28	9-29	3-7 ; 31
5.4 Stratégie et objectifs	13 - 19 ; 20 - 28	3-8	3-5
5.5 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA	NA
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	34-41	9-23	8-19
5.7 Investissements	70 - 71 ; 322 ; 347 ; 447 - 453	6-8	38-39
6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE			
6.1 Description sommaire du Groupe	10 - 12 ; 30 - 31	NA	29
6.2 Liste des filiales importantes	30 - 30 ; 580 - 614	NA	29

7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT			
7.1	Situation financière	32 - 32 ; 64 - 69 ; 419 - 704	9-28	8-28;32-36
7.2	Résultats d'exploitation	32-45	9-22	8-19
8	TRÉSORERIE ET CAPITAUX			
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	64 - 67; 420 - 425; 676 - 679	12 ;23 ;26 ;28	22-23 ;31-35 ; 71-77 ;157 ; 158
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	425	40	78
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	68-69	28-29	36
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA	NA	NA
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	68 - 69 ; 71	NA	36
9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	18 - 19 ; 225	3-5	3-5
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES			
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	71 ; 72	NA	40
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	18-19	NA	3-5
11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA	NA	NA
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE			
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	76 - 77 ; 78 - 110	30	41-42
NA12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	166	30	42
13	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES			
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	114-161	NA	NA
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	548-556	NA	NA
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
14.1	Date d'expiration du mandat actuel	79 ; 88 - 96 ; 109 - 110 ; 115 ; 160	30	41-42
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA	NA
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	101 - 102 ; 104	NA	NA
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	77	NA	NA

14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	78-81	NA	NA
15	SALARIÉS			
15.1	Nombre de salaires	368	NA	39-40
15.2	Participations et stock-options des administrateurs et des dirigeants	79 ; 88 - 96 ; 109 - 110 ; 114-161	NA	NA
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	549; 555 - 556 ; 648 - 649 ; 668 ; 672 ; 709 - 710 ; 710 - 711 ; 716	NA	NA
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	709	NA	172
16.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	709 - 713 ; 714 - 716	NA	172
16.3	Contrôle de l'émetteur	709 ; 712	NA	172
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA	NA
17	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	166 ; 167 ; 549	NA	NA
18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR			
18.1	Informations financières historiques	10 - 12 ; 32 - 45 ; 190 ; 419 - 704	9-28	8-28;31-35;70-169
6-3718.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA	70-169
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	621 - 630 ; 698 - 704	NA	170-171
18.4	Informations financières <i>proforma</i>	NA	NA	NA
18.5	Politique en matière de dividendes	15 ; 708	NA	NA
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	300 ; 616 - 619	37-38	165-169
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	72	NA	NA
19	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
19.1	Capital social	164 - 165 ; 706 - 717	1	172
19.2	Acte constitutif et statuts	717-722	NA	NA
20	CONTRATS IMPORTANTS	71	NA	NA
21	DOCUMENTS DISPONIBLES	714-716	NA	NA

9.2 Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 9 paragraphe 12 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, le présent amendement comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Numéros de page
Attestation du responsable de document	174
Rapport de gestion	
<ul style="list-style-type: none">Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et des principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière de la société mère et de l'ensemble consolidé (article L. 225-100-1 du Code de commerce)	8-28 ; 31-35 ; 69-169
<ul style="list-style-type: none">Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)	173
<ul style="list-style-type: none">Informations relatives aux implantations et activités (article L. 511-45 du Code monétaire et financier)	39-40
États financiers	
Comptes sociaux	NA
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	NA
Comptes consolidés	69-168
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	170-171

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

Actualisation de la page 769 du document d'enregistrement universel 2024

Les termes du glossaire non mentionnés dans cet amendement restent inchangés.

Pertes de valeur des écarts d'acquisition : terme équivalent à celui de variation de valeur des écarts d'acquisition

Revenus : terme équivalent à celui de Produit net bancaire